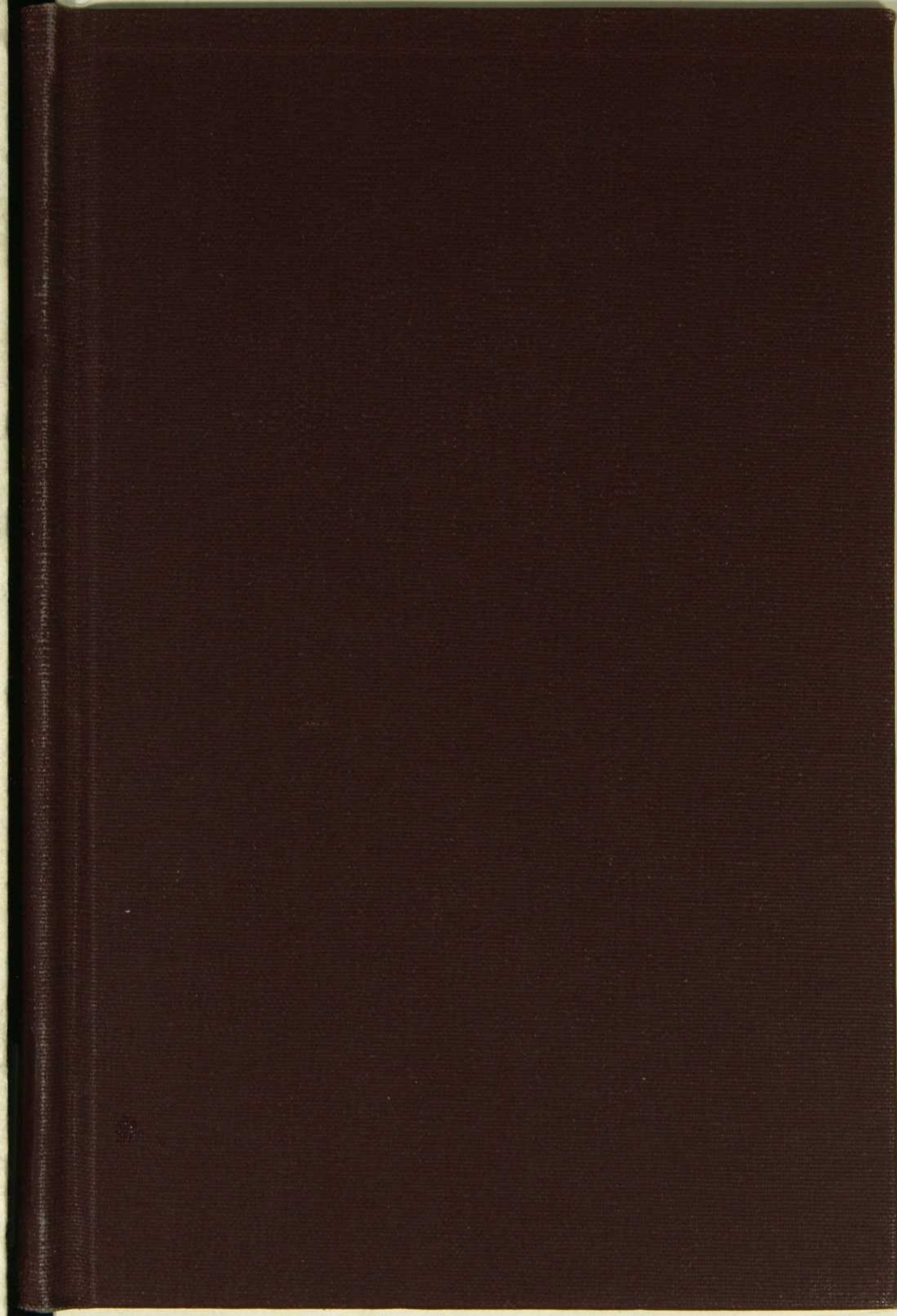
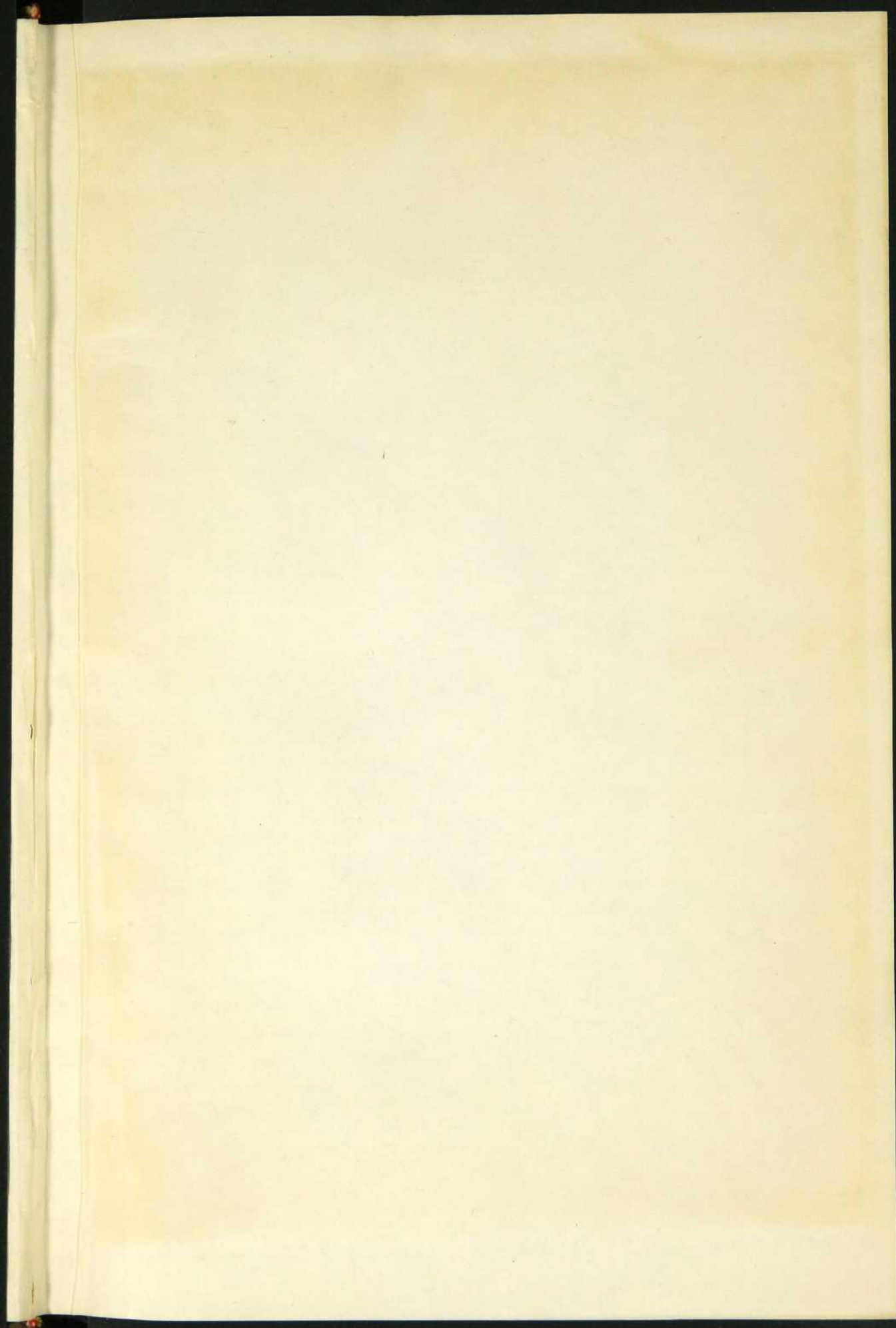


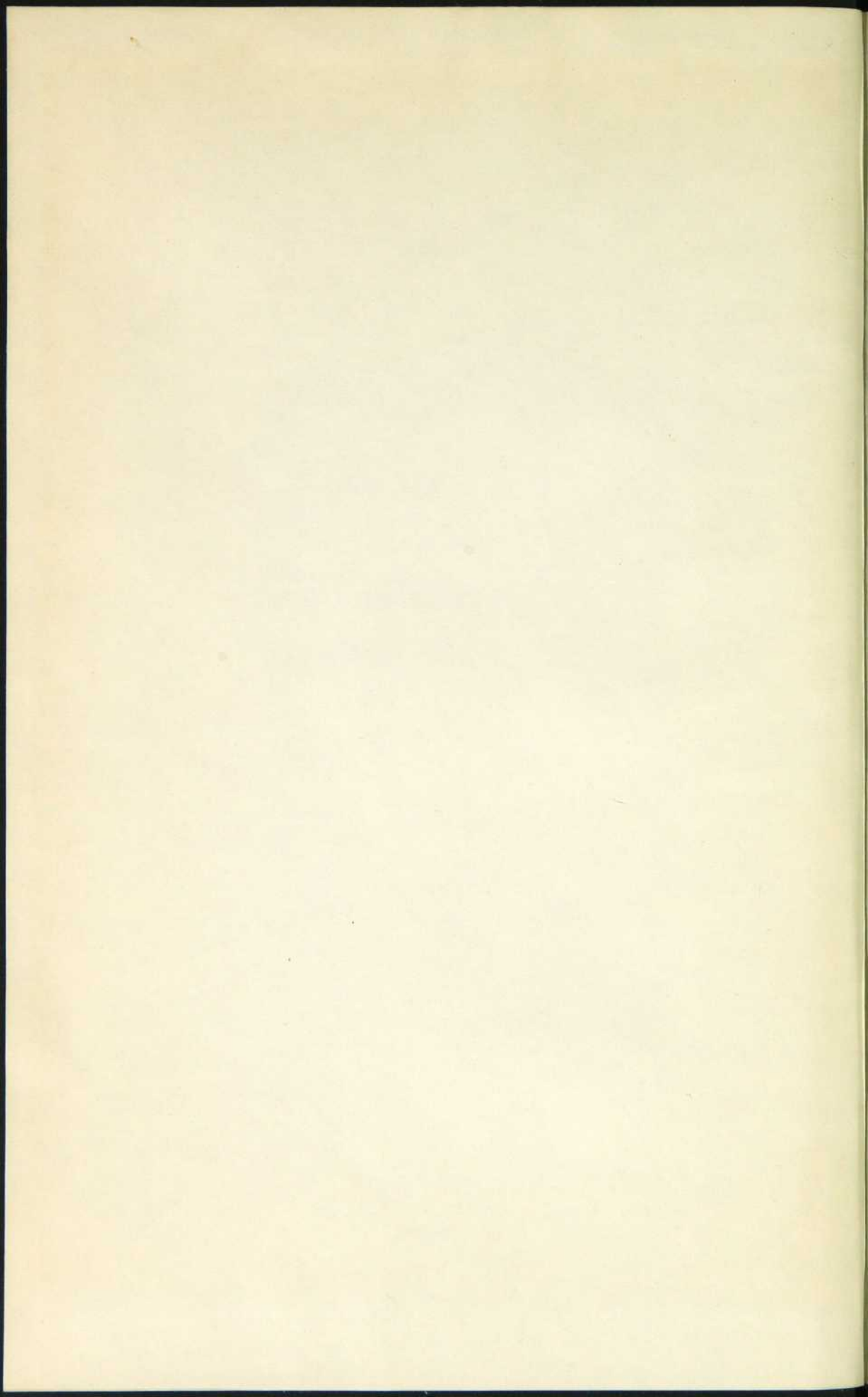




Bibliothèque Nationale du Québec

S





ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

INVENTAIRE
DES
PAPIERS DE LERY
CONSERVÉS AUX
ARCHIVES DE LA PROVINCE
DE QUEBEC

PAR
PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME PREMIER



QUEBEC

1939

ARCHIVES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

INVENTAIRE
DES
PAPIERS DE LERY
CONSERVÉS AUX
ARCHIVES DE LA PROVINCE
DE QUEBEC

PAR
PIERRE-GEORGES ROY

OFF

S4A7

R629

12

VOLUME PREMIER



QUEBEC

—
1939





LES PAPIERS DE LERY

C'est au printemps de 1716 que Gaspard Chaussegros de Lery fut choisi pour passer dans la Nouvelle-France en qualité d'ingénieur. On a écrit qu'il arriva ici comme ingénieur en chef de la Nouvelle-France.

On a fait erreur. Le mémoire d'instruction signé par le maréchal d'Estrées qui fut remis à M. Chaussegros de Lery avant son départ, disait explicitement qu'il passait dans la colonie "pour faire les plans des ouvrages qui restaient à faire." Son travail terminé, l'ingénieur devait retourner en France. M. de Lery passa effectivement en France à l'automne de 1717. Mais, pendant son séjour dans le pays, M. de Lery avait épousé une canadienne. Il se plaisait ici et voulait y rester. Il fit agir ses influences de famille, et, grâce à la haute protection du duc de Penthièvre, il remplit jusqu'à sa mort la charge d'ingénieur en chef sans en avoir jamais obtenu le brevet en forme.

M. Chaussegros de Lery, qui avait de hautes relations en France, s'était affranchi dès le début de la tutelle des gouverneurs et des intendants. Il correspondait directement avec le ministre. Après avoir conduit ses travaux de sa propre autorité pendant plus de quarante ans, l'ingénieur, qui avait perdu ses protecteurs à la cour, dut se mettre sous la férule de l'intendant Bigot, qui n'était pas toujours un maître facile.

La plupart des lettres, mémoires, projets, etc., publiés ou résumés ici sont conservés aux Archives de la province de Québec. Les PAPIERS DE LERY ont été donnés au gouvernement de la province de Québec par la famille Chaussegros de Lery. Ce bel exemple ne devrait-il pas être suivi par nos vieilles familles canadiennes? Dans les familles, ces pièces intéressantes sont exposées à périr par les incendies, les déménagements, le morcellement des familles. Aux Archives de la province de Québec, elles sont conservées dans des voûtes et à l'abri de la destruction.

ARCHIVES DE QUEBEC

ENCEINTE DE MONTREAL

(5 mai 1716)

La ville de Montréal est entourée de pieux de cèdre qui sont fournis par les habitants de la ville, le Roi payant seulement la main d'oeuvre de cet ouvrage et comme cette sorte d'enceinte est sujette à de grosses réparations parce que tous les pieux deviennent absolument mauvais et qu'il faut renouveler, le feu Roi ordonna en 1713 à Messieurs de Vaudreuil et Bégon de faire faire cette enceinte de muraille et d'en faire fournir la dépense aux habitants, l'état de ses finances ne lui permettant pas de les aider dans cette occasion.

Pour y parvenir on propose du Canada d'imposer pour cette dépense une somme de 6000 l. sur les habitants de Montréal dont le tiers sera payé par Messieurs du Séminaire qui sont seigneurs censiers de la ville et de toute l'île de Montréal.

Le conseil qui a examiné tout ce qui a été marqué sur ce sujet est d'avis qu'il soit rendu un arrêt pour faire lever chaque année une imposition de 6000 l. dont 2000 l. payées par le Séminaire et les 4000 l. restant par les habitants de Montréal pour être employée à faire une clôture de maçonnerie à cette ville au lieu de celle de pieux qui y est à présent, et que cette imposition soit continuée jusqu'au parachèvement des dits ouvrages et qu'il assistera

un député des habitants de Montréal et un du séminaire au marché et reddition du compte qui seront faits des dits ouvrages.

En marge: "approuvé l'arrêt proposé. Ajouter dans l'arrêt conformément au plan qui sera arrêté."

LETTRE DU MARECHAL D'ESTREES A M.
CHAUSSEGROS DE LERY

(Paris, 23 Juin 1716).

Le Conseil vous remet cy-joint l'instruction au sujet du service que vous avez à rendre pendant votre séjour dans la colonie du Canada où il est nécessaire que vous passiez par le v^{eu}. Le Francois, et comme ce navire est prest à mettre à la voile, vous vous rendrez le plus tost que vous pourrez à la Rochelle et vous vous embarquerez aussy tost, le S. de Voutron ayant les ordres nécessaires pour votre passage; M^{rs}. de Vaudreuil et Bégon vous feront donner, quand vous serez arrivé dans la colonie, tous les éclaircissement dont vous pourrez avoir besoin et les secours convenables pour exécuter les ordres qui vous sont donnés.

Vous trouverez cy-joint un état des réparations nécessaires au fort St.-Louis qui sert de logement à M. le marquis de Vaudreuil, vous aurez soin que les ouvrages qu'on y fera soient bons et solides.

Il a été marqué de Québec que le comble du magasin à poudre est entièrement pouri et qu'il seroit nécessaire de refaire non seulement la charpente mais encore d'élever les pignons de 5 ou 6 pieds au moins pour donner plus d'égoust aux eaux et empêcher qu'elles ne croupissent entre le bois et l'ardoise comme elles ont fait jusques à present, il a été marqué aussy que le plomb des enfaitemens estant tres vitié il conviendrait de le changer et d'oster des terres de derrière ce magasin et les mettre dans le rez de chaussée étant trop bas ce qui y donne souvent de l'eau et toujours beaucoup d'humidité.

Le Conseil souhaite que vous examiniez quand vous serez sur les lieux ce qu'il convient de faire à ce magasin et que l'on ny fasse que ce qui est absolument indispensable pour l'empêcher de dépérir et qu'on puisse continuer d'y mettre les poudres

L. A. de BOURBON,
Le marechal d'estrées.

AVIS DE M. RENAULT SUR LES FORTIFICATIONS DE QUEBEC

(22 Juin 1716)

Sur le projet de la fortification de Québec marqué sur ce plan, on remarque par la simple vue plusieurs défauts:

1o. L'enceinte marquée A. Q. B. R. S. T., pouvait être portée plus loin et placée à l'endroit du projet marqué en jaune, elle n'aurait point serré les maisons de la ville comme elle fait.

Il n'y a pas plus de travail à cette seconde fortification projetée qu'à la première qu'on propose et il ne faut pas plus de monde pour la défendre.

2o. La face gauche de la redoute du Cap aux Diamants n'est défendue d'aucun endroit non plus que tout le terrain qui est entre cette redoute et la côte, ce qui rend ce côté très faible.

3o. Toute la partie entre la pointe du bastion 20 et la côte 30 ne paraît point être défendue d'aucun endroit, puisqu'elle ne pourrait tirer sa défense du flanc 40 et 50 qui est dans un lieu trop bas pour y pouvoir voir, aussi cette fortification aurait deux défauts essentiels aux deux extrémités qui rendraient toute la fortification qui serait entre deux inutile.

Comme par toutes les relations qu'on a de Québec tout le tour de la ville du côté de la rivière est fort escarpé, la fortification basse du côté du Palais paraît inutile et quand même il serait nécessaire d'y en faire une il la faudrait tout autrement, on n'en parlera cependant point étant jugée absolument inutile.

On n'a ici aucun profil du terrain de Québec, ce qui est cause qu'on ne peut désigner une fortification où il n'y ait rien à changer, mais sur le rapport que l'on en a, on ne peut rien faire de plus parfait que la fortification qui est sur ce plan marquée en jaune, par la raison que si on y ajoutait par la suite des demi-lunes devant toutes les courtines il n'y aurait point de place en France qui fût

plus forte que celle-là, parcequ'on ne pourrait établir aucune batterie qui pût battre et ruiner les flancs, ce qui la rendrait plus difficile à prendre que si on mettait vingt ouvrages les uns sur les autres, c'est ce qui rend la situation de Québec des plus avantageuse à fortifier.

Elle a encore un avantage qui est qu'on ne peut pas ouvrir la tranchée devant cette place.

Mais tous les avantages présupposent un fossé, parce qu'autrement les ennemis pourraient faire des batteries à 2 ou 300 toises de la place, battiraient en brèche et viendraient à l'assaut sans être obligés de faire de tranchée.

Ce n'est point un si grand ouvrage que de faire un fossé, il faut prendre la pierre quelque part pour bâtir et il n'en coûte pas davantage de la prendre dans le fossé et par ce moyen le fossé se fait.

Si le fossé désigné par cette fortification avec le parapet derrière était fait on aurait une meilleure fortification que celle que l'on veut faire et dans la suite on pourrait faire les bastions désignés.

Les dépenses que l'on a fait pour cette ville et celles que l'on fera dans la suite méritent bien qu'on y envoie un ingénieur entendu, ne paraissant pas par tous ce qu'on a eu de ce pays là qu'on puisse beaucoup compter sur ceux qui y sont.

Il faudrait que celui qu'on enverrait par le Français fit promptement un plan au juste avec des profils en tous sens de tout le terrain et de la côte des plans des profils et développements des ouvrages proposés et des profils près à près de la côte pour qu'on puisse être sûr des ouvrages qui y seront ordonnés et que par là les dépenses qu'on y fera y soient utilement employées.

Rien ne paraît plus important et la sûreté de la colonie dépend de tous ces ouvrages

MEMOIRE DU CONSEIL DE MARINE SUR LE SERVICE QUE LE SIEUR CHAUSSEGROS, INGENIEUR, A A RENDRE PENDANT LE SEJOUR QU'IL FERA DANS LA COLONIE DU CANADA

(23 Juin 1716)

Le Roy voulant prendre une résolution certaine et stable sur les fortifications à faire à la ville de Québec, le Conseil de Marine a choisy le S. Chaussegros pour faire les plans des ouvrages qui y sont déjà faits et ceux du terrain de cette place avec les profils, élévations et développemens.

Le S. Chaussegros trouvera cy-joint le plan de la ville de Québec qui a été remis cette année avec un projet des fortifications qu'on a proposé dans lesquels il a été trouvé plusieurs deffaults.

Il consiste¹, en ce que l'enceinte A.Q.B.R.S.T. paroist resserer trop la ville. Que la face gauche de la redoute du Cap aux Diamants n'est deffendue d'aucun endroit non

(1) 'Les deux pièces ci-dessus expliquent l'envoi de M. Chaussegros de Lery dans la Nouvelle-France.

plus que tout le terrain qui est entre cette redoute et la coste, ce qui rend ce côté tres foible.

Que toute la partie entre la pointe du bastion 20. et la coste 30 n'est deffendue d'aucun endroit, puisqu'elle ne pouroit tirer sa deffense que du flanc 40 et 50 qui est dans un lieu trop bas pour y pouvoir voir ainsy cette fortification auroit deux deffauts essentiels aux deux extremités qui rendoient toute la fortification qui seroit entre deux inutile.

Ce sont les deffauts qui ont étés remarquez sur le plan, le S. Chaussegros les connoistra encore mieux sur les lieux et il rendra compte au Conseil de ce qu'il aura remarqué à cet egard.

Comme tout le tour de la ville de Québec du costé de la riviere est fort escarpé, on a jugé la fortification basse du côté du Palais inutile, Le S. Chaussegros marquera cependant au Conseil ce qu'il pense sur ce sujet et à quoy peut servir pour la deffense de la ville la fortification qu'on y a projeté.

Il a été fait sur le plan un projet de fortification marqué en jaune et il a parû qu'on ne pouvoit rien faire de plus parfait par la raison que si on adjoutoit par la suite des demie lunes devant toutes les courtines il ny auroit point de place en France qui fut plus forte que celle là par ce qu'on ne pouroit etablir aucune batterie qui put battre et ruiner les flancs ce qui la rendroit plus difficile à prendre que si on mettoit plusieurs ouvrages les uns sur les autres et c'est ce qui rend la scituation de Québec des plus facile à fortifier, mais cette ville ne le sera jamais bien si l'on ne fait un fossé devant ces ouvrages par ce qu'autrement les ennemis pouroient faire des batteries

a 2 ou 300 toises de la place, batteroient le pied de la muraille en brèche et tiendroient à l'assault sans estre obligé de faire de tranchée ce qui luy feroit perdre l'avantage qu'elle a qu'on ne peut pas ouvrir la tranchée devant le terrain estant presque tout roc.

Comme ce projet de fortification a été fait sans avoir de profils du terrain il pourra peut estre se trouver nécessaire dy faire des changemens. Le S. Chaussegros examinera quand il sera sur les lieux s'il y a quelque chose a changer et enverra un plan au juste de la ville de Québec avec des profils en tout sens de tout le terrain et de la côte, des plans des profils, et developemens des ouvrages qui sont faits et de ceux qui sont proposés et des profils près à près de la côte afin qu'on puisse estre seur des ouvrages qui seront ordonnez et que par là les dépenses qu'on y fera y soient utilement employés, il aura attention de marquer sur les plans les lignes sur lesquelles il aura pris les profils. Il fera sonder aussy le terrain où il conviendra de faire le fossé et pour qu'il en coûte moins à Sa Majesté on pourra y prendre la pierre nécessaire pour faire les fortifications et obliger, les particuliers de prendre celle dont ils auront besoin pour bâtir à la haute ville.

Aussytost qu'il sera arrivé à Québec, il travaillera à ces desseins et enverra ce qu'il pourra avoir fait par le vaisseau le Français avec un mémoire relatif, et il apportera l'année prochaine ce qu'il n'aura pû remettre cette année. Le Conseil souhaitant quil repasse en France par le vaisseau qui sera envoyé dans la colonie.

Le Conseil a été informé que le magasin à poudre de Québec est très mal placé, il souhaite qu'on choisisse deux endroits dans l'enceinte éloignée du commerce de la ville

et proche les fortifications pour y en faire deux, Le S. Chaussegros les marquera sur le plan.

Il a été remis au Conseil un plan de la ville de Montreal qui est cy joint avec deux projets pour en faire l'enceinte en muraille.

L'un en ligne ponctué qui coupe une portion de la ville sans aucun avantage pour la fortification, et l'autre marqué en ligne rouge qui ne détruit rien de la ville mais comme les deffenses qui ne sont tirées que de petites tours quarrées et la plupart fort éloignées les unes des autres sont fort peu de choses, on a mis à la place une enceinte marqué en jaune qu'il paroist quil faut suivre, cependant comme elle a été faite sans avoir de profils du terrain ny mesme d'échelle, le S. Chaussegros examinera sil convient de la suivre entièrement et apportera l'année prochaine un plan exact de cette ville et de l'enceinte proposée avec des profils et élévations du terrain, Le Conseil souhaite que l'on commence toujours sans attendre de nouveaux ordres a travailler à cette enceinte suivant ce projet qui pourra estre s'il est necessaire rectifié sur les lieux.

Le S. Chaussegros fera en sorte que les plans, profils, developemens et memoires qu'il envoyera cette année au Conseil et qu'il luy remettra l'année prochaine ne laissent rien à desirer, afin quil soit parfaitement instruit au juste de la scituation et de la qualité du terrain de ces deux villes, des ouvrages qui y sont faits, de ceux qu'on a proposé de la colonie et de ceux qui y ont esté marquez icy sur les plans qui luy sont remis.

Il communiquera la présente instruction à M^{rs}. de Vaudreuil et Bégon et agira en tout sous leurs ordres.

Fait et arrêté au Conseil de Marine tenu au Louvre
le vingt trois juin 1716.

L. A. de BOURBON
Le marechal d'estrées

Par Le Conseil,
Lachapelle

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARI-
NE A MM. DE VAUDREUIL ET BEGON

(23 Juin 1716)

A Paris, le 23 juin 1716.

Le Conseil a examiné, Mrs, le plan qui a été envoyé de la ville de Quebec et a trouvé plusieurs deffaults essentiels dans la fortification qui est proposée pour cette place, c'est ce qui l'a déterminé à envoyer le S. Chaussegros pour faire un plan juste de cette ville.

Vous verrez par copie de son instruction qui est cy-jointe ce qui luy est ordonné et vous luy ferez donner tous les éclaircissemens qui luy seront nécessaires et les secours convenables pour executer les ordres qui luy sont donnés, le Conseil luy a fait remettre 1500 l. avant de partir et luy accordera une gratiffication à son retour.

Sur les plans, profils, développemens et mémoires qu'il enverra et qu'il rapportera avec luy on sera en état de

prendre un party certain au sujet des fortiiffications de Québec et jusques à ce temps le Conseil souhaite qu'il ne se fasse aucuns travaux. Il faudra réserver les fonds qui sont ordonnés cette année tant pour les fortiiffications que pour la batise du Palais pour les y employer dans ce tems.

Il veut bien cependant qu'il soit pris sur ces fonds ceux qui seront nécessaires pour les réparations du Château en conformité de l'état cy-joint et pour les réparations du magasin à poudre en observant de ny faire que celles qui seront absolument indispensables, Le Conseil donne des ordres en conformité au S. Chaussegros. Les vitres et la grille nécessaire pour le Chateau seront envoyés de Rochefort.

A l'égard de l'enceinte de Montréal vous en trouverez cy joint le plan que le Conseil en a arrêté, mais comme la ligne jaune en conformité de laquelle l'enceinte doit estre faite a été tirée sans avoir aucuns profils du terrain ny mesme d'échelle il pourra se trouver quelque chose à changer, jls verront par l'instruction du S. Chaussegros qu'il doit examiner cette enceinte et en marquer son avis, Le Conseil souhaite que vous fassiez vos observations sur cette enceinte et sur les fortiiffications de Québec et que vous les luy envoyés avec vos avis.

Le Conseil désire cependant que l'on travaille à cette enceinte sans attendre de nouveaux ordres suivant le projet marqué sur ce plan qui sera rectifié sur les lieux par le S. Chaussegros s'il est nécessaire d'y faire quelque changement.

Il vous recommande une grande attention pour le

choix de deux endroits où vous estimerez qu'il conviendra de faire les deux magasins à poudre.

Le Conseil est informé que la facilité qu'on a eu jusques à present d'accorder le passage et la subsistance sur les vaisseaux que le Roy a envoyé en Canada ont engagé bien des officiers et leurs femmes de passer en France sans aucune nécessité pour le service ny beaucoup d'utilité pour leurs affaires, cela a causé de la dépense à Sa Ma^{te} que le Conseil juge à propos de modérer, quoy qui veuille bien cependant vous laisser la liberté de faire donner le passage et la subsistance à ceux que vous estimerez qui auront des affaires en France, mais jl vous recommande en mesme tems d'estre retenu et moderé sur cette permission.

LETTRE DE MM. DE VAUDREUIL ET BEGON
AU CONSEIL DE MARINE

(11 octobre 1716)

A Québec, le 11 octobre 1716.

Nous avons l'honneur de répondre à la lettre du Conseil en datte du 23 juin dernier au sujet des fortifications de Québec et de Montréal à laquelle étoit jointe l'instruction donnée au Sr Chaussegros.

Depuis l'arrivée du V^{au}. du Roy en ce pais sur lequel jl est venu jl a travaillé avec une diligence et une atten-

tion toute particulière aux plans, profils, développements et mémoire qui luy ont été demandés sur le projet des fortifications de cette ville, nous avons l'honneur de les envoyer au Conseil dans une boette de fer blanc, le peu de tems qu'il a employé a ce travail nous fait juger que personne n'est plus capable que luy de mettre a Execution ce qui sera approuvé. Nous avons l'honneur de représenter au Conseil que son zele mérite au moins qu'il ne reste pas icy a ses depens et que les 1500 l., qui luy ont été ordonnés, et sur lesquels il dit n'avoir reçu qu'environ 1300 l. à cause du dixieme qui luy a été retenu ne suffisent pas pour la depense qu'il sera obligé de faire dans le tems present ou tout est a un prix excessif.

Il continuera de faire pendant son sejour toutes les observa'ons qui dependront de luy pour perfectionner cet ouvrage et nous aurons l'honneur d'en mander notre avis au Conseil l'année prochaine lorsqu'il passera en France.

On ne peut prendre aucune résolution sur le choix des deux endroits où doivent être scitués les deux magasins a poudre qu'auparavant le projet de la fortification n'ait été approuvé, ces magasins devant être dans la gorge des bastions, cependant nous ferons travailler l'année prochaine aux reparations julispensables du magasin à poudre qui sert actuellement.

On a continué cette année de travailler au Palais, toute la maçonnerie est faite à l'exception de quatre voutes et de trois touches de cheminée à élever depuis le quarré de la maçonnerie, les deux tiers de ce batiment sont couverts entièrement partie en ardoise et le reste en bardeau au deffaut d'ardoise, l'autre tiers n'est encor couvert qu'en planches et on ne peut pas se dispenser de le cou-

vrir en bardeau afin de conserver la charpente, ainsy jl ne reste à faire au batiment que les quatre voutes trois cheminées à élever et quelques planches et chassis pour les croisées pour le mettre dans sa perfection, on ne peut se dispenser de faire ces voutes et d'achever ces cheminées parce que la brique est sur le lieu et la gelée l'a gasteroit s'jl se passoit deux yvers sans quelle fust employée, les bordages necessaires pour les planchers sont aussy sur le lieu, ainsy jl ne reste a payer que la main d'oeuvre, le Sr. Begon etant convenu avec Mr l'evesque de luy remettre sa maison jmmediatement après le départ des vaisseaux ne peut pas se dispenser d'aller loger au Palais et on n'y fera que ce qui sera absolument nécessaire pour cela et pour le reste le Sr Begon attendra les ordres du Conseil. Le Sr. Begon a l'honneur d'envoyer au Conseil l'état de ce qu'jl y a faire pour finir ce batiment et des choses necess^{res}. a envoyer de France.

Il a aussy l'honneur d'envoyer au Conseil les plans, profils et elevations du magasin du Roy qui a été construit cette année en conseq^{ce}. des ordres donnés en 1714 aux Srs. Begon et Beaujours.

Il a été fait sur une partie des murs du vieux Palais, on ne pouvoit rien faire de plus utile pour le service du Roy que de réparer ces murs et de s'en servir pour en faire des magasins parce que la depence qui a été faite pour les murs de refend n'est pas plus forte que celle qu'on auroit été obligée de faire pour la démolition de ces vieux murs, ainsy jl n'en coute d'augmentation que des planches la charpente et la couverture, outre les magasins qui sont dans ce batiment qui peuvent contenir toutes les munitions et marchandises dont on peut avoir besoin jl y a

encor les prisons et le logement du concierge, et celui du gardemagasin, les munitions et marchandises venues cette année par le vaisseau le Français y sont actuellement placées et a commencer du premier janvier prochain on ne payera plus de Loyers de magasins qui montent à seize cent livres par an jl ne reste plus pour rendre ce batiment parfait que les fours de la boulangerie a faire, la main d'oeuvre pour quelques planchers et quelque serrurerie a faire venir de France suivant l'état cy joint.

Le Sr. Begon a prié le Sr. Chaussegros de faire le toisé général tant du Palais que des magasins afin qu'a son retour en France jl soit en etat de rendre compte au Conseil de la solidité et économie avec lesquelles ces ouvrages ont été faits dans le tems present.

Le Sr de Morville, sous jngenieur, qui a eu la conduite de ces ouvrages a eu toute l'attention qu'on pouvoit desirer de luy et le succès est une preuve de sa capacité, jl merite une gratification, jl y a de la justice qu'jl soit payé en especes sonnantes de ses appointements de sous jngenieur comme jl l'a été de ceux de lieutenant.

Le Sr Begon a fait faire cette année au chateau St.-Louis les reparations necessaires et il ne reste a accomplir du memoire que le Conseil en a envoyé que les balustrades de fer qu'on doit faire à Rochefort et qui n'ont pu être embarquées dans le vaisseau n'étant pas encore finies.

Nous avons receu le plan pour l'enceinte de Montréal le Sr Chaussegros y fera ses observations au printemps de l'année prochaine à pres quoy on y travaillera jusqu'à ce que les six mil livres qui doivent être fournis tant par

Mrs du Séminaire que par les habitans de lad. ville soient consommés.

Le Sr. Chaussegros connoit deja que la grande difficulté sur les travaux qui se font en ce pais vient du petit nombre d'ouvriers qui y sont et croit comme nous qu'on ne doit pas compter d'avancer les fortifications a moins qu'on ne fasse passer de France les ouvriers qu'il demande.

VAUDREUIL BEGON.

LETTRE DE M. DE VAUDREUIL AU
CONSEIL DE MARINE

(14 octobre 1716)

A Québec, le 14 octobre 1716.

Le Sr de Chaussegros rendra compte au Conseil de l'état où sont les différentes fortifications faites jusqu'à present à Québec. Il travaille actuellement au plan et profil, et fait esperer au marquis de Vaudreuil qu'il pourra les envoyer par le vaisseau du Roy le Français.

A l'égard de Montréal, le Sr De Ramezay a remis les habitants dans les dispositions ou ils devoient etre pour y faire une enceinte de pierre chacun y fournissant sa quote part, selon ses moyens. Ainsy le marquis De Vaudreuil espere les y determiner aisément dans le voyage qu'il se propose d'y faire cet hyver.

Cependant il ne peut se dispenser d'exposer au Conseil que le meilleur moyen pour faire promptement cet ouvrage absolument nécessaire, les portes et palissades étant actuellement toutes ruinées, seroit que le Conseil voulut bien contribuer d'un fond de quatre mille francs par an jusques à l'entiere perfection de cette fortification. Cet argent comptant suppleroit a ce que les habitants ne pourroient parfaire par corvées.

La saison ne permet pas que le Sr de Chossegros puisse rendre compte de l'état de Montréal cette année; mais dès qu'il aura tracé la fortification l'on mettra la main à l'oeuvre dès le printemps prochain et l'on charriera dès cet hyver le plus que l'on pourra de matériaux outre ceux qui sont déjà sur les lieux.

VAUDREUIL.

MEMOIRE DU ROI A MM. DE VAUDREUIL
ET BEGON

(26 Juin 1717)

A Paris, le 26 Juin 1717.

Sa Ma^{te}. a vu les lettres des Srs de Vaudreuil et Begon des 14 octobre de l'année dernière et le compte que le Sr Chaussegros a rendu des fortifications de Québec.

Les plans et profils qui ont été envoyés n'ont pu mettre Sa Ma^{te}. en état de décider au sujet de ces fortifica-

tions et Elle fait donner au Sr Chaussegros les ordres nécessaires pour en apporter encore d'autres. Ils trouveront cy joint copie de l'instruction qui luy est envoyée cette année à laquelle ils se conformeront en ce qui peut les concerner.

Sa Ma^{te}. ne veut point qu'il soit pris aucun terrain du Jardin des Pères Jésuites jusques a ce quelle ait connu par Elle meme si la chose est absolument nécessaire pour la seureté de la place

Elle a veu avec plaisir le compte qu'ils ont rendu du zele du Sr Chaussegros auquel Elle a accordé une gratification de 1500 l. et Elle souhaite quils luy donnent toujours par raport aux ouvrages tous les secours qui pourront dependre d'eux.

Le Sr Begon a envoyé l'estimation des ouvrages qui restent a faire aux cazernes de la Redoute Royale et a marqué que le Sr de Vaudreuil jugeoit à propos qu'on y travailla pour en empêcher le deperissement ce que Sa Ma^{te}. a approuvé.

Elle a donné les ordres nécessaires pour faire envoyer de Rochefort les ferures, vitres, clouds, ardoises et plomb en table pour les reparations du magazin a poudre, et Elle souhaite que les Srs de Vaudreuil et Begon y fassent travailler ayent une attention toute particulière a faire faire les reparations qui conviennent à mesure des dommages qui peuvent arriver.

Puisque les salles de l'Hotel-Dieu peuvent encore longtemps servir comme elles sont, il ne faut point penser a en bâtir d'autres quant à present. Sa Ma^{te} pourra se déterminer a faire construire celle que le Sr de Vaudreuil a proposé et dont il a envoyé le plan et l'estimation, quand

le Palais sera entièrement achevé, en appliquant à cet usage partie du fonds des 15 m. l., employées sur l'état du Domaine pour la batisse de ce palais, Elle pourra aussi destiner l'autre partie de ce fonds a faire construire des prisons et Chambre d'aud^{ce}. à la ville de Montréal et à celle des 3 Rivières.

Elle a veu tout ce qu'ils ont marqué au sujet du Palais et pour le faire finir entièrement, Sa Ma^{te}. a fait donner les ordres à Rochefort pour envoyer ce qui a été demandé pour ce bâtiment. Elle recommande aux Srs de Vaudreuil et Bégon de tenir la main à ce qu'il ny soit employé que les choses absolument nécessaires et qu'il soit fait le moins de dépenses qu'il sera possible pour finir cet ouvrage.

Sa Ma^{te} souhaite qu'ils en envoient les plans avec un état des dépenses qui ont été faites pour ce bâtiment de ce qui en a été payé et de ce qui peut en être encore dû.

Elle a appris avec satisfaction qu'à commencer de cette année on ait point cessé de louer des magasins pour y mettre les effets et les munitions et que ceux qui ont été construits en vertu des ordres donnés en 1714 se soient trouvés en état de recevoir les marchandises arrivées l'année dernière et que les prisons et les Logemens du concierge qui tiennent à ce bâtiment soient achevés.

Sa Ma^{te} souhaite qu'il ne soit loué à Quebec de magasins sans une extrême nécessité et que ce qui reste à faire à ces batimens soit incessamment achevé.

Les fonds pour ces ouvrages doivent être pris sur ceux accordés pour la batisse du Palais, ainsi cela ne doit point diminuer ceux des fortifications de l'employ desquels Sa Ma^{te} souhaite que les Srs de Vaudreuil et Bégon rendent un compte exact année par année suivant le mo-

dèle que Sa Ma^{te} leur fait remettre qui doit être signé par l'ingénieur et visé par eux.

Ils auront soin de faire garder en caisse les fonds qui ne seront pas employés et ils seront consommés dans les années où les travaux seront ordonnés.

Sa Ma^{te} ne veut point que ces fonds soient employés à d'autres usages qu'aux réparations indispensables des forts et clotures dont le Roy est chargé et des batim^{ts} appartenans à St Ma^{te} et que le reste sera employé aux fortifications de Québec.

Les grilles de fer qui n'ont point été envoyées de Rochefort l'année dernière pour le Château St-Louis qui sert de logement au Sr marquis de Vaudreuil le seront cette année et par ce moyen toutes les réparations ordonnées à ce château pourront être entièrement finis.

Le Sr de Vaudreuil doit faire tout ce qu'il faut pour persuader aux habitans du gouvernement de Montreal de fournir des corvées pour l'enceinte de la ville; il est de leur intérêt d'en avancer l'ouvrage pour se procurer plus promptement leur seureté. Si Sa Ma^{te} étoit en situation de pouvoir donner un fonds de 4000 l. par année pour cette enceinte outre les dépenses qu'elle fait pour la colonie, elle s'y détermineroit volontiers; mais l'état de ses finances ne le lui permettant point il faut travailler à mesure des fonds qu'on recevra et les Srs de Vaudreuil et Bégon rendront de cette enceinte un compte séparé des autres fortifications.

Sa Ma^{te} est persuadé que le deffaut des ouvriers retarde l'avancement des ouvrages en Canada, et Elle compte aussitôt quelle aura déterminé les fortifications de Québec et qu'elle verra qu'il y aura des fonds suffisans

en caisse provenant des Revenans bons de ceux qu'elle fait chaque année et qu'elle continuera de faire passer dans la colonie un nombre suffisant d'ouvriers des métiers que les Srs de Vaudreuil et Bégon jugeront nécessaires.

Ils rendront compte régulièrement tous les ans en commun de tous les ouvrages qui auront été faits aux fortifications et des réparations par des états dont Sa Ma^{te} leur fait remettre les modèles.

Ils demanderont aussi par une Lettre particulière et séparée des autres affaires de la colonie les fonds qui seront nécessaires tant pour les réparations que pour les fortifications et n'entreprendront aucun ouvrage nouveau sans ordre de Sa Ma^{te}.

Le Sr Lhermitte, lieutenant des Trois-Rivieres et ingénieur passe en Canada Sa Ma^{te}. luy fait donner des ordres sur le service qu'il a à rendre dans la colonie dont les Srs de Vaudreuil et Bégon trouveront cy-joint copie et auxquels ils se conformeront en ce qui les concernent.

MEMOIRE DU CONSEIL DE MARINE A M.
CHASSEGROS DE LERY

(26 Juin 1717)

A Paris, 26 Juin 1717.

Le Conseil a vu les lettres que le Sr Chaussegros a écrites les 15 octobre et 16 novembre de l'année dernière avec le memoire, plans et profils qui y étoient joints.

Ces plans et profils consistent en un plan de la ville de Québec avec un projet à feuille volante des fortifications que led. Sr Chaussegros estime nécessaire d'y faire, un développement des bastions de St-Louis, de la Glacière et de Joubert, un autre de la Batterie du Moulin et redoute du Cap au Diamant, 4 profils marqués Sur le plan par les lignes 19 et 20, 21 et 22, 23 et 24, 25 et 26, et un autre depuis la hauteur du Cap aux Diamants 28 jusqu'au coteau de la Potasse 27. et 3. autres profils sur la face droite du bastion proposé sur la hauteur du Cap aux Diamants sur le milieu des faces des bastions et sur le milieu des courtines et la Capitale des places d'armes.

Le Conseil a rendu compte du tout au Roy mais ces plans et profils ne pouvant pas mettre en état de payer entièrement des fortifications proposées, Sa Ma^{te} n'a pu rien décider sur ce sujet.

Il auroit fallu que les 4. p^{ers} profils eussent été non seulement prolongés vers la campagne mais encore continués en ligne droite à travers de la ville jusques et compris l'escarpement du fleuve de St-Laurent. Le Conseil souhaite que le Sr Chaussegros les prolonge et continue de part et d'autre c'est à dire depuis 29 jusqu'à 35, depuis 100 jusques à 101, depuis 30 jusqu'à 34, et depuis 31 jusques à 115, suivant les lignes jaunes mises sur la copie du plan qu'il a envoyé et qu'il trouvera cy-joint.

Il faut qu'il soit fait quatre profils sur le terrain parallèlement à la ligne 27 et 28 comme ils sont marqués en lignes jaunes sur le plan aux endroits 32, 38, 33, 37, 111, 112, 113, 114 et deux autres profils 39, 36, 40, 35, pour juger de l'étendue de cette hauteur et de sa rampe avec un développement de tout l'escarpement à commencer vis à

vis la hauteur 26, à l'endroit marqué 50, et passant par ceux marqués 60, 70, 80, jusqu'à celui marqué 90, au dessus du Cap au Diamant en distinguant la nature de la qualité du terrain et du roc.

Il distinguera de même la nature de la qualité du terrain et du roc dans le memoire que le Conseil luy recommande de faire du terrain ou passera le fossé de la place.

Avec ces nouveaux profils et développemens le Conseil pourra proposer a Sa Ma^{te} de déterminer les fortifications de Québec, il sera encore plus en état de le faire avec un plan en relief, comme le propose le Sr Chaussegros de tous le terrain compris dans le plan et portant ce terrain jusques à 600 toises au delà des ouvrages proposez.

Son intention est de faire travailler à ce plan aussitôt que le Sr Chaussegros sera arrivé icy où il est nécessaire qu'il repasse par un des vaisseaux qui vont cette année dans la colonie non seulement avec les plans, profils et développemens qui luy sont demandés mais encore avec ceux qu'il pourra estimer nécessaires pour faire ce plan en relief, il sera bon aussy quil apporte avec luy des vues de tous les costez de la ville de Québec qui faciliteront l'exécution de cet ouvrage.

Le Conseil luy a fait accorder une gratification de 1500 l. et le tresorier en remet le fonds à son commis à Québec ou le Sr Chaussegros pourra en recevoir le payement.

Le Conseil est persuadé que le Sr Chaussegros aura monté cette année à Montréal et qu'on aura commencé à travailler a l'enceinte de cette place suivant quil a été ordonné l'année dernière.

Il scait que le deffaut d'ouvriers peut retarder les ou-

vrages en Canada mais celui de cette enceinte auquel il ne sera employé qu'un fonds médiocre chaque année n'est point de ce nombre.

Quand les fortifications de Québec seront résolues on y fera passer le nombre d'ouvriers nécessaires et le Conseil souhaite que le Sr Chaussegros luy en apporte l'état.

Le Sr Lhermitte, lieutenant de Roy des Trois-Rivieres et ingenieur, passe cette année en Canada, le Conseil souhaite que le Sr Chaussegros luy donne les éclaircissemens nécessaires sur les travaux à faire pour l'enceinte de la ville de Montréal suivant qu'elle aura été déterminée par led. Sr Chaussegros aussi bien que sur les fortifications de Québec.

Il est remis copie de la presente instruction à Mrs de Vaudreuil et Bégon afin qu'ils soient informez des ordres qu'il contient.

MEMOIRE ET ETAT DE LA VILLE DE MONTREAL

(10 août 1717)

10 août 1717.

La ville de Montreal est d'une grande étendue, elle a trois quart de lieue de tour, son enceinte ou fortification ayant 1819 toises courante de pourtour, elle n'est fermée que d'une mauvaise anceinte de pieux dont une bonne partie sont pouris. Les habitans y ont fait plusieurs

ouvertures, il n'y a aucune porte en état de fermer, et ne ferment point pendant toute l'année et comme dans ce pays on est tous les jours à la veille d'avoir la guerre avec les Anglois et les Sauvages et qu'on ne peut scavoir la déclaration de la guerre d'Europe qu'après les Anglois ils pourroient enterrer cette ville très aisement dans l'état où elle est présentement ils peuvent venir jusqu'au fort de Chambly à sept lieue de la ville sans être découvert ils sont venus une fois à Laprairie de la Magdeleine, à deux lieue de la ville où ils surprirent les troupes du Roy, le fort de Chambly est si petit et de si peu de deffence qu'ils peuvent le laisser derrière sans craindre.

Les Anglois joints avec les Sauvages composent un corps de troupes beaucoup plus considérable que tous ce qu'il y a dans le Canada, suivant ce que j'ay appris.

Ce qui reste de l'anceinte de pieux durera au plus quatre à cinq ans.

On a mal informé le Conseil quand on a dit que les Anglois ne pouvoient enmener du canon pour assiéger cette ville. J'ay interogé des François qui étoient à Orange dans le temps que la flotte des Anglois qui venoit assiéger Quebec fit naufrage, aux Sept Isles, à l'entrée du fleuve St-Laurens en 1711. Ils m'ont dit que les Anglois de la Nouvelle York qui étoient partis d'Orange avec un gros corps de troupes pour attaquer le Montréal amenoient avec eux de petites pieces de canon il est facile d'en enmener au raport des voyageurs, ils ramenerent ces pieces quand ils aprirent ce qui étoit arrivé à la flotte, ce qui m'a déterminé à commencer une anceinte capable de résister à l'artillerie que les Anglois ameneroient d'Orange. Si il l'avois commencée plus faible, elle ne seroit d'aucune

deffence et d'aucuns avantages les gelées sont si grandes dans ce pays qu'une simple Muraille ne peut durer du tems.

J'ay été contraint de commencer un fossé, Mes^{rs}. les gouverneurs mitassent qu'on n'en fasse point et qu'on fasse cette anceinte plus foible que ce qui est commencé, le Conseil verra par les profils qui sont au devis que les murs du revetement n'ont que trois pieds d'épaisseur réduite qui est la plus petite épaisseur qu'on puisse donner a la moindre fortification.

On est obligé à cause du terrain de fonder fort bas faisant un fossé une partie de cette fondation sert de revetement et il trouve dans ce fossé bien de la pierre pour aider à faire ce revetement. la terre du fossé sert a faire un ramport ce qui épargne l'épaisseur de muraille du chemin des rondes et la fortification est meilleure et faite conformement aux règles.

Suivant la reputation l'anceinte faite avec un fossé coutera a moitié moins que si on la faisoit élevée sur le terrain sans fossé.

J'ay commencé à la porte de La Chine étant le cote de l'attaque.

Il y a quelques maisons marquées plan 15 sur le bord de la petite riviere marquée 16, qui est à sec pendant les jours de l'Eté et l'hiver on passe partout sur les glaces. Mess^{rs}. les gouverneurs voudroient que ces maisons servissent de clôture à la ville, mais il n'est pas dans l'ordre que de maisons de particuliers servent à enclore une ville ces maisons ayant de portes et fenêtres qui seroient en dehors de la ville, il seroit libres aux propriétaires d'introduire l'ennemi dans la place et faire entrer et sortir ce

qu'ils voudroient de plus ces maisons interomperoit le chemin des rondes, ce quy empecheroit de veiller à la sûreté de la place et de plus cet endroit seroit sans deffence, ce qui a été toujours contre les ordres du Roy et contre les règlements qu'il a fait, son intention étant que le chemin des rondes soit libre, qu'une place se deffende partout et qu'on laisse une distance entre les maisons et l'enceinte d'une ville il fais passer cette enceinte au devant de ces maisons. le terrain le permet, mais comme Mes^{rs}. les gouverneurs veulent que ces maisons servent de cloture il supplie tres humblement le Conseil de décider.

J'ay veu un reglement de Sa Majesté chez Mr. le Mar^{al}. de Vauban par lequel il étoit ordonné aux ingenieurs d'informer la cour des difficultés qui se rencontrent en fortifiant. La cour sen reservoit la décision.

La scituation de cette ville est avantageuse et aisée à fortifiée, il ne vois pas que les environs puissent nuire à sa fortification, elle est considerable, et on y bâtit beaucoup les habitans commencent à manquer d'emplacements pour faire de maisons ce qui provient de ce qu'au commencerent on l'a mal percée et même trop agrandie elle se trouve présentement remplie de jardins qui sont inutilles au milieu d'une ville, ce qui rend les anceintes des rues trop grandes, on pourra sans difficulté y faire encore une fois autant de rues qu'il y en a ce qui donnera la facilité de batir davantage des maisons.

J'ay marqué en jaune le proiet de ces rues dont il y en a une qui aura plus d'un quart de lieue de long. Il me paroît nécessaire de déterminer ces rues afin qu'on y batisse ce que ceux qui bâtissent journellement se placent de manière qu'on ne soit pas obligé dans les suites de les

faire déplacer pour percer les rues. J'ay l'honneur d'envoyer le plan au Conseil et j'attendray la décision.

Il y aura quelques maisons à faire changer qui sont marquées dans le plan; il paroît juste que ceux à qui elles appartiennent soient indemnises. Le Conseil pourroit leur accorder quelques congés pour le commerce du Détroit et de Michilimakinac.

J'ay marqué une place d'arme au devant de la paroisse où on pourra y faire dans la suite un corps de casernes, marqué 17, les maisons qui sont dans cet endroit étant de peu de chose.

L'enceinte est tracée sur le terrain conformément au plan. j'ay baléré tous les angles à demeure jusques à la hauteur du cordon et audessus des fondements du côté du fleuve.

Le magasin à poudre de cette ville est mauvais, la muraille est couverte en des endroits; il est couvert avec un comble de grosse charpente, le dit comble est couvert de planche sans aucune ardoise. J'ay marqué dans le plan un magasin à poudre sur la hauteur du coteau.

Fait au Montreal ce 10 août 1717.

CHAUSSEGROS DE LERY.

ARRET DU CONSEIL DE MARINE

(7 décembre 1717)

Paris le 7 Décembre 1717.

Ils feront faire l'année prochaine un bâtiment à l'hôpital Général de cette ville pour retirer les fols, ils en-

voyèrent ci-joint le plan et état estimatif faits par le sieur Chaussegros montant à la somme de 2200l.

Suivant ce plan il y aura quatre loges voûtées, comme dans le bâtiment qu'a fait faire M. l'évesque pour y retirer les folles.

La somme de 1000 l. employée sur l'état des charges de la présente année, sera payée à compte de cet ouvrage à l'entrepreneur sur les certificats du Sr Chaussegros.

Les Srs de Vaudreuil et Bégon supplient Sa Majesté d'ordonner un fonds de 1200. l. pour achever cet ouvrage.

(porter tout cet article à Mgr le Régent avec la lettre originale de M. l'évêque de Québec, Le Conseil croit que supposé qu'il n'y ait point d'arrangement pris pour secourir les hôpitaux, comme il est très important de soutenir celui de Québec, on peut accorder l'augmentation de 1000 l. demandée par M. l'évêque à condition que la première année, il en sera obligé d'y recevoir les insensées de chaque sexe.)

M. l'évêque leur a représenté que la somme de 1000 l. que Sa Majesté a bien voulu accorder l'année dernière à l'Hopital Général de cette ville, étant destinée par l'état de cette année pour la dépense du logement qui se doit faire pour y retirer les fols, les pauvres et la communauté se trouvent privées de ces secours, qu'ils en ont plus de besoin que par le passé, à cause des pertes qu'ils ont souffertes par les diminution des rentes qu'ils avaient en France, ils supplient Sa Majesté en cette considération, d'avoir la bonté d'augmenter cette gratification de pareille somme de 1000 l. et qu'il plaise à Sa Majesté ordon-

ner que sur ces 2000 l., il soit destiné 1500 l. pour les pauvres et 500 l. pour la communauté des religieuses.

Si Sa Majesté veut bien accorder cette augmentation en considération de l'utilité de cette maison et des dépenses considérables que M. l'évêque a faites pour la fonder et l'établir chacun de 250 l. qui leur serait payée sur leurs quittances et les certificats des curés des paroisses où ils auraient servi. C'est ce qu'on peut demander de moins au Sr Tureq, puisque sur l'état des charges ces 3000 l. sont employées pour l'entretien de six maitres d'école au moins dans le Canada. (1)

Signé, LACHAPELLE.

ARRET DU CONSEIL DE MARINE

(14 décembre 1717)

Paris, 14 décembre 1717.

Ils envoient l'état estimatif, certifié par le Sr Chaussegros de la dépense à faire pour le fort de pieux de la mission du Sault St-Louis avec les logements de l'officier qui y commandera et d'un corps de garde pour les soldats montant à la somme de 4181.

Les deux mille livres employée l'année dernière et celle-ci sur l'état des dépenses de cette colonie seront payés à compte sur les certificats du Sr Chaussegros. (1)

Signé, LACHAPELLE.

(1) En marge: Il est bon de donner cet arrêt en interprétation.

(1) En marge: Approuvé, donné les ordres nécessaires pour la remise des fonds.

MEMOIRE DU CONSEIL DE MARINE POUR M.
CHAUSSEGROS DE LERY

(6 Juillet 1718)

Le Conseil a été satisfait du compte que le Sr Chaussegros luy a rendu des fortifications qu'il estime nécessaire de faire à la ville de Québec et il luy fera scavoir l'année prochaine les resolutions de Sa Ma^{te}. à ce sujet laquelle a aprouvé l'enceinte quil a proposé pour la ville de Montreal suivant le plan qu'il en a remis.

Elle souhaite que les murs de cette enceinte qui sera formée par des bastions ayent 13 pieds 1-2 à prendre du pied du fossé jusqu'au cordon et 7 pieds jusqu'au dessus du parapet, et 3 pieds d'épaisseur réduite avec un fossé au devant de 30 pieds de large sur 10 pieds de profondeur avec un rempart derrière les murs le tout comme il est déjà commencé et conformément à son devis.

Comme il est nécessaire de continuer à travailler à cette enceinte le Conseil souhaite que led. S^r Chaussegros repasse cette année en Canada pour la faire continuer et quil y soit travaillé à proportion des fonds.

Sa Ma^{te}. a fait cette année sur l'état des charges de la Nouvelle-France un fonds de 15 m. l. pour être employé à la construction des prisons et salles d'audiance dans les villes de Montréal et des 3-Rivières, le S^r Chaussegros y fera travailler par raport à ce fonds et aura attention que les ouvrages soient bons et solides.

Par le compte que led S. Chaussegros a rendu du fort de Chambly, il a paru quil falloit élever la courtine du côté de la riviere, y faire une batterie couverte avec un corridor au dessus percé de creaux et refaire tous les créaux du fort par ce que ceux qui y sont ne plongent point et ne sont point évasés, quil falloit aussy faire dégorger les embrasures des faces des bastions vers les capitalles et mettre des guérites aux angles flanqués, et un machi-couli sur la porte.

Le Conseil souhaite quil fasse travailler à tous les ouvrages pour lesquels il mande à M. Begon de faire fournir la somme de 5 m. l., à quoi il a estimé que ces ouvrages pourroient monter, sur le fonds des fortifications mis en reserve.

Les^r. Chaussegros aura attention de faire travailler aux reparations des forts, maisons et magasins appartenans à Sa Ma^{te}. aussitot quil en sera nécessaire afin d'en empêcher le déperissement mais il ne fera aucun nouvel ouvrage, changement ny augmentation en quelque manière que ce soit ny de quelque facon quil puisse être sans en avoir un ordre exprés de Sa Majesté.

Le Conseil croit devoir luy expliquer que les réparations ne concistent qu'au rétablissement de murs, voutes, couvertures, planches, portes et fenestres et gnallement tout ce qui est attaché aux murs.

Il écrit à M. de Vaudreuil de donner aud Sr Chaussegros tous les détachemens de troupes et d'ouvriers qui seront dans les compagnies et qui pourront être nécessaires pour les ouvrages, et il luy marque aussy et à Mr Bégon de luy donner tous les autres secours dont il pourra avoir besoin.

M^{rs} de Vaudreuil et Bégon ont ordre d'envoyer tous les ans un bordereau détaillé des dépenses qui auront été faites pour les fortifications et un autre pour les réparations et le Conseil souhaite que ces bordereaux soient signés du S^r. Chaussegros.

Sil fait quelques nouvelles observations au sujet des fortifications de Québec, il en donnera avis au Conseil et luy rendra un compte exact et en détail de tous les ouvrages qui se feront dans la colonie et de l'état auquel ils seront.

Fait et arrêté au Conseil de Marine le 6 juillet 1718.

L. A. DE BOURBON,

Le maréchal Destrées

Par le Conseil, Lachapelle

LETTRE DU CONSEIL DE MARINE À M^{rs}.
DE VAUDREUIL ET BEGON

(6 Juillet 1718)

6 Juillet 1718.

Le Conseil a receu, M^{rs} les lettres que vous luy avez ecrite le 20 8^{bre}, de l'année dernière et vous a marqué par une lettre commune qu'il renvoyoit le sieur Chaussegros, ingenieur, pour travailler à l'enceinte de la ville de Montréal et aux prisons et salles d'audiance que Sa Maj^{te} veut faire construire à Montréal et aux Trois-Rivieres.

Vous trouverez cy-joint copie de l'instruction qui luy a été donnée afin que vous vous conformiez en ce qui vous concerne.

Vous y verrez que le projet de cet ingénieur au sujet de l'enceinte de Montréal a été approuvé Les murs nen seront point trop hauts et le fossé rendra non seulement la fortification meilleure mais même causera une épargne parce qu'en faisant par ce moyen un rempart derrière le mur, il ne faudra point de chemin de ronde porté sur des arcades qui auroit beaucoup coûté à faire et un entretien considérable.

Vous y verres aussy ce qu'il est nécessaire de faire au fort de Chambly Souhaitté et quon y travaille et que pour cet effet il soit pris la somme de 5 mille livres sur les fonds des fortifications mis en reserve.

Elle souhaite aussy que par rapport aux ouvrages des fortifications vous donniés au sieur Chaussegros tous les secours qui pourront luy être necess^{re}, tant en détachements de troupes et ouvriers qui peuvent etre dans les compagnies qu'en telle autre chose que ce soit chacun en ce qui vous concerne.

Vous enverrez tous les ans un bordereau détaillé des dépenses qui auront été faites pour fortifications et un autre pour les repara'ons qui seront signés du sieur Chaussegros et visés par vous.

Le Conseil vous remet cy-joint copie de l'instruction donnée au sieur de Gand, commandant la flutte l'Elephant, par laquelle vous verres que cet officier doit charger tous les effets que le Roy a en Canada qui doivent consister en planches, madriers, godron et mats. S'il est possible de les embarquer, il doit après charger le

castor appartenant a la Compagnie d'Occident et ensuite les pelleteries et huilles des particuliers à fret.

Le sieur Begon fera faire le chargement de ce qui appartient au Roy le plus promptement qu'il se pourra led. sieur de Gand ayant ordre de ne rester qu'un mois devant Québec, Sa Majesté souhaittant qu'il en parte après le tems et que le sieurs de Vaudreuil et Bégon S'arrangent de manière pour qu'il aye leurs paquets avant son départ.

Le Conseil auroit procuré volontiers au Sieur de Lino fils la place de conseiller vacante par la mort du sieur Chéron s'il n'avoit pas eu tant de parens dans le Conseil qu'il en a

Sa Majesté a accordé à la veuve Boisdoré, demeurante à Montreal, et qui est dans le besoin, un congé.

LETTRE DU CONSEIL DE MARINE A MM.
DE VAUDREUIL ET BEGON

(15 Juillet 1718)

15 Juillet 1718.

Le Conseil ayant rendu compte à M. le Regent des fortifications proposés par le sieur Chaussegros, ingénieur, pour la ville de Québec, Son A. R. les a approuvés et le plan en a esté remis à cet ingénieur auquel il a été accordé 2000 l. par an pour ses appointements lesquels luy ont été remis icy avant son départ.

LETTRE DE MM. DE VAUDREUIL ET BEGON
AU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE

(8 novembre 1718)

Nous envoyons un état des bâtimens appartenant au Sr Hertel qui ont été démolis à Chambly en 1709 par ordre de M. de Ramezay, parcequ'il était à craindre que les Anglais qu'on attendait cette année là n'y missent le feu et qu'il ne se communiqua au fort qui n'était en ce temps que de pieux Le Sr de Vaudreuil ayant chargé le Sr de Chaussegros, lorsqu'il alla à Chambly, de s'informer de ce que pourrait valoir alors ces bâtimens, le Sr de Chaussegros les a estimés à la somme de 4450 l. en monnaie de carte faisant monnaie de France celle de 3337 l. 10 sols, laquelle réduite à la moitié fait celle de 1168 l. 15^s, nous croyons qu'il y a de la justice à lui accorder cette somme.

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU
CONSEIL DE MARINE

(12 décembre 1718)

La Rochelle, 12 décembre 1718.

Le Conseil a fait cette année sur l'état des charges de la Nouvelle-France un fonds de 15000 livres pour être employés à la construction des prisons et salles d'audien-

ces dans les villes de Montréal et des Trois-Rivières, J'ai l'honneur de représenter au Conseil que si ce fond est monnaie sonnante, il est plus que suffisant pour faire les prisons et salles d'audiances, s'il doit être payé pour l'année 1718, Il supplie le Conseil que ce qu'il pourra rester de ce fonds, les prisons faites, soient employés aux fortifications de l'enceinte de Montréal, Si le Conseil accordait ce fonds de 15000 livres pour la dite enceinte à commencer en 1719 qui joints avec 4000 livres que les habitants de la ville donnent, 4000 livres qu'on retirerait des habitants des côtes; et comme messieurs du Séminaire St-Sulpice, gens riches et seigneurs de la ville et de toute l'île, le tout leur rend au delà du nécessaire pour l'entretien des prêtres, ces messieurs ne contribuent que peu, ne donnant que 200 livres par an pour cette enceinte le Conseil leur donne tous les ans, à ce qu'on m'a dit, 6000 livres, l'on pourrait employer cette somme à la fortification de la ville et comme à Québec une garnison pour la garde du château est inutile puisqu'on n'y en tient point, le fonds destiné pour cette garnison serait certainement mieux employé pour la sûreté de la colonie à la construction de l'enceinte du Montréal qu'au profit de la personne qui en profite, on pourrait encore faire tomber sur cet ouvrage, les congés qu'on donne au delà des vingt-cinq, ces derniers doivent être uniquement pour les pauvres familles, à quoi on devrait faire attention et n'y pas toucher, n'étant destinés que pour elles: les fonds pris sur le séminaire de Montréal et celui sur la garnison du château de Québec, de même que la levée sur les habitants, si elle est imposée avec équité et que chaque habitant paye à proportion de son revenu, il est certain que cette somme, si

elle était évaluée aux habitans et que chacun paya également elle n'irait qu'à cinq ou six livres chacun.

Toutes ces sommes font ensemble,

Savoir:

du Conseil	15000 l.
du Séminaire St-Sulpice	6000 l.
la garnison du château de Québec.....	7000 l.
les habitans de la ville de Montréal et	
ceux des Côtes	8000 l.
Quelques congés	4000 l.

Total 40000 l.

Ce qui serait suffisant pour pouvoir enfermer la ville de Montréal d'une enceinte comme elle a été approuvée du Conseil, dans cinq années de temps il n'en coûterait au Roi que 75000 l. et les 125000 l. pour achever cette enceinte seraient prises sur les habitans du gouvernement de Montréal, quelques congés, ce que le Roi donne tous les ans au Séminaire St-Sulpice et ce qu'il en coûte à S. M. pour la garnison du Château de Québec qui n'est pas.

Je supplie très humblement le Conseil de considérer que la colonie du Canada est en l'air, n'y ayant pour toute fortification que le fort de Chambly qui n'est pas en état de défense et la redoute du Cap au Diamant, à Québec, qui a 10 toises en carré, Voilà toutes les fortifications à opposer aux ennemis.

CHAUSSEGROS DE LERY (1).

(1) En marge: Observation: lui faire voir en réponse l'impossibilité de ce qu'il propose. Délibéré le 10 février 1719. Lachapelle.

MEMOIRE DU CONSEIL DE MARINE A
CHAUSSEGROS DE LERY

(23 mai 1719)

Le Conseil ayant expliqué au S^r. Chaussegros ses intentions au sujet de l'enceinte de la ville de Montreal par sa depesche du 6 juillet 1718, il se contentera de lui expliquer par celle-ci, que M. de Vaudreuil, par des raisons que le Conseil a approuvées, n'a pas fait travailler l'année dernière à cette enceinte, et que cependant on a continué de lever la taxe imposée sur les habitans, et sur les communautés de cette ville, et comme il y a lieu de croire qu'il en aura été usé de mesme cette année, il se trouvera en 1720, trois années de fonds avec lequel on pourra avancer cet ouvrage auquel Sa Ma^{te}. a aussy destiné le revenant bon qui se trouvera sur le fonds de 15000: et de 5000l. fait sur les états des charges de l'année dernière pour la construction des prisons et salles d'audience à Montreal et aux Trois-Rivières, et les ordres à ce sujet sont envoyés à M^{rs} de Vaudreuil et Bégon auxquels Sa Ma^{te}. donne ordres aussy de faire rendre compte au trésorier de Montreal des sommes qui ont été payées par les habitans pour l'enceinte de cette ville pendant les années 1715, 1716, 1717 et 1718, et de faire payer sur ce fonds ce qui peut estre deu à l'entrepreneur et aux ouvriers.

A l'égard des fortifications de l'enceinte de la ville de Quebec dont le plan a été arrêté et remis aud. S^r. Chaus-

segros; comme il est resté en caisse sur le fonds remis en 1717. une somme de 24441 l.: 13:4. sur laquelle, suivant l'état envoyé par M^{rs} de Vaudreüil et Bégon, il y aura à dépenser 4400 l.: pour l'entretien et les réparations de Québec, Montréal, les Trois-Rivières et le fort de Chambly il restera celle de 20041 l.: 13:4 laquelle jointe à celle de 30000 l.: qui est envoyée cette année à compte des fortifications de l'année prochaine fera la somme de 50041 l. 13:4 que le Roy a destiné pour commencer les ouvrages de l'enceinte de Québec à quoi il sera nécessaire que le S^r Chaussegros fasse travailler l'année prochaine en observant de finir solidement la partie de l'ouvrage qui pourra estre faite, pour cette somme et sans entreprendre d'etendre plus loin les ouvrages qu'il ne pourroit pas finir solidement et qui seroient sujets à deperir avant qu'on les eut mis dans leur perfection Il observera la même chose les autres années, et fera toujours travailler de suite et par proportion aux fonds qui seront remis, Sa Ma^{te}. donne ses ordres en conformité à M. de Vaudreüil et Bégon, Elle leur marque aussi de donner au S^r. Chaussegros les détachemens des troupes et des ouvriers qui seront dans les compagnies et tous les autres secours dont il pourra avoir besoin pour l'avancement la perfection et l'économie des travaux à quoi led. S^r. Chaussegros apportera aussi tous ses soins et toute son application.

M^{rs} de Vaudreüil et Bégon ont ordre d'envoyer tous les ans un bordereau détaillé des dépenses qui auront été faites pour les fortifications et un autre pour les réparations, ces bordereaux doivent estre signés par le S. Chaussegros.

Il aura soin de rendre au Conseil un compte exact et

en détail de tous les ouvrages qui se feront dans la colonie et de l'état auquel il seront.

Fait et arrêté au Conseil de Marine le 23 may 1719.

L. A. de Bourbon,
Le marechal D'estrées,
Par le Conseil,
Lachapelle.

LETTRE DU CONSEIL DE MARINE A MM.
DE VAUDREUIL ET BEGON

(23 mai 1719)

Sa Ma^{te}. a veu l'état des fonds qu'ils ont demandés pour les ouvrages à faire la présente année dans lequel est compris la somme de 4400 l. pour l'entretien et réparations de Québec, Montréal, les Trois-Rivières et fort de Chambly. Sa Ma^{te}. souhaite que le fonds pour ces dépenses soit pris sur les 24441 l. 13.4. restant de 1717 et que ce qui restera montant à la somme de 20041 l. 13.4 avec celle de 30000 l. que Sa Ma^{te}. fait remettre par le Sr de Champigny, trésorier général de la marine, qui sera en exercice l'année prochaine, ce qui fait une somme de 50041 l. 13.4 soit employée à commencer les ouvrages de l'enceinte de la ville de Québec conformément au plan arrêté l'année dernière et remis au Sr de Chaussegros, ingénieur, qui doit conduire cet ouvrage afin que ce qui

sera fait ne dépérísse point l'intention de Sa Ma^{te}. est que ces 5005 l. 13.4 soient employées à finir solidement la partie de cet ouvrage qui pourra estre et quil soit continuée de suite par proportion aux fonds qui seront remis les années suivantes Sa Ma^{te}. l'a fait expliquer aud. Sr. de Chaussegros et les Srs de Vaudreuil et Bégon y tiendront la main.

Elle a approuvée que le Sr de Vaudreuil n'ait pas fait travailler l'année dernière à l'enceinte de la ville de Montréal par raport à la difficulté que les habitants qui auroient esté commandés pour les corvées, auroient eu à se pourvoir des vivres attendu la mauvaise récolte de l'année 1717. les Srs de Vaudreuil et Bégon ont cependant bien fait de continuer la levée de la taxe jmosée sur les habitants et sur les communautés de la ville pour cette dépense jl y a lieu de croire qu'ils en auront usé de même pour la présente année; et qu'ainsy l'année prochaine jl se trouvera le fonds de trois années avec lequel on sera en état d'avancer cet ouvrage pour lequel Sa Ma^{te}. veut bien qu'il soit employé le revenant bon du fonds de 15 m. l. et de 5. m. fait l'année dernière et la present sur les estats des charges pour la construction des prisons et salles d'audience à Montreal et aux Trois-Rivieres.

Sa Ma^{te}. souhaite que les Srs de Vaudreuil et Bégon fassent rendre compte au trésorier de Montréal des sommes qui esté payées par les habitants pour l'enceinte de la ville pend^t. les années 1715, 1716, 1717 et 1718 et qu'ils fassent payer sur ce fonds ce qui est deub a l'entrepreneur et aux ouvriers.

Elle est persuadée que le Palais de Québec et les magasins detachés sont presentement achevés. Elle a esté

satisfaite de ces ouvrages et de l'économie avec laquelle jls ont esté faits, Elle a accordé la gratiffication de 600 l. que le Sr Bégon a demandé pour le Sr de Morville, sous ingénieur, qui en a eu la direction pendant deux ans et qui y a ensuite travaillé sous le Sr Lhermitte.

L'intention de Sa Ma^{te}. est que le Sr de Vaudreuil donne au Sr de Chaussegros tous les détachemens de troupes et d'ouvriers qui seront dans les Compagnies et qui pourront estre necessaire pour les ouvrages et que led. Sr. de Vaudreuil et le Sr. Bégon luy donnent aussy tous les autres secours dont il pourra avoir besoin pour l'avancement, l'oeconomie et la perfection des travaux.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A MM. DE VAUDREUIL ET BEGON

(31 mai 1719)

A Paris le 31 May 1719.

Les jntentions du Roy au sujet des fortiffications de la colonie vous sont expliquées, Messieurs, par le mémoire de Sa Majesté du 23 de ce mois et le Conseil n'a autre chose à vous recommander que de les faire exécuter ponctuellement et avec le plus de solidité et d'oeconomie qui sera possible.

Vous verrez par la copie du mémoire du Conseil don-

né l'année dernière au Sr de Chaussegros et que vous recevrez cette année les ordres qui luy ont esté donnés par rapport à l'enceinte de Montréal aux prisons et salles d'audience de cette ville et des Trois-Rivières et vous trouverez cy joint copie des ordres qui luy ont esté donnés cette année tant par rapport à ces ouvrages que pour ceux de l'enceinte de la ville de Québec.

Le Conseil souhaite que vous luy envoyiés chaque année un bordereau détaillé des dépenses qui auront esté faites pour les fortifications et un autre pour les réparations et que ces bordereaux soient signés du Sr de Chaussegros et vizés par vous.

Comme par les fonds qui sont remis cette année pour les fortifications il y en aura suffisamment pour le travail de l'année 1720, il sera nécessaire que vous envoyiés un état des dépenses que vous Estimerés q' faudra faire l'année suivante 1721, afin que la faisant remettre par le V^{au}. qui y sera envoyé l'année prochaine on puisse travailler de suite et sans interruption.

Vous trouverez cy-joint copie de l'instruction connée au Sr de Querquelin, commandant la flutte de Chambeau, par laquelle vous verrés qu'il a ordre de charger tous les effets que le Roy a en Canada consistant en mats, goudrons, planches et autres bois et qu'il chargera après le Castor appartenant à la Compagnie d'Occident et ensuite s'il y a de la place les pelleteries et huilles que les particuliers voudront y charger à fret.

M. Bégon fera faire le chargement de ce qui appartient au Roy le plus promptement q' pourra afin que ce bâtiment puisse sortir de la rivière avant les mauvais tems qui règnent dans l'arrière saison et le Conseil souhaite que

vous vous arrangiés de façon que le Sr de Querquelin puisse rapporter toutes vos dépêches sans causer aucun retardement à son depart.

LETTRE DE M. CAUSSEGROS DE LERY AU
CONSEIL DE MARINE

(28 octobre 1719)

28 octobre 1719.

J'ai l'honneur de représenter au Conseil qu'il a été de tout temps en usage dans la colonie de donner des compagnie aux ingénieurs; comme il n'y eu point de vacante, je supplie très humblement le Conseil de me donner le rang de capitaine, je suis obligé de faire travailler les troupes aux fortifications, c'est pourquoi il est nécessaire pour le service du Roi que j'aie le rang qu'ont eu tous ceux qui m'ont précédé vu que les S^{rs} De Morville et Catalogne, ingénieurs, sous Lieutenants dans les troupes, et moi, ayant l'honneur d'être chargé de l'exécution de tous les ouvrages qui se feront dans la colonie; il parait extraordinaire dans le pays, que je n'aie pas le rang qu'avait M^{rs} Levasseur, Beaucour et L'hermite, je supplie le Conseil de m'accorder ce que j'ai l'honneur de lui demander.

CAUSSEGROS DE LERY.

LETTRE DE M. CAUSSEGROS DE LERY AU
CONSEIL DE MARINE

(28 octobre 1719)

A Québec le 28 Octobre 1719.

J'ay l'honneur d'informer Le Conseil que dans la Batterie Dauphine scituée au bord du fleuve, dans la basse ville marquée E. dans le plan, les marchands ont démoly Les merlons et ils ont fait à la place une allée; on pourroit leur permettre de se promener dans la Batterie, mais non pas d'en démolir les deffenses.

Je suplie Le Conseil d'ordonner que Ces marchands remettent les merlons dans l'état qu'ils étoient et d'écrire a Messieurs les gouverneurs de tenir La main pour qu'on ne dégrade Les fortifications. On a emporté une partie des palissades et platte forme de la place. J'ay trouvé en arrivant Les choses en plus mauvais état qu'elles n'étoient quand j'en suis parti.

CHAUSSEGROS DE LERY.

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU
CONSEIL DE MARINE

(29 octobre 1719)

29 Octobre 1719.

J'ai l'honneur d'informer le Conseil que l'adjudication a été passé pour les ouvrages de fortifications de

Québec, Montréal et fort de Chambly, Je commencerai à y faire travailler au commencement du printemps prochain. M. Bégon envoie un extrait de ces adjudications et un état des fonds nécessaires pour continuer les fortifications de ces places pendant l'année 1721: Je supplie tres humblement le Conseil de vouloir bien accorder ces fonds, afin que ces ouvrages ne discontinuent pas.

J'ai l'honneur d'envoyer au Conseil le devis pour Québec et Chambly, celui de Montréal est au bureau;

Le Conseil a accordé un fonds de 20000 l. pour faire finir les prisons et salles d'audiences dans les villes du Montréal et des 3 Rivières et le revenant bon, être employé aux fortifications du Montréal. Je supplie le Conseil de faire passer ce fonds pour 1721 et les années suivantes pour les fortifications de cette place, afin qu'elle puisse être bientôt en défense.

J'ai l'honneur de représenter au Conseil que la plus grande ressource que j'aie pour travailler aux fortifications sont les troupes dont la plus grande partie sont des jeunes gens et des enfants fort mal à propos pour de tels ouvrages et encore moins pour la guerre et ne pourront l'être sitôt; je supplie le Conseil que les recrues qu'on enverra dans ce pays ne soient pas comme celles des années précédentes, ceux qui ont demandé au Conseil des jeunes gens et des enfants disant qu'ils se font au pays mieux que des hommes bien formés ont leurs raisons de parler ainsi de même que M^{rs} les officiers qui font les recrues en France.

Un homme propre à servir coûte plus d'engagement qu'un enfant et un homme fait ou un vieux soldat dans la colonie se plaint quand on lui fait tort.

Je supplie le Conseil de considérer qu'autrefois en Canada les troupes étaient belles et bonnes au rapport de tout le pays, ce qui tenait les habitants et les sauvages dans l'obéissance: elles sont bien différentes à présent et même la subordination, ci devant les hommes qu'on envoyait de France, étaient bien formés et en état de bien servir en arrivant, à présent on envoie des jeunes gens et des enfants la plupart mal formés: Il est impossible qu'on puisse former un bon corps de troupes avec de semblables recrues, l'expérience le fait bien voir, après avoir attendu quelques années, il arrive qu'une partie de ces jeunes gens sont de petits hommes infirmes et faibles ou mal propres à être soldats, tous les hommes n'étant pas propres pour servir, ce qui est cause que les troupes sont en mauvais état.

Anciennement, on avait envoyé dans cette colonie le régiment de Carignan qui marcha à la guerre en arrivant, en suite on y fit passer des troupes de la Marine qui rendirent de grands services à la colonie, tous ces hommes se firent au pays mieux que ne feraient des enfants, les plus anciens habitants ont été dans ces troupes et les jeunes sont leurs enfants.

Le climat étant fort froid, il est certain qu'un homme fort et vigoureux y résistera mieux qu'un jeune garçon; de plus, il sera en état de rendre service en y arrivant, on sera pour lors sur d'avoir de bons hommes dans les troupes, propres pour la guerre et pour faire les ouvrages que les soldats ont coutume de faire en France.

CHAUSSEGROS DE LERY.

BREVET DU ROI A M. CHAUSSEGROS DE LERY

(16 avril 1720)

De par Le Roy.

Sa Ma^{te}. estant bien aise d'accorder au S^r. de Chaussegros. Ingenieur en la Nouvelle France, le rang et l'ancienneté de capitaine de compagnie d'infanterie aud^t. pays ainsy qu'aux autres capitaines pourvus de commission, Sa Ma^{te}. de l'avis de Monsieur le duc d'Orleans, son Oncle, Regent, a ordonné et ordonne, veut et entend qu'a commencer de ce jourdhuy Il ait le rang, et l'ancienneté de capitaine de compagnie aud^t. pays. Mande Sa Ma^{te}. au Gouverneur et lieutenant général dud. pays, et à tous autres officiers quil appartiendra, de tenir la main à l'exécution du présent ordre. Fait a Paris le XVI^e. avril 1720./.

LOUIS.
FLEURIAU

Enregistré au controlle de la Marine et des Fortifications de la Nouvelle-France, à Québec, ce trente et unieme octobre mil sept cent vingt.

De BOISCLER

LETTRE DU CONSEIL DE MARINE A MM.
DE VAUDREUIL ET BEGON

(7 Juin 1720)

7 Juin 1720.

Le Con^{el}. a receu, Messieurs, vos lettres des 26 8^{bre} et 14 9^{bre} de l'année dernière concernant les fortifications.

Il a approuvé la résolution que vous aviez prise de faire travailler cette année à L'enceinte de la ville de Montréal aux prisons et salles d'audiences de cette ville et des 3-Rivières.

Il a approuvé aussy que vous fassiez travailler aux réparations du fort de Chambly pour lesquelles il a destiné l'année dernière un fonds de 5. m. l.

Le Conseil n'a pas trouvé joint à vostre lettre du 14 novembre le bordereau des dépenses faites en 1717, 1718, 1719. Sur les fonds ordonnés pour les fortifications, vous avés mesme laissé en blanc dans vostre lettre la somme qui restoit en caisse sur ce fonds; c'est une obmission très grande, et le Con^{el}. vous recommande d'avoir à l'avenir plus d'exactitude et plus d'attention.

Suivant L'état que vous envoyâtes en 1718, jl avoit à depenser pour les ouvrages de 1719, 4400 l, laquelle déduit des 24441 l. 13^s 4^d qui restoient en caisse, il a deû rester pour 1720 20041 l. 13^s 4^d à quoy ajoutant 30 m. l. remis l'année dernière par M. de Champigny cela fait 50041 l. 13. 4. que le Con^{el}. compte que vous aurés employé cette

année utilement aux fortifications de 1720 dont jl a approuvé les extraits des adjudications que vous avez envoyé.

Jl est persuadé qu'a vostre arrivée à Montreal vous aurés suivant l'ordre qui vous a esté donné fait rendre compte du recouvrement qui aura esté fait pour les années 1715, 1716, 1717, 1718 et 1719, des sommes imposées pour L'enceinte de cette ville et que vous aurés fait les diligences nécessaires contre ceux qui n'auront point encore payé.

Il approuve qu'il ne soit fait des ouvrages pour cette enceinte qu'a proportion des fonds qu'il y aura en caisse, il souhaite que vous envoyés un bordereau de la recette et depense concernant cette enceinte jusques et compris la p^{nte} année et que vous ayés soin d'envoyer tous les ans des plans de ce qui aura esté fait.

Jl a fait employer sur l'état des charges de la presente année 5. m. l. pour estre employée aux dépenses de cette enceinte cette somme avec le revenant bon des 20. m. l. qui ont esté employés sur les etats de 1718 et 1719 pour les prisons et salles d'audience, et les fonds provenant de L'imposition cela doit mettre en état d'avancer cet ouvrage.

A L'égard de la demande que vous faites qu'il soit fait chaque année un fonds de 20 m. l. pour cette depense, Le Con^{el}. avant de rien statuer sur cela souhaite que vous luy envoyés un état de ce a quoy monteront tous les ouvrages concernant L'Enceinte de Montréal, Lequel état vous ferés signer par Le S. de Chaussegros.

A l'égard des fonds que vous demandés pour 1721, tant à cause de l'enceinte de Québec que pour les répara-

tions des autres forts et entretien des Batim^{ts}. la raison des diminution qui vous a desja esté expliquée a fait suspendre la remise pour cette année, parce q^l. y auroit une perte considérable avant que le fonds put estre employé, il sera envoyé l'année prochaine et cependant si vous trouvés à faire tirer des lettres de change jusques a concurrence de 60 m. l. Le Con^{cl}. trouvera bon que vous le fassiez de la mesme maniere qu'il vous est expliqué pour les depenses ordinaires de la colonie. Il a remarqué que l'état que vous avés envoyé pour les fonds a remettre pour les ouvrages de 1721 n'est pas Signé du Sr Chaussegros; Vous observerés à l'Avenir de luy faire signer tous ceux que vous enverrés.

M. le Regent estant disposé a donner les fonds nécessaires pour les fortifications, il est nécessaire que vous envoyés le plustost que vous pourrez un état qui contienne generalmente toutes les depenses qu'il y aura a faire en Canada pour achever les ouvrages dont les plans et les projets ont esté arrestés, et vous expliquerez les fonds qui pourront estre employés chaque année, vous observerez que cet état soit signé du Sr Chaussegros.

Le Con^{cl}. a rendu compte a M. le Regent du plan que vous avés envoyé du château St-Louis de Québec, et de la demande que vous avés faite d'un fonds de 7. m. l. pour les ouvrages qui restent a faire à un des pavillons S.A.R. a approuvé qu'on fasse ces ouvrages estant juste que le gouverneur général soit logé commodément.

Le Roy a accordé au Sr de Chaussegros le rang de Cap^{ne}. des troupes dans la colonie; vous en trouverés cy joint l'ordre.

LETTRE DE L. A. DE BOURBON, MARECHAL D'ESTREES, A M. CHAUSSEGROS DE LERY

(7 Juin 1720)

Paris, 7 Juin 1720.

Le Conseil a reçu vos Lettres des 28. et 29. 8^{bre} et 2. 9^{bre}. de l'année dernière avec les papiers qui y estoient joints.

Il compte que vous employerez cette année utilement aux travaux de l'enceinte de la ville de Quebec les fonds à ce destinés, Le Conseil n'en remet point pour les travaux de 1721. à cause des diminutions sur les especes mais il donne ordre à M^{re}. de Vaudreuil et Begon que s'ils trouvent de l'argent dans le mois d'Octobre et Novembre ils fassent tirer des Lettres de change jusqu'à concurrence de 60 m. l. sur les fonds de 1721.

Il leur marque aussi d'envoyer le plustost qu'ils pourront un estat signé de vous qui contienne generally toutes les dépenses qu'il y aura à faire en Canada pour achever les ouvrages dont les Plans et projets ont été arrêtés et d'expliquer le fonds qu'on pourra employer chaque année, vous travaillerez à cet estat avec soin.

Il écrit aussi à M. Le Marquis de Vaudreuil de faire retablir par les marchands les merlons qu'ils ont demoli à la batterie Dauphine de la Basse ville et de tenir severement la main qu'on ne degrade point les fortifications

Le Conseil vous a procuré le rang de Capitaine des

troupes dans la Colonie et il envoie l'ordre à M. de Vaudreuil pour vous le remettre.

Il a esté fait un fonds de 5. m. l. po'. l'enceinte de Montreal sur l'estat des charges de cette année.

L. A. DE BOURBON.
LE MARECHAL D'ESTREES

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU
CONSEIL DE MARINE

(15 octobre 1720)

A Quebec, ce 15 Octobre 1720.

J'ay l'honneur d'envoyer au Conseil Le plan en relief de la Ville de Quebec qui est entierement finy toutes les fortifications approuvées du Conseil dans la haute ville y sont en relief, j'ay mis une enceinte dans la basse ville qui seroit construite sur une bature de roche j'ay observé toutes les pentes et hauteur de la montagne j'y ay mis ausy toutes les maisons qui composent cette ville.

Le plan en relief du Montreal est bien avancé ie ne puis l'envoyer cette année au Conseil y ayant encore pour un mois a y travailler ie. l'enveray l'année prochaine.

Le Conseil m'a fait remettre l'année passée 400. l. a rochefort qui mont servy pour acheter les soyes cartons

couleurs et autres choses necessaires pour ces plans, j'ay avancé à Quebec les journées de menuisier qui ont fait les tables et j'ay payé aussy les ouvriers qui ont été necessaires. Je supplie le Conseil de faire attention a ce que j'ay l'honneur de luy marquer et de considerer que le Sr. Levasseur cy devant Ingenieur avoit des appointemens plus fort que moy ce qui le mettoit en etat d'avoir des chevaux. Il est impossible quand on fait travailler dans ce pays de pouvoir s'en passer pour moy ie ne puis soutenir cette depence avec les apointemens que j'ay, tout étant a présent plus cher qu'auparavant, j'ay passé tout l'Eté avec bien de la peine étant obligé d'aller quelque fois a la Campagne a cause qu'une partie des travaux se font a la journée du Roy. Le Sr. Levasseur recevoit outre les appointemens d'Ingenieur ceux d'un Capitaine, ce qui le mettoit en état d'avoir ce qui luy etoit necessaire, je supplie tres humblement le Conseil de m'accorder de quoy pouvoir entretenir un cheval ou deux qui me sont absolument Utiles pour pouvoir exécuter avec plus de facilité les ordres du Conseil ie ne demende que ce qu'on a accordé au Sr. Levasseur.

Mons^r. De Lignery Cap^{ne}. dans Les troupes s'est chargé de le remettre au Conseil.

CHAUSSEGROS DE LERY.

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU
CONSEIL DE MARINE

(20 octobre 1720)

A Quebec, ce 20 Octobre 1720.

J'ay l'honneur d'informer le Conseil des ouvrages qui ont été faits cette année en Canada suivant ses intentions.

Le fort de Chambly les ouvrages ordonnés par le Conseil pour le mettre en deffence sont faits; j'ay fait faire aussy les reparations qui estoient necessaires pour en empêcher le deperissement, les ouvrages ordonnés ont coûté 8446 l. 3^s. 6. ce qui excède le fonds de 5000. l. de 3446 l. 3^s. 6. Les reparations 647 l. 4^s. 3. j'envoye un memoire cy joint touchant la scituation de ce fort avec le Plan. Le Conseil verra que ce poste est tres avantageux pour empêcher les Anglois de venir au Montreal en Corps d'armée.

Les prisons du Montreal sont bien avancées; on ne fait qu'une chambre pour le geolier et la chambre d'audiance. Le reste de ce battiment avoit été fait les années précédentes.

Les prisons cachots et salles d'audiances de la ville des trois rivières, toutes les fondations en maçonnerie sont faites. La pierre de taille charpente ferrures et menuiserie sont prêts a poser. ce batiment seroit achevé dans le mois de May prochain et Lauroit été cette année Sy Lentrepreneur avoit peu faire tout a la fois les ouvrages de Chambly et ce battiment.

Mr. L'Intendant a L'arrivée du Vaisseau du Roy a arrêté les fonds et a dit aux Entrepreneur que s'ils continuoient tant aux fortifications de Quebec qu'au battiment des trois rivières qui ne seroient pas payé. M. le Marq^e. de Vaudreuil fit en meme tems retirer le detachement de troupes qui travailloit a Quebec aux fortifications les fonds ordonnés par le Conseil ne sont pas consommés selon ma depeche de l'année passée, il doit y avoir en caisse 50000. l. pour Quebec 20000. l. pour les prisons des trois rivières et Montreal on n'a consommé a Quebec que les deux tiers des fonds dy caves continué a travailler les ouvrages commencés auroient été bien avancées et les fonds auroient été consommés J'employeray tous les ans aux fortifications de cette ville la somme de 60000 l. ie ne croy pas en pouvoir employer davantage par le peu d'ouvriers et de troupes qu'il y a dans la pays.

L'ouvrage commencée qui est demeuré imparfait est toute la tenaille A. C. sur la hauteur du Cap au revenant bon a cette anceinte sy on le donne.

CHAUSSEGROS DE LERY

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU
CONSEIL DE MARINE

(22 octobre 1720)

A Quebec ce 22 octobre 1720.

J'ay l'honneur de remercier tres humblement le Conseil de m'avoir procuré le rang de Capitaine dans les troupes de cette Colonie.

Les recreues que le Conseil nous a envoyé cette année sont bonnes pour ce pays y ayant de bons hommes, et presque tous gens de metiers et de travail, sy on continue tous les ans d'en envoyer de semblables, il est certain que les troupes se remetront. Il se pratique icy un usage qui est nuisible quand on fait L'incorporation des recreues dans les compagnies on donne en meme tems congé a quelques soldats Les uns pour passer en france et les autres pour se marier dans le pays: Sont ordinairement les meilleurs a qui on donne ces congés, et il ne reste dans les Compagnies que ceux qui n'ont pas été en état de travailler pour l'avoir, quand on veut remettre des troupes on doit donner congé aux mauvais soldats, garder ceux qui sont propres a servir et remplacer les mauvais soldats congédiés par de bons c'est le seul moyen de remettre dans peu les troupes.

L'usage a esté de congédié les bons soldats et on les a remplacé par ceux qui sont venus dans les recreues des années précédentes dont la plus grande partie netoient

pas propre pour servir si on veut remettre ces troupes il est necessaire tous les ans quand les recreues arrivent de france de congédier les mauvais soldats pour rester dans le pays et les remplacer par de meilleurs.

J'ay l'honneur de représenter au Conseil qu'y seroit necessaire qu'il y eut icy quelqu'un qui prit ce soin la faisant cette fonction comme font les inspecteurs en france ne donnant congé qu'aux soldats qui seront hors d'état de servir envoyant tous les ans au Conseil un Etat des troupes marquant l'age la taille et la force de chaque soldat et ceux qu'il faudra congédier l'année ensuite afin que le Conseil envoie de bons hommes pour les remplacer.

CHAUSSEGROS DE LERY

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU
CONSEIL DE MARINE

(22 octobre 1720)

A Quebec ce 22 octobre 1720.

Colonies

M. Chausseros

Mons^r. L'Intendant m'a communiqué une lettre du Conseil par laquelle j'ay appris que le Conseil avait déjà accordé 2000. l. aux peres Jesuites pour faire un fort de pieux a la mission du Sault St. Louis et que ces peres demandoient la continuation de milles Livres l'année prochaine M. de Longueuil Gouverneur des trois rivières m'a

dit avoir été a cette mission le mois passé, il m'a assuré n'avoir veu aucun fort ny commencement de fort j'ay demandé aux peres Jésuites un état de la depence que ce fort leurs a couté le Conseil le souhaitant dans sa lettre. ils ont repondu ne pouvoir le donner et plusieurs personnes qui ont été a cette mission mon parlé comme M. de Longueil.

Un fort de pieux n'est pas d'une grande depence quand il est fait comme doit être celui de ces sauvages au milieu d'un bois en temps de paix on ne construit aucun fort de pieux dans la Colonie a cause qu'ils deperissent et ne servent a rien quand la guerre se declare on fait un semblable fort dans moins de cinq ou six jours.

CHAUSSEGROS DE LERY

LETTRE DE MM. DE VAUDREUIL ET BEGON AU CONSEIL DE MARINE

(26 octobre 1720)

“Ils enverront l'année prochaine un état estimatif détaillé et certifié par le S^r Chaussegros de toute la dépense à faire pour le fort de pieux et la mission du Sault St. Louis avec le logement de l'officier qui y commandera et d'un corps de garde pour les soldats et en attendant ils feront employer à cette enceinte la somme de g^m que Sa Majesté a bien voulu continuer cette année pour cette dépense étant nécessaire que le S^r Chaussegros fasse cet état sur les lieux.

MEMOIRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY

(26 octobre 1720)

(Joint à la lettre commune de MM. Vaudreuil et Bégon)

J'ai remarqué dans le voyage que j'ai fait à Chambly cette année que ce fort était très avantageux, Situé sur le bord de la Rivière de Richelieu ou de Chambly au long d'un rapide par ou les Canots venant de la Nouvelle Angleterre sont obligés de passer.

Il est situé à 6 lieux de Montréal par sa situation, il en couvre tout son gouvernement, Les Anglais ne peuvent venir au Montréal sans auparavant s'être emparé de ce poste qui est en état de les recevoir, S'ils le laissent en arrière et qu'ils marchent au Montréal, la garnison pourra lui couper les convois et s'ils étaient obligés de se retirer cette garnison pourrait les incommoder grandement dans leur retraite.

Ce fort nous sert d'entrepôt pour porter la guerre aux Anglais, et pour nous y retirer en cas d'accident on pourra y loger 3 à 400 hommes et on y placera 500 hommes pour la Mousqueterie et l'artillerie, Les environs sont découverts autour du fort, audela de la portée du fusil et dans des endroits, de celle du canon et on les découvre tous les jours. On m'a dit qu'il y avait quarante habitants ou famille aux environs et soixante qui y ont pris des terres a cultiver, Presque toute la rivière de Chambly est prise.

Le terroir des environs de Chambly produit presque

partous du froment, pois, avoine, quantité de légumes de belles prairies remplies de bestiaux. La rivière est poissonneuse, Tous le pays est plat, Messieurs les Officiers et habitants m'ont assuré que le lait y était très bon, La saison était plus avancée qu'au Montréal, les hivers moins rudes, étant situé à six lieux au Sud du Montréal, Les habitants y recueillent beaucoup de blé ce qui entretient la garnison qui y est à présent, On pourrait former sans beaucoup de dépense, un commencement de ville en cet endroit tout y étant disposé. En premier lieu, le fort ou citadelle est fait et en état de défense, les habitants sont établis autour dans de bonnes terres, Le Roi y entretient une garnison.

La navigation du Montréal et de Québec y est aisée pour des Canots depuis le commencement de Mai jusqu'à la fin de Novembre, Les barques débarquent au premier du fort pendant le printemps et l'automne, dans la suite on ferait une enceinte de pieux avec de petites redoutes autour du fort si la guerre se déclarait afin d'y pouvoir retirer les habitants avec leurs effets. On enfermerait le moulin qui n'est qu'à la portée de pistolet du Fort.

Pour avancer un pareil établissement le Conseil, sans beaucoup de dépense, y ferait passer l'Etat Major des Trois-Rivières, Cette ville diminue au lieu d'augmenter par l'endroit ingrat ou elle est située, mais en même temps, cela nuirait à cette ville.

Dans les Colonies, il convient d'augmenter, C'est pourquoi, pour qu'il se forme une ville dans peu à Chambly et que les habitants et habitations augmentent et débiteront leurs denrées, un Etat Major serait bien placé dans ce lieu, Il logerait dans le fort avec trois compagnies de

garnison ce qui rendrait ce poste meilleur pour la défense et par les consommations et le travail que cette garnison ferait dans le lieu, en travaillant à la journée pour les habitants ce qui augmenterait la culture des terres et mettrait ce lieu en sûreté, De plus une garnison forte commandée par un Etat Major serait en état d'empêcher le commerce qui se fait avec les Anglais, Les voyageurs français et Sauvages marchent en troupe lorsqu'ils vont aux Anglais une garnison de trente hommes n'est pas toujours en état de les arrêter, Le commerce nuit considérablement à celui que la France fait avec la Colonie.

Deux compagnies d'augmentation coûteront autant d'entretien étant dans ce fort qu'étant au Montréal. Il n'y aura de surplus que l'Etat Major qui consiste, Savoir: 3000'' pour le Gouverneur, 1800'' au Lieutenant de Roi et 1200'' à un Major, ce qui fait en tout 6000'' L'aumonier y est déjà entretenu avec un chirurgien, canonier, boulanger et meûnier dans la suite on y mettrait un officier de Justice, Si Sa Majesté ne jugeait pas à propos d'augmenter les fonds de la Colonie, celui de la garnison du Château de Québec qui est inutile et qu'on paie tous les ans, ou il n'y a ni sergent ni soldats, qui se monte, compris la solde et chauffage et ustensils à la somme de 4350'', il resterait encore celle de 1750, en donnant une compagnie en appointements au Lieutenant de Roi, comme à celui des Trois-Rivières, resterait la somme de 670'' que le Roi paierait en augmentation de fonds pour placer le dit fort l'Etat Major.

J'ai l'honneur d'envoyer au Conseil le plan du Fort.

Oppositions qu'on pourra faire contre cet établissement.

M. le Marquis de Vaudreuil ne m'a pas paru porté pour qu'on mette un état major à Chambly disant que cela pourrait faire retirer les Sauvages qui sont autour des Trois-Rivières, si on y ôtait l'Etat Major, mais comme on y laisserait les deux compagnies qui y sont en garnison avec un officier Commandant si le Conseil en ôtait l'Etat Major, pour lors les Sauvages ne se retireront pas. Il est certain qu'un état Major à Chambly avec une grosse garnison empêchera le concours des Anglais et M. de Ramezay, Gou^r. du Montréal se plaindra et aura raison par rapport à ses intérêts.

Etablissant un Etat Major à Chambly cela diminuera l'étendue de son Gouvernement et en même temps l'endroit qui est frontière des Anglais, Les marchands voyageurs qui commercent les Anglais se plaindront de cet établissement qui lui empêchera ce commerce et enverront plusieurs mémoires au Conseil.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A MM. DE VAUDREUIL ET BEGON

(14 Juin 1721)

A Paris le 14 juin 1721.

Le con^{el}. a reçu Mrs. votre lettre du 26. 8^{bre}. de l'année dernière avec les papiers qui y étoient joints concernant les fortifications.

Il a approuvé que pendant le séjour que Mr. Begon a fait a Montreal il ait rendu une ordonnance pour accélérer le recouvrement des sommes deues par les ha'ans pour la Taxe de l'enceinte de la ville il faut que vous teniés la main que ce recouvrement se fasse le plus prompte'nt. qu'il sera possible tant pour ce qui reste deub des années precedentes que pour l'avenir et que vous rendié compte regulierement tous les ans de l'estat de ce recouvrement l'Intention du Roy n'étant point de decharger les ha'ans de cette opposition qui n'a pas esté faite que pour procurer leur seureté et qui est avantageuse pour eux en ce que l'obligation ou ils estoient d'entretenir l'Enceinte de pieux leur estoit plus onereuse.

A l'Egard des 4000 l. qui sont deues par le semin^{re}. de St. Sulpice a Montreal pour sa part de l'imposition des années 1719 et 1720. l'intention de Sa Ma^{te}. est qu'a commencer de la p^{nte} année Jl soit retenu sur la gratification annuelle de 6000. l. pour l'impo'on de cette année et 1000 l. a compte de ce qu'il doit des années suivantes jusques au parfait payement.

Le Con^{el}. a été Surpris que Mr Begon n'ait point fait tirer des lettres de change pour la somme de 1944. l. 9^s. 4^d. a la quelle montent- net les Cartes provenant du recouvrement. de cette impo'on qui ont été brulées et dont il demande le remplacement en argent il n'ignore point qu'on n'a fait le fond que de la totalité réelle du montant des lettres de change tirées et le Con^{el}. ne voit pas en quelle forme ny comment on peut faire ce remplacement si vous Scauez quelque expedient Sur cet article vo' prendrez la peine de l'expliquer.

Le Con^{el}. a approuvé que vous ayez fait commencer a

travailler a la salle d'audience et aux prisons des trois rivières il compte que cet ouvrage est fait a p^{nt}. le Sr. de Chaussegros ayant écrit que le tout Seroit achevé au mois de may.

A l'égard de la salle d'audience des prisons et logement du Concierge a Montreal les fonds qui sont remis en entier pour les depenses de la Colonie de la p^{nte} année et 6000 l. d'avance a compte des depenses de la Colonie de l'année prochaine mettront Mr. Begon en l'état de remplacer a la Caisse des fortifications les 16951 l. 16^s. 8. dont il s'est Sevré pour le prest des soldats d'ailleurs il est encore employé cette année Sur l'état des Charges 5000 l. pour ces batimens et au moyen de tous ces fonds on pourra non seulement achever ces ouvrages mais encore travailler a l'enceinte de Montreal avec ce qui restera des fonds a ce destinés et du recouvrement de l'impo^{on}. des années precedentes et de la presente.

Il a appris avec plaisir que les ouvrages ordonnés au fort de Chambly et les repara^{ons} qui s'y sont trouvés nécessaires soient achevées et que ce fort soit a present en bon etat.

Sa Ma^{te}. n'est point en etat d'envoyer cette année le fonds de 93370. l. 19^s. 10^d. demandés pour les ouvrages des fortifications et repara^{ons} on verra l'année prochaine ce qui se pourra faire sur Cela en attendant il a été employé dans l'état des depenses de la Colonie de la p^{nts} année un fond de 8000. l. pour etre employé aux repara^{ons} Si cette somme n'est pas suffisante vous l'appliquerez a celles que le Sr. de Chaussegros jugera qui seront les plus pressés.

Le Con^e. a rendu Comte a Mr. le Regent de la proposition que vous avez faite d'accorder une gratification de 500 l. au Sr. de Chaussegros et une de 300 l. au Sr. de la guerre Morville sous Ingenieur pour les dedomager des depenses Extraordinaires qu'ils ont fait a l'occasion des voyages a Chambly S.A.R. a bien voulu leur accorder.

Le Con^e. n'a point encore reçu le Plan en relief de la ville de Quebec et des fortifications qui doivent y etre faites parce que les Caisses qui le renferment estant trop grandes et trop pesantes pour pouvoir estre voiturées par terre on les a fait passer de Rochefort au havre et elles sont actuellement sur la rivierre de Seyne.

A l'egard de la depense que le Sr. de Chaussegros a fait pour cet ouvrage il faut qu'il envoie en l'etat de ce a quoy elle monte afin que le Con^e. lui fasse rembourser ce qui excedera la somme de 400. l. qui luy fut payé avant Son depart a comte de cette depense.

Il comte qu'il enverra cette année le plan en relief de la ville et enceinte de Montreal.

Son intention n'est point que l'on employe a d'autres depenses sous quelque pretexte que ce puisse estre les fonds destinez pour les fortifications, le Batiment et l'enceinte de Montreal. jl recommande a Mr. Begon de ne pas y toucher absolument.

LETTRE DE L. A. DE BOURBON, MARECHAL D'ESTREES A M. CHAUSSEGROS DE LERY

(Paris, 14 Juin 1721)

Le Conseil a receu vos lettres des 15, 20, 22, et 25. Octobre de l'année dernière avec les plans qui y estoient joints

Il a pris avec plaisir que les prisons et la salle d'audience des trois Rivières estoient commencés et que vous comptiez que ces ouvrages seroient achevés dans le mois de May dernier.

Il a écrit à Messieurs de Vaudreuil et Begon de faire achever la salle d'audience les prisons et le logement du concierge de Montreal comme M. Begon pourra au moyen des fonds qui sont remis pour les dépenses de la Colonie remplacer à la caisse des fortifications les 16951. l. 16.8 dont il s'est servi pour le prest des soldats. que d'ailleurs il a encore esté employé cette année 5000. l. sur l'estat des charge pour ces Batimens et que M. Begon à ordre de faire le recouvrement de ce qui est d'eub pour l'imposition de l'enceinte de Montreal il y aura non seulement de quoy achever tous ces Batimens mais encore de quoy travailler à cette enceinte. Le Conseil écrit à M. Begon de ne point employer ces fonds à d'autres usages sous quelque pre-texte que ce soit.

On ne peut point remettre cette année les 93370 l. 19.^s. 10^d. demandés pour les ouvrages de la presente année, on verra l'année prochaine ce qu'on pourra faire sur cela, en

attendant le Conseil fait remettre une somme de 8000 l. pour les reparations si elle n'est point suffisante pour toutes celles qu'il y a a faire il donne ordre a M^{rs}. de Vaudreuil et Begon de l'employer a celles que vous jugerés les plus pressés.

Il n'a point encore reçu le plan en relief de la Ville et des fortifications de Quebec par ce que les caisses qui le renferme estant trop grosses, et trop pesantes pour les voiturer par terre il a falu les envoyer par mer de Rochefort au Havre d'ou elles arriveront incessamment a Paris par la riviere le Conseil compte que vous enverrés cette année celui de la Ville et de l'enceinte de Montreal.

A l'égard de la depense que vous avés faite pour ces ouvrages il est necessaire que vous en envoyiés un estat afin que l'on puisse vous faire rembourser ce qui excedera les 400 l. que vous avez reçu d'avance avant vostre depart.

Le Conseil vous a procuré une gratification de 500 l. pour les depenses que vous avés faites dans le voyage de Chambly. Il a examiné le memoire que vous avés envoyé contenant le projet de former une ville a Chambly, il ne juge pas a propos qu'il convienne de rien faire quant a present sur cela.

L. A. DE BOURBON

DELIBERATION DU CONSEIL DE MARINE

(Juin 1721)

Le Plan en Relief de la ville et des fortifications de Quebec a esté envoyé au Conseil de Marine. qui l'a receu depuis peu de jours. il s'agit de dresser ce Plan pour le faire voir a son Altesse Royale il seroit a propos qu'Elle donnat ses ordres a M. Coke de s'entendre avec M. de la Chapelle pour le lieu ou il faudra faire porter ce Plan et le dresser.

fait et arrêté le 24. Juin 1721.

L. A. BOURBON

Par le Conseil de la Chapelle.

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU
CONSEIL DE MARINE

(25 septembre 1721)

A Quebec, ce 25 septembre 1721

Les battimens des prisons Cachots et salle d'audiance
Logem^s. du consierge des trois Rivieres avec le Logement

(1) En marge: le mettre dans la galerie du Palais Royal.

du consierge et salle d'audiance de montreal sont finies les 16951. l. 16^s. 8^d. que M. l'Intendant setoit servy pour payer le pret des soldats on en paye les ouvrages des battimens cy dessus.

Le corps de garde et magasins du Roy de Montreal ont eté compris dans l'Incendie ie les ay fait retablir. Les 8000 l. que le Conseil a fait remettre cette année seront employées a payer le retablissement. de ces battimens et aux reparations des autres. Les 5000. l. sur l'Etat des charges de cette année avec les 3000 l.l retenue sur la gratification annuelle des Mess^{rs}. du Seminaire St. Sulpice seront employées l'année prochaine a achever les ouvrages que j'avois comancé en 1717 a L'anceinte de Montreal Jay remis a Mons^r. L'Intendant un Etat des Ardoises necessaires pour couvrir les magasins du Roy de Quebec et Montreal ne letant que de bardeaux par ce moyen Les efets de Sa Majesté seront en seurreté Il est aussy necessaire de couvrir avec de Lardoise Les autres battimens qui luy apartiennent.

Il arrive dans ce pays que Lors qu'une maison est en feu on ne peut pas garantir celles qui sont aupres, a cause quelles sont couvertes en planches ou en bardeau je suplie le Conseil de nous envoyer les ardoises qui jay l'honneur de demander, sy le vaisseau du Roy nous apportoit le double de ce qui est mentionné dans le memoire nous acheverions de couvrir les battiments que le Roy a dans Quebec.

Les couvertures en ardoises durent Longtems et les reparations ne sont pas grandes au lieu qu'une couver-

ture en bardeaux il faut le changer souvent et reparer de meme.

CHAUSSEGROS DE LERY

Mr. RAUDOT CANADA

LE. S. DE CHAUSSEGROS

25. 7^{bre}. 1721.

Attendre des nouvelles
de Mr. Begon sur ce sujet
Deliberé le 17. 10^{bre}. 1721.

C.-G. Vol 43

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU
CONSEIL DE MARINE

(25 septembre 1721)

25 Septembre 1721.

J'ai l'honneur d'envoyer au Conseil le plan en relief de la Ville de Montréal que j'ai mis dans le Vaisseau du Roi, M. Bégon l'a adressé à M. de Beauharnois.

Le Conseil me marque de lui mander ce que j'ai déboursé au dela des 400 l. que j'ai touchées pour ces ouvrages à Rochefort, cet argent a été employé à acheter les soies cartons et couleurs nécessaires pour ces plans, Ce que j'ai déboursé au dela à Québec, la somme m'est pas bien grande, elle se monte tant pour le menuisier, caisses et personnes qui m'ont aidé à 151 l. 10^s.

J'espère que le Conseil fera attention à ces ouvrages.

Tout le pays attendait que l'on continuerait les fortifications commencées à Québec, Voilà deux années qu'on n'y travaillera point, Il y aurait eu la moitié de l'ouvrage fait à la fin de ces deux années. Ils espèrent que le Conseil enverra l'année prochaine des fonds pour continuer ou bien quelque monnaie de cartes, Cette année on ne voyait pas un écu, L'argent monnayé que le Conseil envoie passe la même année en France, En 1716 que j'arrivai ici chacun y faisait travailler y ayant pour lors de la monnaie de cartes, Si le Conseil envoie de France une monnaie de cartes pour fortifier, cet argent serait dans le public après le départ des vaisseaux' ce qui ferait que chacun serait en état de faire travailler, la Colonie augmenterait comme ci-devant, un pays ne saurait augmenter ni Soutenir quand il n'y a pas de l'argent.

On ferait grand tort à ce pays, si on y envoyait une somme en cartes et qu'on la retira ensuite sans en laisser dans le pays, on s'est trouvé tout d'un coup dénué d'argent, ce qui fait un tort considérable à la Colonie.

CHAUSSEGROS DE LERY.

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU
CONSEIL DE MARINE

(25 septembre 1721)

25 Septembre 1721.

J'ai l'honneur d'envoyer ci-jointe au Conseil de la lettre que M. Niverville m'a écrite de Chambly avec le rôle des habitants, par laquelle le Conseil verra que les habitants de cette Seigneurie demandent qu'on leur marque sous le feu du Fort un endroit pour y bâtir chacun une maison, ils offrent de faire la cloture de pieux qui enfermera ces maisons y feront aussi une église à leur dépens Ce qui formerait un commencement de ville, Le Conseil me marque cette année qu'il ne juge pas à propos de rien faire quant à présent sur cela dans chaque paroisse ou Seigneurie, les habitants ont des endroits fermés pour se mettre à l'abri des Sauvages.

J'attendrai les ordres du Conseil sur cet établissement nouveau pour tracer les rues et l'enceinte.

J'ai l'honneur d'envoyer ci-jointe au Conseil deux plans du fort de Chambly, avec le projet de ce commencement de ville, si le Conseil l'approuve et ordonne qu'il soit exécuté, je le supplie de m'envoyer un de ces plans signé et approuvé du Conseil pour que je ne sois pas troublé dans l'exécution.

Signe. CHAUSSEGROS DE LERY. (1)

(1) En marge: Voir si M. de Vaudreuil et Begon en écrivent et en parlent la première fois. Délibéré le 17 Mai 1721.

LE FORT DU SAULT SAINT LOUIS

(30 septembre 1721)

30 Septembre 1721.

Estimation et plan pour une maison, un corps de garde, et un fort de pieux, à faire au Sault St. Louis, signé Chaussegros de Lery.

Premièrement.

Maçonnerie, 90 toises carrés à 18''.....	1620''
Trois souches de Cheminée	400''
5 portes de Madriers avec la ferrure.....	50''
4 portes de planches avec la ferrure	30''
8 fenêtres avec la ferrure	80''
300 Madriers à 75c le cent posé.....	225''

Pour les Combles.

300 planches à 25''	75''	
la façon	45''	156''
1800 clous	36''	

9 filières de 38 pieds de long

9 autres de 30 pieds de long

6 poutres de 21 pieds de long

6 autres de 18 pieds de long

30 pieces à 4'' 120''

Le fort de pieux, 1500''

4181''

Fait à Québec ce 30 7^{bre} 1721.

Signé CHAUSSEGROS DE LERY

Plan pour une maison, et corps de garde à faire au

Sault St. Louis pour y loger un officier et placer une garde.

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU
CONSEIL DE MARINE

(25 octobre 1721)

A Quebec ce 25 Octobre 1721.

Jay lhonneur de représenter tres humblement au Conseil que feu Mr. de Caliere cy devant Gouverneur du Canada avoit fait clore La ville de Montreal d'une anceinte de gros pieux de cedre d'environ 15 pieds hors de terre avec de portes guerites et plate formes en sorte que cette place etoit fermée et gardée comme elle doit etre et comme sont les villes de Guerre.

En 1717. jay monté au Montreal cette anceinte etoit en Etat. la meme année par ordre du Conseil jay passé en France je n'ay peu y retourner qu'en Sep^{bre} 1720. jay trouvé cette place ouverte de La Longueur de 400 toises y ayant 2000 pieux d'enlevé avec les portes une partie des guerites et plateformes sur ce qu'on a decouvert au commandem^t. de cette année que les Sauvages se dispoit de faire une irruption dans la Colonie ce qui paroît veritable par le projet bien Concerté et Lordre qu'ils devoient tenir pour cette execution outre qu'ils seroient approché et ont hiverné autour des Lieux qu'ils avoient dessein d'atta-

quer sur ces mouvemens et nouvelles M. le Marq^s. de Vaudreuil a voulu faire fermer la ville de Montreal apres avoir permis et veu enlevé par les habitans une partie de la cloture ce qui fait quelle est a present ouverte et sans deffence.

Jay eu l'honneur d'ecrire au Conseil en 1719. et luy ay marqué que j'avois trouvé les fortifications en plus mauvais etat que quand j'étois party de ce pays.

Mess^{rs}. les officiers des troupes mont asseuré que Mess^{rs}. Les Gouverneurs qui y sont a present navoient jamais ordonné de Garder Les fortifications et qu'on n'y avoit pas posé de Sentinelles Cela se justifie par les guerites qui ont été volées.

Mr. Le Marq^s. de Vaudreuil sur ce qu'il a appris que les sauvages avoient dessein sur le Montreal a fait faire une adjudication le 6. fevrier de cette année pour remplacer au depens du Roy ce qu'on avoit enlevé a cette place j'ay l'honneur denvoyer cy joint au Conseil Copie de cette adjudication Louvrage nayant pas été fait il a apprehendé de donner de Lombrage aux Sauvages silfaisoit fermer cette ville Ladjudication se monte seulement pour Remplacer les pieux et les bois des portes a 6000 l. reste encore a faire partie des ferures des portes. Mons^r. de Ramezay ma dit en avoir fait remettre quelques unes dans les magazins du Roy Cette depense se montera les Guerites et plate formes comprises a 10000 l. Ainsy il y a eu pour cette somme de fortification enlevée dans une place ou il y a Etat Major et 19. Compagnies d'Infanterie en garnison.

Jay commencé en 1717 a fortifier cette ville d'une anceinte de maçonnerie je n'y ay pas fait travailler depuis faute d'argent pour la commancer jay oté une ving-

taine de pieux d'un angle saillant ou la muraille passe que L'Entrepreneur Sest servy pour les echaufaudages suivant son adjudication du 8. de May 1717. dont L'original est en France au bureau des Colonies. Ces pieux devoient estre vendus au profit de la nouvelle anceinte quand elle seroit prete a finir.

Jay l'honneur de représenter au Conseil que Mes^{rs}. les Gouverneurs en France repondent et ont grande attention a la Conservation des fortifications. Il est arrivé que des Regimens et habitans des villes ayant dégradé les ouvrages on a fait une retenue aux troupes et fait reparer par les habitans ce qu'ils avoient endomagé.

Je supplie le Conseil de donner des ordres pour que ce qui sera dégradé ou enlevé soit retabli au depens de ceux qui l'auront fait de mordonner d'en avertir le Conseil Cest le seul moyen dempecher dans cette Colonie le deperissement des fortifications sans qu'oy il en coutera tous Les ans a Sa Majesté de grosse sommes comme il est arrivé pour remplacer ce qu'on aura enlevé et retabli les degradations le meme ordre doit setendre sur les batimens du Roy et L'artillerie.

Il est necessaire que la ville de Montreal soit fermée et gardée comme elle étoit cy devant en attendant quelle soit fortifiée en muraille. A Quebec on a enlevé une grande partie des palisades et plate formes. L'artillerie qui étoit a la porte du corps de garde qui consistoit a 10 pieces de Canon montée sur leurs affuts on a volé la moitié de la ferure et il n'en seroit plus resté sil je navois fait metre dans les magazins ce qui restoit aux affuts.

Les marchands de Quebec ont racomodé a leurs depens suivant L'ordre du Conseil les merlons de la batterie

dauphine qu'ils avoient demoly.

L'incendie qui est arrivée a Montreal La Cause n'a peu encore etre connu il y a de personnes qui pretendent qu'un homme ayant tiré un coup de fusil apres la procession la boure avoit mis le feu au toit de L'Eglise de l'hotel dieu ce qui a paru surprenant est que cette ville a ete embrazée dans le moment en plusieurs endroits le feu ayant ete contre le vent Jay lhonneur denvoyer cy joint au Conseil le plan de Montreal ce qui a ete consommé par le feu est renfermé par une Ligne courbé marquée en Rouge les maisons brulés sont aussy marquées en rouge par des Lignes ponctuéés.

Le 10. de Juillet on apercut le matin que le feu etoit a une Lucarne de la Maison de Mad^e. Mantet qu'on eteignit quelques heures apres on trouva un pieu de la cloture de son jardin qu'on avoit fendu au dedans on avoit mis du Charbon de pierre allumés dans le meme tems on apercut de la fumée dans le bucher. cetoit aussy du charbon de pierre allumé couvert de coupeaux ce qui paroît avoir ete mis expres par quelques incendiaires. Ces accidens arrivent ordinairement aux villes ouvertes et mal gardées et sur tout a celles ou les Etrangers abordent et demeurent sans qu'on le sache et qui ont un comerce ouvert avec eux Jay monté peu de temps apres L'Incendie au Montreal Jay trouvé cette ville en mauvais Etat.

CHAUSSEGROS DE LERY

C.-G. 44

DELIBERATION DU CONSEIL DE MARINE

(17 décembre 1721)

Les bâtimens des Prisons, Cachots, et Salle d'audience, logement du concierge des Trois Rivières, avec le logement du Concierge et Salle d'audience de Montréal sont finies, les 16951 l. 16^s 8^d, que M. l'Intendant s'était servi pour payer le prêt des Soldats, on en paie les ouvrages des Bâtimens ci-dessus.

Le corps de garde et magasins du Roi de Montréal ont été compris dans l'Incendie, je les ai fait rétablir, Les 8000 l. que le Conseil a fait remettre cette année seront employées à payer le rétablissement de ces bâtimens et aux réparations des autres.

Les 5000 l. sur l'Etat des charges de cette année avec les 3000 l. retenus sur la gratification, annuelle de M. M^{rs} du Séminaire St: Sulpice seront employés l'année prochaine à achever les ouvrages que j'avais commencées en 1717 à l'enceinte de Montréal.

J'ai remis a M. l'Intendant un état des ardoises nécessaires pour couvrir les magasins du Roi de Québec et de Montréal, ne l'étant que de bardeaux par ce moyen les effets de Sa Majesté seront en sûreté, Il est nécessaire aussi de couvrir avec l'ardoises les autres bâtimens qui lui appartiennent. Il arrive dans ce pays que lorsqu'une maison est en feu, on ne peut pas garantir celles qui sont auprès à cause qu'elles sont couvertes en planches ou en bardeaux.

Je supplie le Conseil de nous envoyer les ardoises que j'ai l'honneur de demander. Si le vaisseau du Roi nous apportait le double de ce qui est mentionné dans le mémoire, nous achèverions de couvrir les bâtimens que le Roi a dans Québec.

Les Couveturres en ardoises durent longtemps et les réparations ne sont pas grandes, au lieu qu'une couverture en bardeaux il faut le changer souvent et réparer de même.

Signé, CHAUSSEGROS DE LERY

En marge est écrit; Attendre des nouvelles de M. Bégon sur ce sujet.

Delibéré le 17 Décembre 1721.

LETTRE DE MM. DE VAUDREUIL ET BEGON
CONSEIL DE MARINE

(21 Janvier 1722)

21 Janvier 1722

Nous avons l'honneur d'envoyer au Conseil un placet du Sr. Lanoullier commis de M^{rs} les Trésoriers généraux de la Marine en ce Pays-ci, par le quel, il demande la permission de faire construire des moulins et des bateaux devant cette Ville, suivant un modèle, qu'il a fait venir de Paris; qu'il nous a fait voir et qui nous a paru fort bien exécuté.

M. Chaussegros qui l'a examiné, est persuadé que ces moulins peuvent être faits ici avec succès, comme il paraît par son certificat joint au placet.

Nous croyons qu'il convient d'accorder au Sieur Lanoullier le privilège qu'il demande pour en jouir pendant dix années, les nouveaux établissements étant toujours avantageux dans une Colonie, quand même ceux qui les font n'y réussiraient pas comme ils l'espèrent.

Signé: VAUDREUIL & BEGON (1)

LETTRE DE L. A. DE BOURBON, MARECHAL D'ESTREES, A CHAUSSEGROS DE LERY

(Paris, 14 Juin 1722)

Le Conseil a reçu vos lettres du 25 Septembre de l'année dernière.

Les 100 milliers d'ardoise que M. Begon a demandé pour couvrir les Magasins et autres Batimens du Roy seront envoyés en trois années on en envoie le tiers cette année par la flutte le Chameau.

Il a été fait un fonds de 20 m. l. qui est remis en especes pour les depenses des fortifications de la presente année y compris 7000 l. pour achever le Pavillon du cha-

(1) En marge est écrit: "Portez à Mgr le Regent, le Conseil croit, qu'on peut lui accorder le privilège pendant 10 ans." Délibéré le 21 Janvier 1722.

teau de Quebec qui sert de logement au Gouverneur general il faudra faire les autres reparations necessaires et employer ce qui restera a continuer l'enceinte de la ville de Montreal avec cinq mil livres qui sont employées sur l'etat du Domaine.

Il vous a procuré une gratification de 500 l. tant pour les depenses que vous avés faites pour le plan en relief de Montreal que pour vos voyages en cette ville.

L. A. DE BOURBON.

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU
CONSEIL DE MARINE

(17 octobre 1722)

J'ay l'honneur de remercier tres humblement le Conseil de la gratification de 500. l. qu'il ma procuré pour les voyages que j'ay fait l'année passée dans la Colonie et pour le remboursement de 133. l. 10^s. que iavois avancé pour les caisses des plans en relief. Jay l'honneur de demander au Conseil de maccorder la meme grace qu'a Monsieur de Vernille pour le plan en relief de Louisbourg que ie puis dire avoir presque tout fait J'ay appris qu'il avoit touché une gratification pour facon ie supplie le Conseil de vouloir maccorder la meme faveur et de vouloir bien faire attention a la lettre que jay l'honneur decrire Lautomne passé.

Les fonds qui etoient restés en caisse il en a eté employé cette année a L'anceinte de Montreal pour la som-

me de 10454 l. Il y a 160. toises de longueur de revetement de parfait jay passé L'Eté a faire travailler a cet ouvrage iy monteray lannée prochaine pour achever de consommer les fonds de 19924. l. 5. 6. que le Conseil souhaite y etre employé.

Les reparations des batiments et fortifications se montent a la somme de 6975 l. 14.

CHAUSSEGROS DE LERY

A Quebec le 17 Octobre 1722.

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU
CONSEIL DE MARINE

(17 octobre 1722)

Le Conseil a envoyé le tiers de Cent Milliers d'ardoises que Monsieur Begon a demandé pour continuer a couvrir les battiments du Roy, ie les feray employer l'année prochaine,

Il estoit resté apres que le palais a été couvert environ trente Milliers d'ardoises de celles qu'on avoit envoyé pour le couvrir, ie les ay fait employer a la couverture des magazins du Roy, il y en a environ le tiers de couvert.

Les 7000 l. que le Conseil ordonne de prendre sur les 20000 l. de fonds des fortifications pour finir le Chateau de Quebec ne sufiront pas pour achever ce battiment, les prix des ouvrages ont augmenté et augmentent comme font les denrées et marchandises.

Monsieur Le Marquis de Vaudreuil n'a pas assés demandé de fonds, le Conseil mordonne de faire finir ce bâtiment pour la Somme de 7000. l. cela mest impossible il coutera au moins 12000. l. Si le Conseil souhaite qu'il se finisse ie le suplie de faire remettre le fonds necessaire Monsieur le Marquis de Vaudreuil ne mayant pas demandé de plan n'y d'Etat Estimatif pour envoyer au Conseil est cause que le fond est trop faible ie luy remit en 1719. un plan que ie croy qu'il a envoyé au Conseil.

CHAUSSEGROS DE LERY

A Quebec. le 17 Octobre 1722.

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU
CONSEIL DE MARINE

(17 Octobre 1722)

17 Octobre 1722

J'ai l'honneur de représenter très humblement au Conseil que l'enceinte en muraille ordonnée de continuer à Montréal passe sur des terrains que Messieurs les ecclésiastiques du Séminaire St. Sulpice, Seigneur de la ville ont concédés à divers particuliers la plus part ayant vendu à d'autres.

J'ai appris que ces Messieurs sont obligés de fournir au Roi le terrain nécessaire pour l'enceinte et trois ou quatre arpents en superficie dans l'enclos de la ville pour

servir de place d'armes et pour y construire des magasins, j'ai vu aussi la lettre de Sa Majesté au sujet du terrain qu'il se réserve au bord du fleuve St. Laurent dont copie est ci-jointe.

Les particuliers à qui le terrain ou une partie est occupée par l'enceinte commencée se plaignent et demandent à être indemnisé, je supplie le Conseil d'envoyer ses ordres pour que le terrain qu'occupera cette enceinte tant du côté de la terre ferme que le long du fleuve St. Laurent conformément au plan du Conseil appartienne à Sa Majesté afin que je puisse continuer cette enceinte sans opposition.

Le terrain qu'elle occupera le long du fleuve St. Laurent se trouve dans les 20 toises réservées, le reste qui achevera d'enfermer la ville du côté de la terre ferme, le terrain à réserver en dehors pour les glaces est de 30 toises de large à commencer aux Anglais flanqués de la contrescarpe on ne devrait faire aucun bâtiment dans l'enceinte de ce terrain ni permettre d'en faire et même ôter ceux qui y sont le terrain nécessaire pour les remparts et la rue au derrière des gorges des bastions vides, je l'ai marqué de même dans la partie de l'enceinte qui est faite au front de la Chine où on construit à présent des maisons le long de cette nouvelle rue.

J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint au Conseil la copie de l'extrait des registres du Conseil d'Etat touchant le terrain de la banlieu du fort de Chambly, je supplie le Conseil d'ordonner la même chose pour ce qui concerne le terrain pour l'enceinte de Montréal

Un nommé Moreau, Charretier de son metier, a adossée une ecurie de bois pleine de foin à la face gauche du

bastion du Nord Est, du fort St. Louis à Québec, à la hauteur presque du revêtement, si le feu prenait à cette écurie proche du bucher qui se communiquerait aux Châteaux, il serait impossible de pouvoir l'éteindre, à cause du magasin à poudre qui est proche s'il venait à sauter il renverserait une grande partie de la ville, je n'ai jamais vu qu'on permit d'adosser une maison de bois au revêtement d'une citadelle, ce charretier a encore fermé d'une palissade tout le front de cette partie de fortification, occupant d'un angle flanqué à l'autre, je supplie très humblement le Conseil d'écrire à Mr. le Marquis de Vaudreuil de faire ôter ce brulot d'auprès de son logement et du magasin à poudre.

On avait aussi permis à Montréal à une femme appelée la veuve Lafond de bâtir une maison dans l'endroit où doit passer l'enceinte de la ville comme je lui dis de ne pas le faire, elle présente requête à Monsieur l'Intendant qui rendit une ordonnance qui l'empêchait de bâtir.

Signée CHAUSSEGROS DE LERY.

A Québec, ce 17 Octobre 1722

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU
CONSEIL DE MARINE

(17 octobre 1722)

17 octobre 1722

J'ai l'honneur de remercier très humblement le Conseil de la gratification de 500 l. qu'il m'a procurée

pour les voyages que j'ai faits l'année passée dans la colonie et pour le remboursement de 133 l. 10^s. que j'avais avancé pour les caisses des plans en relief.

J'ai l'honneur de demander au Conseil de m'accorder la même grâce qu'à Mr. deVerville pour le plan en relief de Louisbourg que je puis dire avoir presque tout fait; j'ai appris qu'il avoit touché une gratification pour la même faveur et de vouloir bien faire attention à la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire l'automne passée.

Les fonds qui étaient restés en caisse il en a été employé cette année à l'enceinte de Montréal pour la somme de 10450 l; il y a 160 toise de longueur de revêtement de parfait, j'ai passé l'été à faire travailler à cet ouvrage; je monterai l'année prochaine pour achever de consommer les fonds de 19924 l. 5^s. 6^d. que le Conseil souhaite y être employé.

Les reparations des batiments et fortifications se montent à la somme de 6975 14^s.

Signé CHAUSSEGROS DE LERY

A Quebec, ce 17 Octobre 1722.

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU
CONSEIL DE MARINE

(17 octobre 1722)

17 octobre 1722

Le Conseil a envoyé le tiers de centmillions d'ardor-
ses que Mr. Begon a demandé pour continuer à couvrir les

batiments du Roi, je les ferai employer. l'année prochaine.

Il était resté après que le palais a été couvert, environ trente milliers d'ardoises de celles qu'on avoit envoyés pour le couvrir, je les ai fait employer à la couverture des magasins du Roi, il y en a environ le tiers de couvert.

Les 7000 l. que le conseil ordonne de prendre sur les 20000 l. de fonds des fortifications pour finir le chateaux de Québec, ne suffiront pas pour achever ce bâtiment, les prix des ouvrages ont augmenté et augmentent comme font les denrées et marchandises.

Mr. le Marquis de Vaudreuil ne m'ayant pas demandé de fonds, le Conseil m'ordonne de faire finir ce bâtiment pour la somme de 7000 l, cela m'est impossible, il coûtera au moins 12000 l, si le Conseil souhaite qu'il se finisse, je le supplie de faire remettre le fonds nécessaire.

Mr. le Marquis de Vaudreuil ne m'ayant pas demandé de plan ni d'état estimatif pour envoyer au Conseil, est cause que le fonds est trop faible je lui remis en 1719 un plan que je crois qu'il a envoyé au Conseil.

Signé, CHAUSSEGROS DE LERY

A Québec, ce 17 Octobre 1722.

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU
CONSEIL DE MARINE

(30 septembre 1723)

30 7^{bre} 1723.

Monseigneur.

J'ay l'honneur de vous représenter qu'en l'année 1717 ie fis achever le corps de Cazernes de la Redoute Royale dans la Ville de Quebec afin qu'on y logea les soldats de la garnison ce qu'on n'a pas fait ayant continué de les loger dans la ville chez les habitants et on a logé dans les cazernes d'autres personnes ce qui ruine ce bâtiment, le corps de garde que j'ay fait faire cette année aux trois rivières y logeray la garnison de la ville ce qui est un grand soulagement pour les peuples et en même temps les soldats étant ensemble vivent avec plus de discipline, et on est en état de les mieux discipliner et ne peuvent faire des désordres les nuits dans la ville, dans toutes les Places du Royaume où il y a de cazernes faites on y loge toujours les soldats tant pour décharger l'habitant que pour tenir les troupes dans la discipline ce qui m'engagea Monseigneur en arrivant dans ce pays de faire finir ce bâtiment croyant qu'on suivroit l'exemple qui se pratique dans les garnisons de France.

Il y a des habitants dans cette ville qui pour se décharger du logement ils fournissent les ustensiles mais ce nombre sera rare ni ayant que les plus pauvres qui logent ie puis vous assurer Monseigneur que ce bâtiment est plus que suffisant pour loger la garnison y ayant quatre

grandes salles avec deux cheminées dans chacune une fontaine dans le battiment et un puy adossé a la face iy ay fait faire audevant est un grand terrain pour une Place d'arme.

Comme il ni a que les plus pauvres qui logent il sera difficile quils fournissent les ustencilles si Sa Majesté nentroit point dans cete depense ie trouverois la chose difficile a faire.

Jay l'honneur d'etre avec un etc.

CHAUSSEGROS DE LERY

A Quebec ce 30. Septembre 1723.

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU
CONSEIL DE MARINE

(30 septembre 1723)

30 septembre 1723

Monseigneur

Il y a huit ans que j'ai l'honneur de servir dans cette colonie, l'ordonnance du dernier fevrier 1679, Tom IV, page 45, porte qu'on portera l'ordre aux ingénieurs et par la commission de Capitaine dans les troupes de cette colonie que Sa Majesté m'a accordée en 1720, on doit le faire, comme cela ne m'est pas arrivé et que je m'aperçois que c'est par mépris, je vous supplie très humblement, Monseigneur, d'ordonner que cela n'arrive pas davantage et que l'ordre ne soit donné dans les places de la colonie conformément aux intentions de Sa Majesté; il est arri-

vé qu'à l'enterrement de Mr. de Morville, ingénieur en second, Mr. et Mde. la Marquise de Vaudreuil ordonnèrent qu'il n'aurait que des enseignes qui tiendraient le coin du drap, Mr. de Louvigny, lieutenant de Roi de la Place, leur représenta que le défunt était lieutenant dans les troupes, ce devrait être des lieutenants et que Messieurs ses enfants devraient y être, que c'était un mépris qu'on faisait de cet officier, il fut répondu: nous n'aimions point cet homme.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect, Monseigneur, Votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé. CHAUSSEGROS DE LERY. (1)

LETTRE DE MR. CHAUSSEGROS DE LERY
AU MINISTRE

(30 septembre 1723)

30 septembre 1723

Mnseigneur,

J'ai remis à Mr. le marquis de Vaudreuil et à Mr. Bégon, le plan de Montréal que vous demandez: avec le mémoire touchant l'enceinte dans lequel est marqué le fonds nécessaire pour l'achever; vous verrez, Monseigneur, par le plan que cette place est ouverte et il faudra du temps à la fermer avec le peu de fonds que Sa Majesté fait remettre pour continuer cet ouvrage, on pourrait se trouver surpris par la guerre, ce qui mettrait cette vil-

le en danger si elle n'était pas fermée, je vous supplie, Monseigneur, de vouloir faire augmenter le fonds qu'on destine tous les ans pour y être employé afin d'achever dans peu d'années ce qui reste à faire, c'est un ouvrage que je finirais dans un an si j'avais le fonds nécessaire.

Les habitants de la ville se sont sentis de l'incendie qui est arrivé en 1721, ce qui les mit hors d'état d'y continuer cette enceinte l'année prochaine et emploierai le peu de fonds qui est arrivé cette année; cette place se trouve exposée à être encore brulée, si elle n'est pas fermée, elle est entourée d'ennemis, ce qui fait apprehender qu'il n'arrive encore quelque accident

J'ai l'honneur d'être avec beaucoup d'attachement et un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur ,

Signé, CHAUSSEGROS DE LERY (1)

LETTRE DE MM. DE VAUDREUIL ET BEGON
AU MINISTRE

(14 octobre 1723)

14 octobre 1723

Monseigneur,

Les ouvrages que M. Chaussegros à fait faire pour l'enceinte de Montréal où il a passé une partie de l'été, montent à la somme de 11077 l. 8^s. 8^d.

Le corps de garde des Trois-Rivières est achevé, on y logera la garnison cette année.

Le pavillon du Sud Ouest du Chateaux de Québec sera achevé. M. Chaussegros a attendu les 5000 l. ordonnés pour finir cet ouvrage et les ardoises que le chameau a apportées.

Il est entièrement couvert.

La maison pour enfermer les fous à l'hôpital général est finie.

Toutes les réparations nécessaires aux habitations et fortifications sont faites.

Nous envoyons l'état des fonds ordonnés et de la dépense faite cette année pour les fortifications, bâtiments et réparations, suivant lequel il reste en caisse 13186 l. 1^s. qui seront employés l'année prochaine suivant leur destination.

Nous envoyons aussi le projet des fonds à remettre l'année prochaine pour les fortifications montant à 69,500 l.

Nous avons l'honneur d'être avec un très profond respect, Monseigneur, Vos très humbles et très obéissants serviteurs.

(Signé) VAUDREUIL et BEGON

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A M. DE L'ECHASSIER

(11 Janvier 1724)

A Versailles Le 11 Janvier 1724

Mrs. de Vaudreuil et Begon mont écrit Monsieur que Mr. Robert que vous avez envoyé en Canada en qualité de visiteur et Mr. Guay missionnaire de la mission des sauvages du lac des deux montagnes ont de nouveau Examiné le Plan fait par le Sr de Chaussegros en 1719. du fort que le Seminaire de St. Sulpice est chargé de faire batir Sur le Terrain accordé au lac des deux montagnes, jls sont convenus qu'il ne pouvoit pas estre plus petit et jls ont demandé qu'il ne fut point fait destination de L'Eglise ny du Logement du missionnaire et qu'ils le feroient faire comme jls le jugeroient a propos.

Jls ont demandé aussy que L'Enceinte du village des sauvages ne soit faite qu'en pieux au lieu de muraille et que le Seminaire soit dispencé de de faire cette Enceinte. Et ont approuvé Le Plan avec lestimation de la fortiffication et de la closture de pieux qui monte a la Somme de 153404 l. et le Sr. de Chaussegros leur a offert de faire faire ces ouvrages pour cette Somme Vous Savés que suivant le brevet de Concession le seminaire est oblligé de faire L'Enceinte de pierre si cependant jl ne veut la faire que de pieux J'en rendré compte a Monseigneur Le Duc Sur votre reponse afin d'avoir les ordres du Roy a ce Sujet je vous observeray cependant que cette depense ne peut estre fait sur le compte de Sa Ma^{te}.



LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU
MINISTRE

(23 mai 1724)

23 mai 1724

Monseigneur.

Jay lhonneur d'Informers Mons^r. le Comte de morville l'automne passée que M.le Marq^s. de Vaudreuil m'avoit deffendu et empeché de faire construire au Sault St. Louis le fort de pieux le logem^t. pour un officier et un corps de Garde que le roy avait ordonné y estre fait L'année passée apres le depart des vaisseaux Il me dit plusieurs fois quil jugeoit a propos que ces ouvrages ne se fissent point cette année ien parlay a Mons^r. L'Intendant il massura que L'intention de Sa majesté estoit qu'on les fit et que ie n'avois qu'a tenir le devis et les plans pret quil alloit faire publier les adjudications Mons^r. le Marq^s. de Vaudreuil voyant qu'on alloit conclure les prix, me fit dire par le pere la Chasse superieur des Jesuites quil ne vouloit point qu'on y travailla ie repondis au religieux que Mons^r. le Marq^s. de Vaudreuil ayant mendié l'année passée que ie n'avois pas voulu y faire travailler et quil menderoit la me chose cette année il estoit bon que ie me mis a couvert du coté de la cour en executant les ordres de Sa Maiesté Il Luy en parla. Mons^r. le Marq^s. de Vaudreuil me fit venir chez luy me disant que son intention estoit toujours de ny rien faire.

Je luy representay quil avoit escrit l'année passée que ie n'avois pas voulu y faire travailler il asseura ne la-

voir pas fait et que iavois été mal informé ie luy dis aussi que ces ouvrages ne se faisant point cette année on croiroit en france que ce seroit ma faute, la dessus le pere la Chasse luy ayant proposé de me donner une deffence par escrit il me la donna, Jay l'honneur Monseigneur de vous Lenvoyer c'est une Copie Colationnée par un notaire elle est dattée du 27. fevrier de cette année Je viens de faire achever entierement le nouveau pavillon du chateau de Quebec Je vais monter a Montreal pour faire continuer lenceinte Jay lhonneur d'etre avec un profond respect.

Monseigneur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

CHAUSSEGROS DE LERY.

A Quebec ce 23 may 1724.

LETTRE DU MINISTRE A M. DE VAUDREUIL

(30 mai 1724)

A V^{es}, Le 30 May 1724.

Jl y a deja quelque tems M. que Le Roy a ordonné de faire au sault de St. Louis un fort de pieux une maison pour Loger un off^{er}. et un corps de Garde pour La garnison le tout suivant Les plans et devis qui furent envoyez de Canada ou jl fut remis pour cette depense un fonds de

4181 f JI y a plus de deux ans que ces ouvrages devroient estre finis J'apprend cepend^t. q^{ls}. navoient pas esté commencés au mois doctobre de lannée d^{ere}. et qu'on avoit même Voulue Engager Le Sr. Chaussegros Ingenieur de Consentir que ce fonds fut Employé A un magasin a poudre a Quebec ce qu'il a refusé et que Jay approuvé, cet Ingenieur se plaint des opp^{ons} que M. de Vaudreuil a apporté à L'Execution de cet ouvrage et Je ne saurois en douter par Le long retardement qu'on a eu d'en faire Ladjudication Mrs. de Vaudreuil et Begon mecrivent d'un autre côté que le premier n'a point Empêché L'Ingénieur dy faire travailler et qu'il s'est meme opposé a la proposi'on qui luy avoit fait d'employer Le fonds a la construction d'un magasin a poudre aux Cazernes a Quebec, Je scay a quoy men tenir sur ces contrariétés dont vous pourrez faire Usage dans la suite JI ne Sagit a p^{nt} que de L'Execution des ouvrages que Le Roy a ordonné au Sault St. Louis, L'intention de Sa Ma^{te}. est que si les adjudications n'en Sont point faites a votre arrivée Vous Les fassiez de façon qu'on puisse y travailler au printemps prochain Jecris au Sr. de Chaussegros de le faire avec diligence et a Mr. de Vaudreuil d'apporter toutes sortes de facilitez a moins qu'il n'y ait des raisons qui doivent Empecher cet Ouvrage dont Vous M'Jinformerez.

LETTRE DU MINISTRE A M. DE VAUDREUIL

(1724)

1724

Quoy que par la lettre commune ecrite par vous, et Mr. Begon, Il ait esté marqué que vo' ne vous etiez point oposé a la construction du fort de pieux, de la maison pour Loger un off^{er}. et d'un corps de garde pour la garnison, ouvrages ordnnés par le roy au Sault St. Louis et pour lesquels Sa Ma^{te}. a fait un fonds de 4181 l. Il mest cependant revenu quau mois de Janvier 1723. Vous deffendites au Sr. Chaussegros Ingenieur de faire ces ouvrages qu'au mois d'avril suivant, Mr. Begon ayant fait publier les adjudica'ons pour les travaux a faire dans le Gouvernement de Montreal, vous luy dites que vo' Jugiez a propos de ne point faire cette année les ouvrages du Sault St. Louis et que vous proposates ensuite au Sr. Chaussegros employer le fonds a un nouveau magasin a poudre a Quebec a quoy jl refusa de consentir toutes ces Choses sont allegués comme faits Veritables, cependant je ne puis les croire suivant ce que vous me marquéz, ce qui est de certain cest que ces Ouvrages ordonnes et pour lesquels le fonds a esté remis ne se font point. jl est necessaire qu'on y travaille et J'ecris a Mr. Robert den faire f^e. Les adjudica'ons et au Sr Chaussegros dy faire travailler avec diligence je vous recommande de votre part dy donner toutes Les facilitez qui dependront de vous, Il convient que ces ouvrages soient faits a moins qu'il ny ait des raisons dont vo' mjinformeréz qui doivent les empecher.

LETTRE DU MINISTRE A M. DE VAUDREUIL.

(1724)

1724

J'ay receu la Lettre que vo' avés ecrit Le 2. 7^{bre} de lannée Derniere au Sujet du Sr. Silvain Gentilhomme Jrlan-
dois qui vous a esté demandé par les ha'ans de Montreal
pour y Exercer Les fonctions de medecin Vous Verrez par
le memoire du Roy que Sa Ma^{te}. Luy en a accordé Le Bre-
vet avec des Lettres de naturalité.

Jl m'est revenu qu'on ne donne point lordre au Sr.
de Chaussegros quoy quoutre Sa qualité d'Jngenieur en
Vertu de laquelle jl doit l'avoir, Jl ait encore dans La Co-
lonie Le rang de Cap^{ne}. Je Suis persuadé que c'est a Votre
Jnsceu qu'il en est privé depuis 8 ans quil sert dans le
pais mais Jl est necessaire que vous donniez des ordres si
precis que cela narrive plus et que Lordre luy soit regu-
lièrement donné dans les places de La Colonie ou jl se
trouvera.

On pretend qu'à L'Enterrement du feu S. de Morville
Lieutenant et Sous Jngenieur, Le poesle ne fut porté que
par 4 Enseignes quoy quen sa qualité de Lieuten^t. Jl au-
roit deut Lestre par 4 Lieutenants, Je veus croire que vous
n'en avés pas esté averty mais Je vous prie de donner des
odres de maniere que cela narrive plus ce sont des minu-
ties qui avallissent le caractere des off^{cers}. ce qu'il convient
dempecher.

Mons^r. Leveque de Quebec s'est plaint du Scandale

que cause dans la Colonie les deux adulteres publics des Srs de mousseaux et de La malotieres freres avec la Reaume et la Berloget Il a marqué en meme tems Les soins que vo' et Mad^e. de Vaudreuil vous etes donnez pour les faire cesser mais Jnutillement Jecris a Mr. Robert a ce sujet et Je vous recommande de donner de Votre part tous vos soins pour reprimer Le desordre et le Scandale je luy marque que L'Intention du Roy est que la Berloget soit envoyée aux Jsles et son Mary, Sa Ma^{te}. vous recommande dy tenir La main et dagir de concert avec Mr. Robert sur cela.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A M. CHAUSSEGROS DE LERY

(30 mai 1724)

J'ay receu Les lettres que vous m'avez ecrites les 30. 7^{bre}. et 30 8^{bre}. de lannée d^{ere}.

Jecris a Mrs. de Vaudreuil et Robert au sujet du Logement des soldats, des garnisons de Quebec et des trois rivières et je Compte quil y metront Lordre convenable, Je leur marque quaucun ha'ant ne doit estre Exempt de Logement Excepté Les off^{ers}. et les Gentilshommes dont les Lettres sont Registrées au Con^{el}. superieur de Quebec.

Jecris a Mr. Le marquis de Vaudreuil qu'en qualité d'Jngenieur lordre doit vous estre donné que vous avez de plus Le rang de Cap^{ne}. Je suis persuadé que si on ne

vous la pas donné depuis que vous este dans la Colonie ca esté a son Jnceu vous deviez vous en plaindre a Luy je luy écris aussy sur ce qui sest passé a L'Enterement du Sr. de Morville. Je croy que pareille chose narrivera plus.

Mrs. de Vaudreuil et Begon ont ecrit que le p^{er}. ne vous avoit point Empeché de faire travailler aux ouvrages du Sault St. Louis qui sestoit meme oposé a la proposition que vous luy aviez faite d'Employer le fonds qui y est destiné a un magasin a poudre aux Cazernes de Quebec ce qui est bien different de ce que vo'. avéz marqué Je Serois fort mécontent de vous si vous estiez capable d'en Jmposer et Je vous recommande de ne point tomber dans ce cas J'ecris a Mr. Robert que si les ad^{ons}. des ouvrages du Sault St. Louis ne sont pas faites a son arrivée de Les faire de maniere que vo'. puissiez faire travailler des le printemps prochain je vous recommande dy apporter le plus de diligence que vous pourrez.

Je vous recommande aussy de faire travailler a L'Enceinte de montreal a proportion des fonds quil y aura en Caisse Sa Ma^{te}. a continué celui de 5000 l. sur l'Etat des Charges a payer par le domaine Doccident Elle L'augmentera Lannée prochaine de 4. m. l. Le recouvrement de L'Jmpo'on de 3 M. l. recommencera dans la même année et Sa Ma^{te}. y a encore destiné le produit de la Traitte de Temiscamingue quelle a ordonné d'affermir tous ces fonds vous metront en Estat de pousser cet ouvrage auquel vous devés donner toute attention.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A M. ROBERT

(30 mai 1724)

A V^{es}. Le 30 May 1724.

Jl y a deja quelque temps M. que Le Roy a ordonné de faire au Sault de St. Louis, un fort de pieux une maison pour Loger un off^{er}. et un corps de Garde pour La garnison, le tout suivant Les plans et devis qui furent envoyez de Canada ou jl fut remis pour cette depense un fonds de 4181 l. Il y a plus de deux ans que ces ouvrages devroient estre finis. Japrend cepend^t. q^{ls}. navoient pas esté commencées au mois doctobre de Lannée d^{ere}. et qu'on avoit meme Voulu Engager Le Sr. Chaussegros Jngenieur de Consentir que ce fonds fut Employé A un magasin a poudre a Quebec ce qu'il a refusé et que j'ay approuvé. cet Jngenieur se plaint des oppo^{ns} que M. de Vaudreuil a aporté a L'Execution de cet ouvrage et Je ne saurois en douter par Le long retardement qu'on a eu d'en faire Ladjudica'on Mrs. de Vaudreuil et Begon mecrivant d'un au^l. costé que le premier na point Empeché L'Jngenieur dy faire travailler et qu'il s'est meme opposé a la proposi'on qui luy avoit fait d'Employer Le fonds a la construction d'un magasin a poudre aux Cazernes a Quebec, Je Scay a quoi men tenir sur ces contrarietés dont vous pourrez fait usage dans la suite Jl ne Sagit a p^{nt}. que de l'Execution des ouvrages que Le Roy a ordonné au Sault St. Louis,

L'intention de Sa Ma^{te}. est que si les adjudications n'en sont point faites a votre arrivée Vous Les fassiez de façon qu'on puisse y travailler au printems prochain J'ecris au Sr. de Chaussegros de Le faire avec diligence et a Mr. de Vaudreuil d'apporter toutes sortes de facilitez a moins qu'il ny ait des raisons qui doivent Empecher cet ouvrage dont Vous M'Jnformerez.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A M. DE VAUDREUIL

(30 mai 1724)

Monsieur

Quoy que par la lettre commune ecrite par vous et M. Begon. Il ait esté marqué que vo'. ne vous etiez point opposé a la construction du fort de pieux de la maison pour loger un off^{er}. et d'un corps de garde pour la garnison ouvrages ordonnés par le Roy au Sault St. Louis et pour lesquels Sa M^{te}. a fait un fonds de 4181 l. Il mest cependant revenu quau mois de Janvier 1723 Vous deffendites au Sr. Chaussegros Ingenieur de faire ces ouvrages qu'au mois d'avril suivant, Mr. Begon ayant fait publier les adjudications pour les travaux a faire dans le Gouvernement de Montreal vous luy dites que vo'. Jugiez a propos de ne point faire cette année les ouvrages du Sault St. Louis et

que vous proposates ensuite au Sr. Chaussegros d'employer le fonds a un nouveau magasin a poudre a Quebec a quoy jl refusa de consentir toutes ces Choses sont allegués comme faits Veritables cependant je ne puis les croire suivant ce que vous me marquéz ce qui est de certain cest que ces ouvrages ordonnés et pour lesquels le fond a esté remis ne se font point jl est necessaire qu'on y travaille et J'ecris a Mr. Robert de faire f^e. Les adjudica'ons et au Sr. Chaussegros de faire travailler avec diligence je vous recommande de votre part de donner toutes Les facilitez qui dependront de vous, Il convient que ces ouvrages soient faits a moins qu'il ny ait des raisons dont vo'. m'informerez qui doivent les empecher.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE
A M. DE VAUDREUIL

(30 mai 1724)

Monsieur,

J'ay receu la Lettre que vo'. avés ecrit Le 2. 7^{bre}. de l'année Derniere au Sujet du Sr. Silvain Gentilhomme Irlandois qui vous a esté demandé par les ha'ans de Montreal pour y exercer Les fonctions de medecin. Vous verrez par le memoire du Roy que Sa Ma^{te}. Luy en a accordé Le Brevet avec des Lettres de naturalité.

Il m'est revenu qu'on ne donne point lordre au Sr.

de Chaussegros quoy quoutre Sa qualité djngenieur en Vertu de laquelle jl doit l'avoir. Jl ait encore dans La Colonie Le Rang de Cap^{ue}. Je suis persuadé que c'est a Votre Jnceu qu'il en est privé depuis 8 ans quil sert dans le pais mais Jl est necessaire que vous donniez des ordres si pre-cis que cela narrive plus et que Lordre luy soit reguliere-ment donné dans les places de La Colonie ou jl se trouve-ra.

On pretend que L'Enterrement du feu S. de Morville Lieutenant et Sous Jngenieur Le poesle ne fut porté que par 4. Enseignes quoy quen sa Qualité de Lieuten^t. Jl au-roit deut Lestre par 4. lieutenants, Je veus croire que vous n'en avez pas esté averty mais Je vous prie de donner des ordres de maniere que cela narrive plus ce sont des mu-nities qui avilissent le caractere des off^{ers}. ce qu'il convient dempecher.

Mons^r. Leveque de Quebec s'est plaint du Scandale que cause dans la Colonie les deux adulteres publics des Srs. de mousseaux et de La malotieres freres avec la Reau-me et la Berloget Jl a marqué en meme tems Les soins que vo'. et Mad^e. de Vaudreuil vous etes donnez pour les faire cesser mais Jnutillement j'ecris a Mr. Robert a ce sujet et Je vous recommande de donner de Votre part tous Vos Soins pour reprimer Le desordre et le Scandale je luy mar-que que L'Jntention du Roy est que la Berloget soit en-voyée aux Jsles et son Mary, Sa Ma^{te}. vous recommande dy tenir La main et dagir de concert avec Mr. Robert sur cela.

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU
PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE

(12 Juin 1724)

12 Juin 1724.

Monseigneur,

Les ingénieurs en france qui sont chargés des fortifications de plusieurs places de celles de toute une province, Sa Majesté les a qualifiés d'ingénieur, Directeur des fortifications, ce pays ici est comme une province d'une très grande étendue et même plus, car c'est un nouveau royaume.

J'ai vu ces jours passés dans le registre du Contrôle ou les commissions brevêts de MM. les officiers de guerre sont enregistrées, des brevets des ingénieurs qui ont servi avant moi, je vous supplie, Monseigneur, de vouloir m'en accorder un et comme l'emploi que je fais est semblable à celui de MM. les ingénieurs directeurs de fortifications de france de le mettre dans le brevet que j'ai l'honneur de vous demander en france on ne donne point de semblables brevets on les met seulement sur l'Etat du Roi, mais comme l'usage des colonies n'est pas de même et que les ingénieurs y servent par brevet je vous supplie Monseigneur, de m'en accorder un.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

(Signé) CHAUSSEGROS DE LERY

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU
PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE

(20 octobre 1724)

Colonies

Le 20. oct. 1724

Monseigneur,

Le Conseil de Marine en me faisant avoir le rang et L'ancienneté de Capitaine de compagnie dans les troupes du detachment de la marine qui servent dans cette Colonie a creu quil me procureroit Lavantage qu'on tous les Officiers qui en sont pourvus, il mest arrivé tout le contraire Mons^r. Le Marq^s. de Vaudreuil pretend que Lordre du Roy dont copie est cy joint ne m'attache point a ce corps de troupes qui ie ne dois y avoir aucun honneurs ny commandemens, ny ayant que les officiers qui ont des compagnies qui les ont. Il a commandé autrefois ces troupes quoy qu'il neut point de compagnies.

Jay l'honneur de vous représenter Monseigneur que Sa Majesté qu'and il accorde une pareille Grace son intention est que l'officier jouira des honneurs qui y sont attachés comme de commander les Capitaines moins anciens et par consequent les subalternes et que quand il se trouve le plus ancien dans la place cest a luy a commander les troupes, Il mest arrivé que depuis que ie sers dans ce pays Mons^r. le Marq^s. de Vaudreuil na pas voulu quon mais donné Lordre croiant que je ne devois pas etre dans

ces troupes jay été receu en 1720. par ordre de Sa Maiesté a la teste des troupes comme Capitaine de la meme maniere que tous les autres ont été receu ainsi ie doie etre dans ce corps Mess^{rs}. les majors aides Majors qui servent dans la marine ont un pareil rang ils commandent dans les ports et a la mer qu'and ils se trouvent les plus anciens. Mess^{rs}. les officiers reformés qui sont dans ces troupes ils y ont commandé suivant leur rang le meme reglement sert aux troupes de terre ces officiers nont point de compagnies ie me suis trouvé Monseigneur le mois passé seul capitaine dans Quebec lieu de ma residence Mons^r. le Marq^s. de Vaudreuil a donné le commandement des troupes au Sr. du figuier Lieutenant ayant ordonné que le drapeau seroit a sa porte peu de temps apres il luy ota et le fit mettre a coté de celle des recolets.

Mon^r. le Marq^s. de Vaudreuil pretend que c'est la compagnie qui donne les honneurs et commandemens et non la commission du Roy si cela etoit ceux qui sont nouvellement pourvus de compagnies suivroit le rang de leurs compagnies et ne prendroient pas la queue des troupes mais marcheroient et commanderoient suivant le rang que les compagnies avoient. Cest tout le contraire les compagnies marchent suivant le rang des capitaines.

Jay lhonneur de vous représenter Monseigneur que lordre du Roy cy ioint na pas en lieu suivant les reglemens de Sa Maiesté ce qui rend un officier meprisable dans un pays éloigné ou on ne sçait pas bien les ordonnances ie vous supplie Monseigneur quil soit fait sur ce sujet ce que Sa Maiesté souhaite ou bien de me faire avoir une autre commission soit dans ce pays ou dans la marine com-

me on a donné aux Ingénieurs comme moy qui dependant du ministre de la marine.

Jay lhonneur d'Etre avec un profond Respect.

Monseigneur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

CHAUSSEGROS DE LERY.

A. Quebec ce 20. Octobre 1724.

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU
PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE

(20 octobre 1724)

Monseigneur,

Les ingénieurs sont obligés d'informer la cour de ce qui peut empêcher les établissements des villes comme d'y bâtir de belles maisons, il arrive dans le pays que les communautés possèdent des terrains dans la ville séparés de l'enceinte qu'ils occupent par leurs monastères, jardins, cours et autres lieux qui leur sont nécessaires, ou il se trouve une rue publique entre deux ils vendent le terrain entre celui qu'ils occupent et la dite rue à des conditions que l'acheteur n'y bâtira que l'étage au rez de chaussée afin de n'être pas vus dans leurs monastères et jardins et si l'acheteur fait sa maison a plusieurs étages, ils veulent que

l'étage au dessus de celui du rez de chaussée n'ait aucune fenêtre ou ouverture sur la rue ce qui fait qu'on n'ose acheter de pareil terrains et ceux qui en ont acheté sont privés de pouvoir faire leurs maisons a plusieurs étages, ce qui nuit à l'établissement et à la décoration des villes, je n'ai pas vu dans Paris ni dans les autres villes du Royaume ou j'ai été que les maisons des particuliers ne puissent pas avoir d'ouverture sur les rues publiques, cette clause me paraît extraordinaire et comme elle nuit à l'établissement et à la décoration des villes, je crois, Monseigneur, qu'elle ne devrait pas avoir lieu, les communautés n'ayant qu'à élever leurs murs de cloture s'ils ne veulent pas être vus comme il se pratique dans toutes les villes de france, n'étant pas naturel que les particuliers ne puissent pas faire plusieurs étages à leurs maisons et n'avoir pas des ouvertures sur les rues publiques, ce qui rend leurs maisons impraticables.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,
Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

CHAUSSEGROS DE LERY.

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU
PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE

(20 octobre 1724)

Monseigneur,

Les Marchands et MM. les officiers ont été ravis quand ils ont su qu'il y avait ordre d'affermir le poste de Temiscamingue et le produit employé à l'enceinte de Montréal, ils ont cru que c'était moi qui devait l'affermir, ce qui les a engagés à me faire des offres non seulement pour celui là, mais pour les autres, je les ai écoutés et comme leurs intentions et les offres qu'ils m'ont faites, j'ai vu qu'ils rendraient, étant affermés tous les ans 2500 l. qui étant employés à l'enceinte de Montréal, cette ville serait dans peu fortifiée plusieurs de ces messieurs m'ont assuré qu'ils avaient mieux aimé payer au Roi qu'à d'autres.

Peu de jours après, ils me sont venus voir croyant toujours que cette affaire me regardait, ils m'ont dit qu'ils paieraient un droit à Sa Majesté pour la sortie du Castor de la Colonie si Sa Majesté donnait la liberté que ce droit irait à une somme plus forte que celle qu'il m'avait dite ces jours passés qui servirait à faire fortifier Québec, je leur ai dit Monseigneur, de s'adresser à vous, Sa Majesté pourrait réunir tous ces fonds à son domaine.

Le Sr. Cugnet, Agent des fermiers du domaine en ce pays m'a dit qu'il payait tous les ans la somme de 4250 l. pour une garnison qui doit être au Chateau de Québec,

je n'y ai jamais vu de garnison, ce sont les troupes du détachement de la marine qui montent la garde au chateau.

Le Sr. Lanoulliere, commis de MM. les trésoriers généraux de la marine m'a dit aussi que S. M. payait tous les ans la somme de 8748 l. pour l'entretien d'une compagnie de gardes auprès de M. le Marquis de Vaudreuil, savoir: la somme de 1440 l. pour le capitaine, 1080 l. pour le lieutenant, 720 l. pour le cornette, et 5508 l. pour 17 carabiniers; nous ne connaissons de toute cette compagnie que deux gardes dont il y en a un appelé franquelin soldat dans la compagnie de blinville, je l'ai entendu nommer a la revue à Montréal, on m'a assuré que l'autre passait aussi dans les troupes; il y a quatre ans que les fortifications de Québec sont arrêtées faute de fonds, celles de l'enceinte de Montréal vont très lentement, cependant S. M. paye dans ce pays des troupes qui n'y sont point; je crois, Monseigneur, que ces fonds seraient mieux employés a fortifier le pays; depuis que j'y sers, il le serait si j'avais des fonds.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,
Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

CHAUSSEGROS DE LERY.

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU
PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE

(20 octobre 1724)

Monseigneur,

Jay remis a Mons^r. Begon le plan de Montreal par Lequel vous y verres Louvrage que jay fait faire cette année a Lanceinte, le revetement du demy bastion A. ou il avoit que la fondation de fait est entierement finy tout le Bastion B. C. D. dont il ny avoit que la fondation de la face B. et celle du flanc D. de fait ce Bastion est aussi entierement finy La fondation du demy Bastion E. est faite jusques au niveau du fond du fossé tous ces ouvrages faits cette année ont couté 18702 l. 17^s.

Jay aussi remis le plan du chateau S. Louis; tout ce qui est marqué en rouge est le nouveau Pavillon que lon iy ay fait faire vous verres Monseigneur quil y a bien du Logement il coute 23000. l. la couverture en ardoise comprise comme il est scitué sur le penchant de la cote jay été obligé de creuser fort bas pour trouver le ferme ce qui a été en partie cause quil coute beaucoup et sy iavois fait les dedans comme Mad^{me}. La Marq^{se}. de Vaudreuil vouloit il auroit couté plus de cent milles Livres toutes les reparations et entretiens des autres battimens dans la colonie qui appartiennent au Roy sont faites et tout est en bon état. (1)

(1) En marge: Bon; il faut continuer d'y travailler à mesure des fonds.

Jay lhonneur de vous représenter Monseigneur que Sa Maïesté a assez de battimens dans ce pays il seroit plus necessaire de faire achever les fortifications commencées pour les mettre en seureté, le battimens coutent beaucoup à antretenir il y a une partie des appartemens ou personnes ne demeure ce pavillon que jay eu ordre de faire au chateau estoit un ouvrage dont on auroit peu se passer largement auroit été mieux employé a lanceinte de Montreal.

Un nommé gervais a fait batir a montreal une petite maison marquée F. qui anticipe dans La rue reservée pour servir de rempart a lanceinte de la ville javois Marqué a cet homme Lendroit ou devoit etre la face de sa maison, dez que ie fus party il eleva sa maison et anticipa dans la rue en sorte quelle se trouve en partie dans la dite rue comme il est necessaire de tracer Cette Rue marquée dans Le plan G.H.J.K. qui aura 500 toises de Long elle contiendra plus de cent maisons ie ne puis la faire que cet homme ne place La face de sa maison sur lalignement que ie luy avois marqué parce que tous ceux qui veulent batir dans cette nouvelle rue dez que ie serois party suivroit Lalignem^t. de gervais il n'a qu'a reculer seulement la face de sa Maison et la mettre dans Lendroit que ie luy avois marqué je vous supplie Monseigneur dordonner a Mons^r. Le Marq^s. de Vaudreuil et a Mons^r. Begon que cet homme recule la face de sa Maison, affin que ie puisse marquer cette nouvelle rue y ayant bien des personnes qui veulent y batir. (1)

Jay remis a Mons^r. le Marq^s. de Vaudreuil et a Mr. Begon le plan et L'Etat estimatif d'un nouveau Magazin

(1) En marge: Bon; en donner l'ordre.

a poudre qui doit etre fait dans la nouvelle fortification suivant le projet de la cour de 1718. la proposition qu'on vous a fait Monseigneur de mettre les Poudres dans Les voutes des Cazernes de La Redoute Royale ne peut pas se faire a cause de la petitesse de ces souterrains qui nont que 6. pieds de Large il ny contiendrait pas une vingtieme partie des poudres que le Roy a dans Quebec dailleurs ce sont des souterrains couverts de terre ou les poudres se gateroit dans tres peu de tems par lhumidité et comme on va Loger les troupes dans ces cazernes ou il y a huit cheminées les souterrains etant adossés aux Cazernes ce seroit le moyen de faire tout sauter en lair, il convient de faire un nouveau Magasin a poudre dans Lendroit de la nouvelle fortification le plus ecarté des maisons si on faisoit une poudrier aux Cazernes comme Mad^{me}. la Marquise de Vaudreuil la proposé en france elle couteroit autant qu'un magasin a poudre et il faudroit abandonner les cazernes on n'a jamais fait une poudriere et mis des poudres dans des cazernes. (1)

Si Sa Maiesté fait remettre les fonds pour faire le magasin a poudre ie vous supplie Monseigneur dordonner que lancien Magasin a poudre scitué dans le chateau qu'on auroit vidé servit de magasin pour enfermer tous les affuts et ustenciles de L'artillerie ils sont autour de cette ville dans de mechans hangards de bois exposés au feu et souvent il y a des choses volées ils seroient en seuretté dans cet ancien magasin qui est bien fermé et bien vouté. (2)

(1) En marge: Il faut attendre que le Roy soit en état de faire des fonds.

(2) En marge: l'idée est bonne et convient.

Jay lhonneur de vous envoyer cy joint Monseigneur la copie de deux Ordres que Mons^r. le Marq^s. de Vaudreuil ma donné pour ne pas faire les ouvrages du Sault St. Louis pour les années 1724. et 1725. vous voyez Monseigneur que ie vous avoois accusé juste. (1)

Jay lhonneur d'Etre avec un profond Respect
Monseigneur
Voste tres humble et tres obeissant serviteur

CHAUSSEGROS DE LERY.

A Quebec ce 20. Octobre 1724.

LETTRE DE M. DE VAUDREUIL AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE MARINE

(25 octobre 1724)

Monseigneur,

J'ay reçu La lettre que vous m'aves fait l'honneur de m'Ecrire le 30. may dernier concernant les deffences que j'ay faites au sieur de Chaussegros juyenieur de faire les ouvrages ordonnés par le Roy au Sault St. Louis pour lesquelles Sa maiesté a fait un fonds de 4181. l. et la proposition que Lon vous a mandé que j'avois faite au Sr.

(1) En marge: ces ordres ont été approuvés.

Chaussegros d'employer ce fond a un nouveau magasin a poudre a Quebec.

Il est vray que jay arresté les Ouvrages ordonnés au Sault St. Louis et iay cru necessaire de les faire differer jusqu'à ce que la guerre des abenakis contre Les anglois fut terminée, dans La crainte ou j'étois que les jroquois de ce poste qui paroisoient estre dans des dispositions favorables et qui sembloient vouloir entrer dans la querelle de leurs freres les abenakis ne changeasse de resolution et ne les abandonnasse dans un temps ou ils ont plus besoin de leurs secours que jamais persuadé quils sont qu'on ne veut y construire un fort et y mettre une garnison que pour les tenir comme bloqués et les reduire dans une estations par des Colliers quils mont fait donner par leur Missionnaire ces memes raisons subsistent encore aujourdemandent encore un supplement d'hommes et cette aujourd'huy.

A L'Egard de la proposition qu'on nous a mandé que jay faite au Sr. Chaussegros demployer Le fond destiné pour ces ouvrages a un nouveau magasin a poudre a Quebec je puis vous assurer que bien loin d'avoir eu jntention de changer cette destination jay refusé de consentir a la proposition qui m'en fut faite par le Sr. delery en presence du Reverend Pere La Chasse superieur des jesuittes.

Vous m'avez rendu justice de ne point ajouter foy a ce que Lon vous a Escrit sur ce dernier article et Joze vous suplier de croire que dans Les occasions ou je seray forcé de faire quelques changemens ce ne sera jamais que dans Les cas ou le Bien du service le demandera et j'es-

pere que vous ne me d'ezaprouverés pas nayant rien de plus a coeur que de pouvoir vous donner des preuves du tres profond respect avec lequel jay l'honneur d'Estre

Monseigneur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

VAUDREUIL

A Quebec le 25. Octobre 1724.

LETTRE DE M. DE VAUDREUIL AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE MARINE

(28 octobre 1724)

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous envoyer l'état des soldats détachés dans les postes d'en haut et qui y sont actuellement. Tous les officiers commandants dans ces postes me demandent encore un supplement d'hommes et cette augmentation suivant ce qu'ils m'ont écrit, pourra se monter à trente soldats que je ne puis me dispenser de leur envoyer pour soutenir leurs postes. Je ne comprends pas dans ce nombre que je serai obligé d'envoyer au lac Champlain au lac Ontario et au lac des deux Montagnes pour obliger les sauvages de descendre à Montréal et qu'ils ne soient point arrêtés en chemin, non plus que les cinquan-

te hommes que le sieur Chaussegros emploie aux fortifications de Montréal et les vingt cinq que Mr. l'Intendant me demande pour faire travailler aux goudrons.

Vous voyez, Monseigneur, la nécessité indispensable de nous envoyer des recrues suffisantes pour remplir ces postes et de mettre les compagnies à trente hommes. J'espère que vous aurez la bonté de donner vos ordres conformément à ce que j'ai l'honneur de vous mander.

Je suis avec un très profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé) VAUDREUIL.

A Quebec, le 28 Octobre, 1724.

En marge: Il y a trop de garnisons dans le pays d'en haut. Autrefois il y avait bien moins de soldats et les Sauvages étaient mieux gouvernés. Cela dépend des officiers qu'on y envoie. Il faut les choisir bons et leur faire entendre qu'ils doivent se poster avec le moindre nombre d'hommes.

Les finances du Roi ne sont point en situation de souffrir aucune augmentation de dépenses. Il a été retranché deux millions de la marine et on ne retranche rien au Canada.

LETTRE DE M. BEGON AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE MARINE

(2 novembre 1724)

Monseigneur,

Nous avons fait travailler à l'enceinte de Montréal, le Sr. Chaussegros nous a remis à son retour de Montréal le plan de cette place ou sont marqués en rouge les ouvrages qu'il a fait faire cette année, ils consistent au revêtement du Bastion marqué B.C.D. qui est entièrement fini, le demi Bastion A. l'est aussi et la fondation du demi Bastion E. est faite jusqu'au niveau du fond du fossé, il a été dépensé cette année à cet ouvrage la somme de 18702 l. 17^s.

Il nous a remis aussi le plan et élévations du Chateau St. Louis de Québec, le nouveau pavillon y est marqué en rouge, il a coûté en y comprenant la couverture en ardoise 23000 l.; il n'y a eu de fonds envoyé pour ce pavillon que 12000 l.; il reste à remettre l'année prochaine 11000 l. et 8570 l. 14^s. 10^d pour les réparations de cette année.

Nous envoyons l'état de la dépense que les ouvrages ordonnés et les réparations ont coûté et l'état pour les fonds à remettre l'année prochaine, tous les bâtiments et batteries sont en bon état.

Nous avons etc., etc.

(Signé) BEGON.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A MM. DE VAUDREUIL ET DE CHAZELLES

(29 mai 1725)

Le Sr. Chaussegros Ingenieur en Canada ma Ecrit que ce qui peut Empecher L'Etablissement des Villes de la Colonie et dy Batir de Belles maisons provient de ce que Les Communautez y possèdent des terrains separées par des rues publiq' de L'Enceinte de leurs monasteres, terrains quils vendent a condition de ny batir que l'Etage a rez de chaussée afin de nestre point veus dans leurs monasteres et Jardins, et si les acheteurs Veulent Batir a plusieurs Etages on les Empeche de faire des fenestres ny ouverture sur la rue de separation ce qui fait que ces terrains restent en partie Jnvendus et ceux qui en ont acheté ne peuvent y Batir qua rez de chaussée ce qui nuit a L'Etablissement et à la decora'on des Villes.

Cette clause de ne point pouvoir ouvrir sur les rues est dautant plus Extraordinaire qu'il n'est point Usitee dans le Royaume. Il ne paroît pas Juste que les Communautez Religieuse Vendent des terrains de cette maniere c'est a faire leurs murs de Cloture assés Elevés pour qu'on ne puisse point Les voir ne convenant point que leurs terrains Separés restent sans Estre batis ou que ceux qui le Sont ne puissent Lestre qu'au rez de Chaussée ou d'une maniere qui gaste la decoration et Empeche L'Etablissement des Villes c'est ce que vous auréz agreable de leur Expliquer et de me marquer leur reponse et votre avis.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A MM. DE VAUDREUIL ET DE CHAZELLES

(1725)

Le Sr. de Chaussegros, Ingenieur en Canada, m'a Informé que le nommé Gervais a fait Batir a Montreal pendant son absence a une petite maison qui enticipe dans la rue reservée pour servir de rempart L'Enceinte de la Ville quoy qu'il luy eut marqué Lendroit ou la face de cette Maison devoit estre que cette Maison se trouva en partie dans cette Rue marquée dans le Plan G.h.J.K. ce qui L'Empeche de pouvoir la traser.

Comme cette Rue aura 500 Toises de long et pourra contenir plus de 100 maisons que ceux qui y Veulent Batir pourroient suivre Lalignement de Gervais L'Intention du Roy est que ce particulier place la face de sa Maison sur lalignement que le Sr. de Chaussegros luy avoit marqué afin qu'il puisse tracer la rue et qu'on puisse y batir dans la Ljgnement convenable vous aurez soin dy tenir la main.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A M. DE CHAZELLES

(29 mai 1725)

29 mai 1725

Monsieur Le marquis de Vaudreuil Monsieur. ma Ecrit qⁱ. avoit refusé de signer une lettre commune que Mr. Begon luy avoit Envoyé concernant L'enceinte de Montreal parce qu'il mandoit par cette Lettre que cet ouvrage estoit plus avancé qu'il ne l'est Effectivement et il ajoute quil est Tombé plus de 20 toises de ces ouvrages par la mauvaise qualité des materiaux et Jl veut me faire entendre que tout ce qui a esté fait des Batimens et autres ouvrages tant aux Trois rivières qu'a montreal et a Chambly ne sont pas comme jl convient.

Je Scay que Mr. de Vaudreuil n'aime point Le Sr. de Chaussegros de Lery Jngenieur et son Jndisposition contre luy est venue de ce qu'il ne voulut pas Jl y a quelques années qu'on Employat a un second pavillon du Chateau de Quebec Les fonds qui estoient destinéz pour dautres ouvrages en qu'oy jl eut raison et Jl ne convient point que Mr. de Vaudreuil dechangeat cette destination Le Sr. de lery qui est provençal a esté fâché du peu d'Egard de Mr. de Vaudreuil et d'un dechainement de Mad^e. contre luy Jl a Ecrit Jnconsiderement et Je Scay quil a parlé assés mal a propos ce qui pourroit bien avoir donné lieu a ce que Mr. de Vaudreuil mecrit sur la mauvaise qualité

des ouvrages quoy qu'il en Soit je vous prie lorsque vous Serez Sur les lieux d'Examiner Le tout et de m'en rendre Compte et au Surplus vous Expliquerez au Sr. de Lery qu'il ne doit point Secarter avec Mr. de Vaudreuil ny manquer au Respect qu'il luy doit.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A M. CHAUSSEGROS DE LERY

(1725)

J'ay receu La lettre que vous m'avez ecrit Le 20^{bre}. de Lannée d^{re}. et Mr. Begon ma Envoyé Le plan de Montreal dans lequel vous avés marqué ce qui a esté fait a L'Enceinte de cette Ville dont Jay esté satisfait Il faut continuer de travailler a ces ouvrages, par proportion aux fonds qu'il y aura chaque année.

Mr. Begon ma aussy Envoyé Le plan du Chateau St. Louis de Quebec Jay esté tres surpris d'apprendre que le pavillon qu'on y a fait a couté 23000 l. dans le tems qu'on avoit mandé qu'il n'en couteroit que 7000 l. et ensuite 12000 l. qui ont esté remises Jay ecrit Surtout cela a Mr. de Chazel et Je suis tres mecontent que vous ayés excédé Le fonds qui avoit esté fait de pres du double.

J'ecris a Mrs. de Vaudreuil et Chazel au Sujet de La maison que le nommé Gervais a fait batir a Montreal et

qui enticipe dans la Rue reservée pour servir de Rempart a L'Enceinte de cette Ville je leur marque que L'Intention du Roy est que la face de cette maison soit placée sur Lalignement que vous luy avies marqué.

Mrs. de Vaudreuil et Begon mont Envoyé le plan et Le devis Estimatif que vous luy avés promis d'un nouveau magasin a poudre a Quebec pour la depense duquel Sa Ma^{te} ne peut quant a present faire le fonds et Il faut Suspendre cét ouvrage on donnera Lorsquil sera fait Lord^{ce}. necess^{re}. pour mettre dans le magasin du Chateau St. Louis qui sert actuellement de poudriere Les afuts et Ustencilles, d'artillerie.

J'ay approuvé Les ordres que Mr Le Marquis de Vaudreuil vous a donné de ne point faire travailler aux ouvrages du Sault St. Louis Sa Ma^{te}. ayant jugé a propos de les Suspendre Elle a donné ses ordres a Mrs. de Vaudreuil et de Chazel de faire Employer Le fonds de 4181 l. destiné pour cette depense aux ouvrages de L'Enceinte de Montreal, Jay ecrit a ces M^{rs}. au sujet des terrains appartenant aux Communautés de Canada quils ne concède qua condition de ne batir qu'au rez de chaussée ou de ne point ouvrir sur la rue en cas quils Elevent plus haut ce qui ne convient point.

Lordre que le Con^{el}. de marine vous fit accorder en 1720 pour avoir Rang de Cap^{ne}. dans la Colonie ne vous donne aucun droit ny encienneté pour Commander les troupes et Mr. Le Marquis de Vaudreuil est dans la Regle de vous le refuser, vous neste ny Cap^{ne}. ny off^{er}. dans ces troupes et vous ne devés point les commander.

A L'Egard de l'ordre jl doit vous estre donné et Je ne

doute point qu'on ne vous le Donne depuis que J'en ay ecrit a Mr. de Vaudreuil.

Les propositions que vous me faites d'Inquietude et dinsubordination que d'un Zele pour le Service viennent plutost d'un Esprit danimosité, renfermés vous dans vos fonctions ayés pour le G'nal Le respect que vous luy devés c'est Le moyen de vous maintenir dans votre Employ.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A M. DE CHAZELLES

(1725)

J'ay receu, Monsieur, une Lettre concernant Les fortiff^{cons}. de Canada en datte du 2. 9^{bre}. de l'année d^{re}. qui devoit estre signée par Mrs. de Vaudreuil et Begon et qui ne la esté que par le d^{er}. a cause de ce que je vous ay mandé par une Lettre particuliere au Sujet du Sr. Chaussegros, Ingenieur.

J'ay trouvé Joint a cette Lettre un Estat de la Recette et depense concernant Les fortiffications duquel Il paroît que La depense a Excedé Les fonds de la Somme de 19570 l. 5^s. 10^d. scavoîr 11000 l. pour le parfait payement des ouvrages faits au nouveau pavillon du Chateau St. Louis de Quebec et 8570 l. 5^s. 10^d. pour Les reparations tant dud. Chateau que des autres Batimens et fortiffications.

Je me suis fait rendre compte de ce qui avoit esté Re-
glé par raport au nouveau Pavillon de Quebec Jay Scen-
quen 1720 Il fut demandé un fonds de 7000 l. a quoy on
estima cette depense qui fut faite en 1721. La même an-
née Mrs. de Vaudreuil et Begon ecrivirent que l'Inge-
nieur après avoir Examiné ce que couteroit cet ouvrage Il
avoit asseuré qu'on ne pouvoit Le faire a moins de 12 m.
l. et jls demanderent un nouveau fonds de 5000 l. qui fut
fait en 1722 je vous avoue qu'après cet Examen Jay esté
tres Surpris qu'on fasse monter cette dep^{se}. a 23000 l. et
qu'on en ait depensé sans ordres 11000 l. au dela des fonds
qui avoient esté faits sur la demande de Mrs. de Vau-
dreuil et Begon, Il faut qu'il y ait sur cela quelque chose
que je ne puis Comprendre je Seray bien aise que vous
veriffiez ce qui s'est passé sur cela et que vous m'infor-
miez si cette depense est reellement faite Je ne Scay pas
de qu'el maniere on pourra pourvoir a cét Excedent parce
que Si le Roy avoit esté Informé que la depense est esté
aussy considerable Sa Ma^{te}. ne se Seroit point déterminée
a la faire on a dabord demandé que 7000 l. on en a deman-
dé ensuite 5000 l. et Il paroît par toute cette conduite
qu'on a voulu engager Sa Ma^{te}. a une depense quelle n'au-
roit pas fait.

Vous auréz agreable aussy de veriffier les autres de-
penses Contenus dans ce Bordereau et vous aurés atten-
tion a l'avenir de ne pas permettre qu'on fasse des depen-
ses que Sa Ma^{te}. n'aura point ordonné et pour lesquelles il
n'aura pas esté fait de fonds.

LETTRE DU ROI A M. DE CHAZELLES

(29 mai 1725)

Monsieur Le marquis de Vaudreuil Monsieur, ma Ecrit q'avoit refusé de signer une lettre commune que Mr. Begon luy avoit Envoyé concernant L'Enceinte de Montreal parce qu'il mandoit par cette Lettre que cet ouvrage estoit plus avancé qu'il ne l'est Effectivement et Jl ajoute quil est tombé plus de 20. toises de ces ouvrages par la mauvaise qualité des materiaux et Jl veut me faire entendre que tout ce qui a esté fait des Batimens et autres ouvrages tant aux Trois rivières qua Montreal et a Chambly ne sont pas comme jl convient.

Je Scay que Mr. de Vaudreuil n'aime point Le Sr. de Chaussegros de Lery Ingenieur et son Jndisposition contre luy est venue de ce quil ne voulut pas Jl y a quelques années qu'on Employat a un second pavillon du Chateau de Quebec Les fonds qui estoient destinéz pour dautres ouvrages en quoy jl eut raison et Jl ne convient point que Mr. de Vaudreuil dechangeat cette destination. Le Sr. de Lery qui est provençal a esté fâché du peu d'Egard de Mr. de Vaudreuil et d'un dechainement de Ma^{te}. contre luy. Jl a ecrit jnconsiderement et Je Scay quil a parlé assés mal a propos ce qui pourroit bien avoir donné lieu a ce que Mr. de Vaudreuil mecrit sur la mauvaise qualité des ouvrages quoy qu'il en soit je vous prie lorsque vous Serez Sur les lieux d'Examiner Le tout et de m'en rendre Compte et au surplus vous expliquerez au Sr. de Lery qu'il ne doit point Secarter avec Mr. de Vaudreuil ny manquer au Respect qu'il luy doit.

LETTRE DE M. DE BEAUHARNOIS AU PRESI-
DENT DU CONSEIL DE MARINE

(25 septembre 1725)

Le sieur Chaussegros de Lery que j'ai informé de l'attention que vous avez bien voulu faire à ma demande pour lui procurer la croix de Saint-Louis m'a assuré qu'il travaillerait de plus en plus à la mériter et à vous donner lieu de ne point oublier ses services.

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU PRE-
SIDENT DU CONSEIL DE MARINE

(29 octobre 1725)

Monseigneur,

J'ai fait travailler cette année à l'enceinte de Montréal Les ouvrages que j'y ai fait faire sont le revêtement avec les parapets à commencer au dessus de la fondation du demi-Bastion marqué sur le plan Y. que j'ai l'honneur, Monseigneur, de vous envoyer. Cet ouvrage a coûté 5382 l. 17 s. 7 d. Un coup de vent qu'il a fait au commencement de l'année a dérangé quelques endroits de la couverture du fort de Chambly, et les glaces au printemps, ont dé-

gradé le pied de ce fort. J'y ai été cet été et fait réparer le tout. J'ai fait faire aussi les autres réparations qui étaient nécessaires aux Bâtiments et batteries que le Roi a dans ce pays.

Ayant marqué que les armes de Sa Majesté n'étaient dans aucun endroit dans cette colonie et qu'on avait oublié de les mettre au dessus des portes des Bâtiments et Forts de Sa Majesté, je les ai fait faire complétés par un sculpteur et je les ai fait placer au dessus des principales portes, savoir: au Chateau St Louis, au Palais, Magasins, Casernes, fort de Chambly, corps de garde, prisons et salles d'audiences des villes de Montréal et des Trois-Rivières.

J'en ferai placer dorénavant aux portes des villes, et à tous les bâtiments nouveaux que je ferai faire; suivant l'usage que les Ingénieurs pratiquent aux places de France. Comme je l'ai fait sans votre ordre, je vous supplie, Monseigneur, de l'approuver. La plupart des habitants et surtout les nations sauvages ne connaissaient pas les armes de Sa Majesté.

Les messieurs du Chapitre de Québec m'ont assuré qu'ils travaillaient en France pour obtenir de Sa Majesté une loterie comme a fait pour la paroisse St Sulpice à Paris pour que le revenant bon fut employé à la construction d'une cathédrale à Québec. Ils m'ont demandé un dessin pour cet édifice. J'ai fait un plan avec toutes ses élévations et profils et j'y ai joint un memoire. J'ai l'honneur, Monseigneur, de vous les envoyer. Je les ai remis à M.....

J. de Vaudreuil est mort le 10 de ce mois. M. de Longueuil, qui est un homme désintéressé, belle qualité pour

une personne en place, m'a assuré que si Sa Majesté faisait achever les fortifications commencées, il me donnerait tous les secours de soldats et ouvriers dont j'aurais besoin pour l'exécution de vos ordres. Je suis très persuadé de sa bonne volonté.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

CHAUSSEGROS DE LERY.

à Québec le 29 octobre 1725.

En marge: Il doit recevoir les ordres sur ce qu'il fait du Gouvernement et de l'Intendant chacun dans les choses qui le concerne et ne rien faire sans les avoir pris.

LETTRE DE MM. DE LONGUEUIL ET BEGON AU
PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE

(31 octobre 1725)

Monseigneur,

On a continué à travailler à l'enceinte de Montréal M. Chaussegros y a passé une partie de l'été; l'ouvrage qui y a été fait est le revêtement et le parapet au dessus des fondations de la face et flanc marqué Vga sur le plan que nous avons l'honneur de vous envoyer; cet ouvrage avec le transport des terres a coûté 5588 l. 10^s. 11^d. cette

somme fait partie de celle de 34,879 l. 10^s. 4^d. employée dans l'état ci joint des fonds à remettre ici l'année prochaine pour les fortifications.

La dépense des réparations qui ont été faites cette année à Québec, Montréal, Trois-Rivières et Chambly, fait aussi partie de la dite somme de 34,879 l. 10 s. 4 d.

Les propriétaires de terrain sur lesquels l'enceinte de Montréal passe n'ayant pas encore représenté leurs titres, nous ne pourrons vous envoyer que l'année prochaine l'estimation qui aura été faite de ceux qui leur ont été pris avec nos avis.

Nous avons envoyé l'année dernière l'état des ustensiles nécessaires pour loger dans (les) casernes les soldats de la garnison de Québec, montant à la somme de 2,000 l. et celui de ce qui est nécessaire chaque année pour le bois de chauffage et l'entretien des dits ustensils, montant à pareille somme de 2000 l. faisant ensemble celle de 4,000 l. que nous avons employé dans l'état des fonds à remettre.

Nous vous supplions de vouloir bien en faire remettre le fonds ici l'année prochaine afin que les soldats puissent y être logés le plutôt possible que faire ce pourra, ce qui contribuera à les faire vivre avec plus d'aisance et de discipline et sera d'un grand soulagement pour les habitants.

Nous avons etc.

(Signé) LONGUEIL ET BEGON.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE
A M. CHAUSSEGROS DE LERY

(14 mai 1726)

A Versailles le 14. May 1726.

J'ay reçu les lettres que Vous m'avés Ecrit les 29^{bre}. et 2^{bre}. de l'année deniere.

Vous trouverez cy joint le dup^{ta}. de celle que je Vous avois Ecrit le 5. Juin qui a été perdue sur le Chameau.

J'ay approuvé que Vous ayés fait placer au dessus des principales portes des batimens du Roy et des forts, les armes de france pourveu que Vous en ayés demandé la permission a feu Mr. le M^{rs}. de Vaudreuil et a Mr. Begon Et je suis bien aise de Vous dire que l'Intention de Sa Majesté est que sur tout ce que vous ferés vous receviés les ordres du Gouverneur et de l'Intendant, chacun en ce qui les concerne, et que Vous ne fassiés rien sans les avoir pris.

A l'Egard de l'observation que vous faites sur la situation du terrain ou doit estre placée la maison de pierre qu'on fait batir a Niagara et ou vous n'avés point esté. Vous auriés deub le représenter a Mrs. de Longueuil et Begon lorsqu'il vous en ont fait faire le plan, attendu qu'on a deub travailler a ce batiment dès le commencement du printems et qu'il doit estre achevé au mois d'octobre prochain, au surplus jl y a apparence que le Sr. de Longueuil qui a choisy le terrain sur les lieux ne se sera

pas trompé, Je souhaiterois de Vous pouvoir procurer des gratiffications pour Vos Voyages mais cela n'est pas possible, le Roy ne Voulant pas augmenter les depenses.
B. 49-2.

LETTRE DE M. DE BEAUHARNOIS AU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE

(11 octobre 1726)

11 8^{bre} 1726

Monseigneur,

Monsieur de Chaussegros Ingenieur est venu me représenter ses services et me prier Monseigneur de vous demander pour luy la Croix de St. Louis c'est une marque de distinction Monseigneur qui convient fort a un ancien officier Vous verrés par son placet cy joint qu'il s'est trouvé dans plusieurs sieges et batailles et qu'il est depuis dix ans en ce pays et vous scavés Monseigneur qu'il s'y est tres bien acquitté de tous les details dont il a esté chargé il espere que vous voudrés bien le dedommager de ce qui luy en a cousté dans son voyage de Niagara mais qu'il prefereroit toujours l'honneur a l'interest.

J'ay celuy d'estre avec un tres profond respect

Monseigneur votre tres humble et tres obeissant serviteur.

BEAUHARNOIS

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU
MINISTRE MAUREPAS

Monseigneur,

Le S. Chaussegros Ingenieur en Chef en la nouvelle france a l'honneur de représenter a Votre Grandeur qu'il sert le Roy depuis dix ans en lad^e. qualité dans cette colonie qu'auparavant il a eu l'honneur de servir Sa Majesté aux Sieges de Verrue, Chunas, Nice ville et chateau, Ville franche, et Turin ou il fut dangereusement blessé a l'attaque du chemin couvert qu'il s'est trouvé a des batailles et combats sur mer. En consideration de ses services il vous supplie Monseigneur de vouloir bien l'honorer de la Croix de St. Louis et il a d'autant plus lieu d'esperer cette grace de Votre Grandeur qu'il y a peu d'ingenieurs auquel Sa Majesté n'ait accordé cette marque de distinction et il continuera ses vœux et ses prieres pour la santé et la prospérité de Votre Grandeur.

LETTRE DE M. BEGON AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE MARINE

(20 mai 1726)

Monseigneur

J'ai reçu le 8 de ce mois par la voie d'Angleterre votre lettre commune du 6 novembre dernier à feu M. le

Marquis de Vaudreuil et à moi avec 4 procès verbeaux du 12 juin dernier des fonds ordonnés et embarqués sur le Chameau, la liste des personnes auxquelles le passage fut accordé l'année dernière sur cette flute et celle du remplacement des officiers fait la même année, elle m'a été envoyée par M. De Longueil à qui elle a été remise à Montréal le 2 de ce mois.

Cette colonie a ressenti, Monseigneur, avec joie la protection que vous lui accordée par les prompts secours que vous y envoyés, que vous avez heureusement prévu tout ce que nous avions l'honneur de vous demander dans le même temps pour remplacer les fonds et effets perdus sur le Chameau. J'ai l'honneur de vous faire mes très humbles remerciements des mesures que vous avez prises pour faire partir l'Eléphant dans le mois dernier et de la diligence avec laquelle vous avez eu la bonté de nous en faire part.

Madame Duvivier a appris avec une très grande joie que son mari ne s'était point embarqué sur le Chameau.

Les troupes de ce pays ci sont si diminuées et si mauvaises qu'il est à souhaitter qu'on ait pu remplacer les 104 hommes qui avaient été embarqués l'année dernière sur cette flute. Je vous suis fort obligé, Monseigneur, de l'attention que vous avez bien voulu avoir de m'envoyer les procès verbaux des fonds qui avaient été ordonnés et embarqués l'année dernière, ce qui me mettra en état de régler le compte du trésorier de la même année.

Vous aurez été informé, Monseigneur, par lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire, l'automne dernier du nombre de mats que M. de Tilly a fait exploiter à la baie

St Paul ce qui me fait croire que vous aurez destiné une flute pour ce service.

Madame de Ramezay est en état de charger en entier L'Eléphant en bordages de chêne et de pin.

Le retardement des fonds et effets qui étaient envoyés par ici par le Chameau n'a point dérangé le service de la colonie par les mesures que j'ai prises pour faire fournir les vivres aux troupes et le petit habillement.

Les deux barques construites au fort Frontenac sont en état de naviguer, elles doivent porter à Niagara les matériaux nécessaires pour la bâtisse de la maison.

M. Chaussegros de Léry y a monté à la première navigation avec 100 soldats, 6 officiers, 10 maçons et 4 charpentiers ou menuisiers; M. de Longueil et lui espèrent que la maison sera entièrement finie dans le mois de septembre prochain.

Les Abénaquis domiciliés se sont ralentis sur la guerre contre les anglais en étant détournés par ceux des missions de Medocteck et de Panaonamski qui sont dans la disposition de faire leur paix.

M. Desjardy, Major des trois rivières, est mort le 15 février d^{er}, et M. De Villedonné capitaine, le 11 de ce mois.

J'ai l'honneur d'être &c

(Signé) BEGON

LETTRE DE M. DE LONGUEUIL AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE MARINE

(5 septembre 1726)

5 septembre 1726

Il n'y a plus d'anglais à Chouegen ni à la petite chûte le dernier canot qui est parti d'hier a été obligé d'aller chercher de l'eau de vie à Orange et on m'assure qu'il n'y en a pas un le long du Lac ni dans la rivière; voilà le troisième canot qui m'a dit la même chose, si j'en rencontre dans le lac en descendant je les ferai piller.

Il sera le moins le mois d'octobre avant que je puisse partir d'ici et je ne sais plus quand nous aurons fini. Les maladies ont toujours augmenté; nous avons à présent plus de trente hommes attaqués de fièvres et je trouve que nos soldats résistent plus que nos ouvriers; s'ils pouvaient travailler nous n'en aurions pas pour tout ce mois pour mettre la maison en sûreté, et elle aurait certainement été achevée cette année sans les maladies, j'entends la maçonne, car M. de Léry ayant renvoyé les scieurs, nous n'aurons pas de planches pour couvrir la moitié; le maître charpentier est malade et ne fait rien depuis quinze jours, nous couvrirons ce que nous pourrons et puis l'on bouchera le pignon avec les madriers d'échafaudage.

S'ils ne sont pas à couvert tout à fait, ils seront toujours retranchés par les murailles tout autour. J'ai observé de renvoyer les gens mariés, lorsque je n'ai pu me dispenser de renvoyer du monde, ce sont des pleureux qui ne valent rien.

LETTRE DE M. DE BEAUHARNOIS AU MINISTRE

(1er octobre 1726)

1er octobre 1726

Monseigneur,

Je me donne l'honneur de vous écrire à l'occasion de la poudrière qui est dans ma cour, dans laquelle il a y 40 milliers de poudre à l'entrée; en dedans, Monseigneur, est le corps de garde qui n'en est qu'à 9 toises; la boulangerie dont le haut sert de grenier à foin n'en est qu'à sept; l'écurie est aussi fort voisines et ces trois endroits là sont couverts de bardeau tout est comme vous voyez, Monseigneur, par ces distances bien près l'une de l'autre, si le feu prenait à un de ces trois endroits là; il y a peu de monde qui vint au secours, le public même ne s'explique que trop sur cela, ce qui augmente encore l'inquiétude, c'est que le tonnerre est tombé deux fois cet été dans le voisinage et une troisième fois dans un autre endroit de la ville, si le malheur arrivait presque toute la ville périrait; pour moi dans le château, je serais transporté de l'autre côté de la rivière

J'ai l'honneur d'être &ca

(Signé BEAUHARNOIS)

LETTRE DE M. BEAUHARNOIS AU MINISTRE

(1er octobre 1726)

Colonies

M. Le M^{is}. de Beauharnois

Monseigneur

J'ay receu la lettre que vous avés fait l'honneur de mecrire du 30 juin dernier. Nous avons esté Mons^r Dupuy et moy agreablement surpris de trouver le palais en etat de le recevoir et de la grande diligence avec laquelle il a esté retably. Le party Monseigneur qu'a pris sur cela Mons^r. Begon estoit d'autant plus necessaire que les murailles, voutes et cheminées qui restoient objet considerable) eussent esté perdues. Monsieur Begon comme vous le verrés Monseigneur par la lettre commune y a perdu mille ecus.

Joint a cela toutes les autres depenses auxquelles il s'est trouvé engagé par le retardement que le malheur de Mess^s. Robert et Chazel ont causé et que malgré cela il a fallu représenter comme a l'ordinaire et il le faisoit seul depuis deux ans.

Le pauvre Mr. Daigremont commissaire y a perdu quatre mille francs qui estoit tout ce qu'il avoit au monde et qu'il avoit menagé depuis 25 années de sejour en ce pays et son etat Monseigneur meritte vos bontés et l'honneur de votre protection.

J'ay celui d'estre avec un tres profond respect,

Monseigneur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

BEAUHARNOIS

LETTRE DE MM. DE BEAUHARNOIS ET DUPUY
AU MINISTRE

(14 octobre 1726)

14 octobre 1726

Monseigneur,

Vous aurez été informé par la lettre de M. Bégon du 20 mai de l'incendie arrivé au Palais le 28 oct^{bre} d^{er} et des mesures qu'il a prises pour le faire retablir.

Nous croyons comme lui qu'on ne pouvait pas différer à y faire travailler, à cause du dépérissement des voutes, des murailles et des cheminées dont la conservation était un objet considerable et fort au dessus de la dépense à faire pour ce rétablissement.

C'est ce qui l'a engagé d'en faire faire les adjudications le 29 janvier sur le devis de M. Chaussegros du 28 du même mois dont copie est ci-jointe.

On a commencé à y travailler le 15 avril et cet ouvrage a été poussé avec une si grande diligence que le Sr Dupuy s'y est logé à son arrivée.

M. Chaussegros a remis à M. Bégon l'ancien plan du palais, sur lequel il a marqué en feuilles volantes le retabliss^t de l'étage carré qui a été fait en la place de la mansarde ce qui a coûté beaucoup moins; a rendu cet étage plus logeable qu'il ne l'était et moins exposé au feu, étant entièrement plafonné.

Ce rétablissement a couté suivant l'état ci joint la somme de 33,300 l.

Pour laquelle le Sr Lanoullier a fourni des lettres de

change en paiement des acquets en forme qu'il en a retiré des entrepreneurs. Nous vous supplions de les faire acquitter et d'en faire ordonner le fond.

Il en coutera encore pour les ouvrages qui restent à faire suivant l'état ci joint la somme... 4581

Et pour les pavés des galletas et des corridors suivant l'état ci-joint 2000

65811.

A l'égard de l'ardoise, on pourrait en différer l'envoi jusqu'en 1728, si vous ne jugez pas à propos qu'elle soit envoyée l'année prochaine.

La couverture qui est en planche doubles est fort étanche.

M. D'aigremont a perdu dans cet incendie environ pour 4000 l. de meubles, vaisselle d'argent, argent monnayé et hardes qu'il avait dans sa chambre et celle qui était à côté, n'ayant rien sauvé, ce qui était tout le bien qu'il avait menagé depuis 25 années qu'il est en ce pays ci; sa droiture, son désintéressement, ses longs et bons services méritent que vous ayez la bonté, Monseigneur, de lui faire ressentir les effets de votre protection par un dédommagement proportionné que nous vous supplions avec instance de lui accorder.

M. Bégon estime que la perte qu'il a faite au moins à 3000 l. tout ce qui était dans son garde meuble, joignant les chambres de M. D'aigremont ayant été brûlé et le reste de ce qu'il a perdu ayant été volé ou brisé dans le déménagement.

Nous vous supplions d'y avoir égard et à la dépense extraordinaire qu'il a été obligé de faire pendant les deux

dernières années de son séjour, ayant été obligé d'acheter bien cher tout ce qui lui a été nécessaire, ce qui joint à la perte de 4000 l. de provision qu'il avait sur le Chameau l'année dernière lui cause une augmentation de dépense de plus de 20000 l.

Nous avons l'honneur d'être,

(Signé) BEAUHARNOIS ET DUPUY

DEVIS

Adjudication des ouvrages à faire pour le rétablissement du palais.

Devis des ouvrages de Maçonnerie, Pierre de taille, charpente, Menuiserie, Serrurerie, nécessaires à faire au Palais incendié pour rétablir le logement de Mr. l'Intendant et les chambres du Conseil, prévoté et Amirauté

SAVOIR

Si on rétablissait ce bâtiment en mansarde comme il étoit, il coûterait une fois de plus et serait moins solide et sujet à être plus facilement embracé par la grande quantité de bois de charpente et le faux comble qu'une pareille mansarde coûterait.

Il convient de la supprimer et faire à la place un étage de maçonnerie carré faire la couverture à la place du faux comble en filière ou panne, attendu que presque tous les murs de refond sont à la hauteur pour porter les filières.

Les deux murs de refond qui se trouvent élevés à la

hauteur de l'ancienne couverture dont le faite était plus élevé que ne sera le nouveau seront à raser à la hauteur de deux pieds au dessus de la nouvelle couverture, ils avanceront en dehors des murs de face d'un pied porté sur des consols, le dessus des dits murs sera pavé sur la largeur, de pierre de Beauport, ou de l'Ange Gardien en couverture recouverte, le pavé aura quatre pouces de recouvrement.

Tout le bel étage aura entre les deux planchers douze pieds de hauteur à prendre depuis le pavé du vestibule jusque sous les soliveaux tout l'étage varré au dessus à la place de la mansarde sera en muraille comme il a été dit, il aura dix-huit pieds de haut entre les soliveaux; on y fera le même nombre de fenêtres de pierre de taille de la Pointe aux Trembles, conforme à celle d'en bas; elles auront la même largeur et sept pied de haut sans feuillures, l'appui un pied et demi de haut et du dessous de la plate bande jusque sous la capucine trois pieds de haut; on fera les allèges des fenêtres dans l'ancien mur. Aux deux ailes du bâtiment on élèvera les deux pignons en fronton pour porter les filières ou pannes. La capucine règnera à niveau tout autour du bâtiment et le dessus de ce pignon sera couvert d'une capucine pour former le fronton, comme il est marqué dans l'élévation; aux deux pavillons de la cour, on fera la même chose, le fronton ne pouvant monter si haut, à cause qu'ils sont plus étroits que le bâtiment; cette couverture qui sera en pignon comme celle du bâtiment se trouvera plus basse qu'elle n'était ci-devant.

Les murs de refond seront à la hauteur des frontons pour pouvoir porter les filières à la réserve des deux qui excèdent les murs dont il est parlé.

Les pierres de taille des portes et fenêtres qui ont été endommagées du feu seront rétablies.

Les lieux seront avec fronton des deux côtés et capucines Nord Est et Sud Ouest, afin de les couvrir en filières et pour que les passages qui iront aux lieux et qui seront portés par des voutes puissent se rencontrer sur un mur à plomb, ce qui fera qu'il n'y aura point de charpente en assemblage, on fera une fenêtre comme il est marqué dans le plan.

Less trois planchers au dessus et au dessous de la salle seront faits avec soliveaux de huit sur dix pouces d'épaisseur avec deux pouces de bombement briquet entre deux plafonds avec mortier.

Les soliveaux seront débardés d'un pouce de chaque côté afin que le remplissage de brique se soutienne, entreront six pouces dans le mur seront espacés de quatre pouces par en bas et seront posés sur la largeur des appartements, au droit des cheminés on fera les enchevêtrements pour porter les foyers et au droit des tuyaux on en fera aussi à quatre pouces de distance des dits tuyaux pour porter le bout des soliveaux.

Les cinq planchers des pavillons de la cour les soliveaux seront de sept sur huit pouces d'écarissage; ceux des planchers des cabinets du côté de la cour seront de la même proportion.

Ceux du plancher du galletas au dessus seront de huit sur dix pouces d'écarissage.

Le plancher au dessus de la chambre du conseil et de l'autre appartement au sud Ouest seront de sept sur huit; ceux du galletas au dessus des dits appartements seront de huit sur dix pouces et généralement tous les soliveaux.

du galletas seront de huit sur dix, afin de pouvoir le paver de pierre dans la suite; ceux de la chambre, antichambre, chapelle et autre antichambre seront de sept sur huit.

Les soliveaux pour les lieux seront de dix sur sept; tous ces planchers seront briquetés entre deux lattes et plafonds.

On observera à l'étage carré de laisser des enchevêtures comme elles seront marquées dans le plan qu'on remettra à l'entrepreneur afin de pouvoir dans la suite faire de nouvelles cheminées aux chambres de cet étage.

La couverture sera portée par des filières ou pannes; elles auront neuf sur onze pouces d'écarissage, espacées de cinq en cinq pieds d'un milieu à l'autre, celles qui formeront le faite et celles qui porteront la couverture des pavillons de la cour viendront rencontrer le comble du bâtiment.

Les filières pour porter la couverture au dessus de la salle et du vestibule à cause de la grande partie seront de dix sur douze pouces d'écarissage, on fera les enchevêtures au droit des cheminées faites et de celles que l'on pourrait faire dans la suite et à cause de la grande portée, il sera placé au milieu une ferme.

Tous les bois ci dessus seront d'épinette choisie.

La couverture sera de doubles planches qui seront embouvetées et clouées sur les filières et les secondes posées dessus en travers et chevauchées les unes sur les autres de trois pouces.

Elle se trouvera en état de recevoir une couverture en ardoise, en coupant l'arrête des planches.

Sur les murs de face et fronton, on y scèlera un soliveau delardé par en haut, afin de pouvoir y clouer les

planches; elles déborderont en dehors de la capucine et porteront sur le bord de la capucine.

Les planchers du bel étage seront de madriers blanchis d'un côté et embouvetés et bien cloués; ceux de l'étage carré au dessus seront de bois d'épinette blanchis et posés de même.

Cet étage sera distribué conformément au plan qui sera remis à l'entrepreneur avec le corridor marqué dans le dit plan afin de pouvoir communiquer en particulier dans toutes les chambres, les cloisons des dits corridors seront faites avec madriers bruts lattés et enduits des deux côtés, on relèvera au pavillon du sud ouest la petite cheminée de briques du bel étage que le vent avait fait tomber et on fera aussi en cloison lattée le cabinet et la petite garde-robe.

A ces deux pavillons, il sera fait à celui du sud ouest trois étages d'escalier d'épinette suivant le dessin qui en sera donné à l'autre, il y aura seulement deux étages; le dernier aboutira au galetas, le grand escalier jusqu'à l'étage aux offices et au bel étage; il sera comme celui qui y était avant l'incendie il n'y en aura point pour monter au galetas; on y communiquera par ceux des pavillons; l'ouverture de la cage de ce grand escalier au galetas sera fermée par un plancher plafonné comme sont ceux du bâtiment.

La menuiserie des portes, fenêtres, armoires, dans le mur ce qui a été brulé sera remplacée comme elle était ci devant et on remettra en place la menuiserie qui en a été sauvée.

On remettra pareillement en place la ferrure qui en a été sauvée et on remplacera à neuf celle qui manquera.

Toutes les portes seront de bois de Noyer.
Fait à Québec la 28 janvier 1726.

(Signé) CHAUSSEGROS DE LÉRY

Michel Begon,

Etant d'une nécessité indispensable de faire rétablir sans retardement le palais incendié le 28 décembre de l'année dernière tant pour empêcher le dépérissement des voutes, cheminées et murs que pour le logement de l'intendant et les chambres du conseil de la Prévoté et de l'amirauté de cette ville; nous aurions fait publier et afficher que l'adjudication des ouvrages à faire suivant le devis ci-devant du Sr Chaussegros de Léry ingénieur du Roi en ce pays s'en ferait au rabais par devant nous en notre hotel ce jourd'hui vingt neuf janvier mil sept cent quatre vingt six à deux heures de relevé, à l'extinction de la bougie, en présence du Sr Boisclerc controleur de la marine et des fortifications au dit pays et du dit S. De Léry.

Et les dits jours et heures en présence des dits Srs de Boisclerc et De Léry, après avoir fait lecture du dit devis, nous aurions procédé à la dite adjudication au rabais, ainsi qu'il suit:

SAVOIR:

1er Article, Maçonnerie.

La toise carrée de maçonnerie de moellons de Quebec à chaud et à sable enduit au bouclier en dedans et blanchi

les joints tirés en dehors, les murs de refond enduits des deux côtés et blanchis, les voutes des passages de lieux de pierre de Beauport, l'entrepreneur fournissant tous les matériaux, échafaudages, autres mains d'oeuvre, la pierre de taille des fenêtres de la pointe aux trembles sans feuillure, celles des portes dedans de pierre de Beauport; les arriere voutes des portes et fenêtres de même pierre, l'entrepreneur se chargeant de faire les trous des soliveaux et filières dans les vieux murs et de sceller en maçonnerie tous les dits bois; il fera les allèges dans les anciens murs dont il ne sera pas payé, il lui sera fourni le fer pour porter les foyers et aussi les étriers la maçonnerie sera toisée tant pleine que vide mise à prix:

Par le Sr Jean Maillou à	35 l.
Par Jean Boucher de Belleville à	33
Par Antoine Carpentier à	30
Par Guillaume de Guise à	29
Par Etienne Parent à	28
Par le dit Maillou à	27 l. 10
Par le dit Belleville	27
Par le dit Maillou à	26 l. 10
Par le dit Belleville à	26 l. 5
Et par le dit Maillou à	26 l.

2e article

La toise carrée des plafonds et cloisons mesurés tant plein que vide, lattés et enduits; les soliveaux des planchers briquetés entre deux et maçonnés l'entrepreneur se chargeant en même temps de relever les enduits aux vieux murs qui seront tombés d'arrêter en mortier tous les chas-

sis donnant de la menuiserie de garnir tous les jours des planchers, poser toutes les tablettes des fenêtres, relever la petite cheminée et son tuyau de briques du pavillon du sud ouest, faire et fournir tous les foyers des anciennes cheminées, laisser les dites cheminées, fermer le devant de celles ou on mettra des poëles faire des ouvertures nécessaires pour les portes et le derrière des armoires et corridor et blanchir tous les anciens murs et offices, suivant le plan qui lui sera remis,

Mise à prix

Par le dit Maillou à	15 l.
Par le dit Belleville à	12
Par le dit Carpentier à	11
par l'Archevêque à	10
par Guillaume de Guise	9
par Etienne Parent	8 l. 15
par Maillou à	8 l. 10

3è article

Le pied courant de la capucine mis à prix

Par le dit Maillou à	30 l.
Par Belleville à	25 l.
Par Carpentier à	23 l.
Par le dit Belleville à	22 l.
par le dit Maillou à	20 l.

4è Article — Menuiserie.

La façon du cent de madriers d'érable ou de Merisier blanchi et traversé d'un côté et embouveté posé en place,

pour les planchers du bel étage, il sera fourni les clous nécessaires.

Mise à prix:

Par Pierre Levasseur à	100 l.
Par Nicolas Martin dit Jolicoeur à	80
Par Hins à	78
Par Jean Maillou à	77
Par le dit Jolicoeur à	76
Et par le dit Maillou à	75

5è Article

La façon du cent de madriers ou de bordages d'épinette blanchi d'un coté embouveté et posé en place pour le plancher de l'étage carré, il sera fourni, les clous nécessaires, mis à prix:

Par François Resche à	60
Par Pierre Levasseur à	50
Par Belleville à	40
Par Joseph Harnois à	35
Par le dit Belleville à	32
Par le dit Levasseur à	31
Par Claude Cliche à	30
Et par Jean Maillou à	29

6è Article

La façon de chacune des grandes croisées du bel étage de bois d'épinette de huit pieds de haut et de quatre pieds quatre pouces de large ouvrant de quatre volets avec ronds les cadres du pourtour dans les feuilleures

auront deux pouces sur deux pieds et demi, ils auront un pouce et demi d'épaisseur, mis à prix.

Par Nicolas Martin dit Jolicoeur à 30 l.

Par François Resche à 25

Par Joseph Harnois à 23

Par Pierre Levasseur à 20

Par Pierre Dubreuil à 18

Par Clément Racine à 17

Par le dit Levasseur à 16

Et par Jean Maillou à 15

7è Article

La façon de chacune des croisées du second étage ou étage carré de bois d'épinette de sept pieds de haut et de quatre pieds quatre pouces de large ouvrant à quatre volets avec meneaux ronds de quatre pièces en carré, les cadres du pourtour dans les feuillures auront deux pouces sur deux pouces et demi d'épaisseur, mis à prix.

Par le dit Resche à 20 l.

Par le dit Racine à 18

Par le dit Jolycoeur à 15

Par le dit Dubreuil à 14

et par le dit Maillou à 13

8è Article

La façon de chacune des grandes portes de bois de noyer à deux battants avec chambranles aux deux côtés du mur lambrissage dans l'épaisseur du mur avec une corniche et un couronnement, le tout à panneaux arrasé par derrière avec une plate bande par devant et le côté

de la porte assemblée à Bouvement comme elles étaient
ci devant, mise à prix:

par le dit Reiche à	60 l.
par le dit Jolicoeur à	50
par le dit Maillou à	48
par le dit Dubreuil à	45
par le dit Racine à	43
par le dit Reiche à	42
par le dit Dubreuil à	41
et par le dit Maillou à	40

9è Article

Les portes simples de bois d'épinette ou noyer à un
battant à panneaux avec leurs chassis dormants de 6 pieds
de haut et de 3 pieds 6 pouces de large avec leurs cham-
branles et boîtes dans l'épaisseur des murs. Mises à prix

Par le dit Levasseur à	25 l.
par le dit Reiche à	20
par le dit Jolicoeur à	18
par le dit Maillou à	17
par le dit Racine à	16
Par le dit Dubreuil à	15
Et par le dit Maillou à	14

10è Article

La façon d'un chassis dormant à menaux au bel éta-
ge mise à prix:

Par le dit Levasseur à	10 l.
Par le dit Reiche à	8

Par le dit Levasseur à	6
Par le dit Racine à	5
Et par le dit Maillou à	4 l. 10

11è Article, charpente et couverture.

La façon et fourniture du pied courant des soliveaux et sablières de bois d'épinette et enchevêtures de la grosseur portée au devis le tout posé en place mise à prix:

Par Etienne Marchand à	5 s.
Par Jean Maillou à	4 s.
Par le dit Marchand à	3 s.
Par Charlery à	2 s. 9 d.
Et par le dit Marchand à	2 s. 6 d.

12è Article

La façon et fourniture du pied courant des filières et autres gros bois de charpente pour la couverture, le tout à vive arête, mise à prix:

Pour le dit Charlery à	19 s.
Par le dit Marchand à	15
Par le dit Maillou à	12
Par le dit Marchand à	10
Par le dit Charlery à	8
Par le dit Marchand à	7
Par le dit Maillou à	6
Par le dit Charlery à	5
Par le dit Marchand à	4 s. 6 d.

13^e Article

La façon et fourniture du bois de charpente d'épinette de cinq étages d'escalier à deux noyaux aux pavillons avec balustres plat de madriers d'épinette sous les appuis et dans la largeur des fenêtres, il sera fourni les madriers et planches pour les marchés mise à prix :

Par le dit Charlery à	600 l.
Par le dit Marchand à	550
Par le dit Maillou à	540
Par le dit Marchand à	530
Par le dit Charlery à	520
Par le dit Maillou à	510
Par le dit Charlery à	505
Par le dit Maillou à	503
Par le dit Marchand à	500

14^e Article

La façon et fourniture d'un grand escalier de bois de merisier à deux étages à quatre noyers, les marches massives, balustres tournés, les appuis avec quart de rond l'entrepreneur fournissant tout, mise à prix :

Par le dit Marchand à 60	600 l.
Par le dit Charlery à	500
Par le dit Marchand à	450
Par le dit Charlery à	445
Par le dit Marchand à	444
Par le dit Charley à	443
Par le dit Marchand à	442

Par le dit Charlery à	441
Par le dit Marchand à	440

15è Article

La façon d'un cent de planches pour la première couverture embouvetée et posée en place; il sera fourni les planches et les clous mise à prix:

Par Pierre Levasseur à	30 l.
Par Belleville à	25
Par Charlery à	24
Par Belleville à	23
Par le dit Levasseur à	22
Et par le dit Marchand à	20

16è Article

La façon du cent de planches pour la double couverture en couteau mise en travers, il sera fourni les planches et les cloux, mise à prix:

Par Maillou à	25 l.
Par le dit Marchand à	23
Par le dit Belleville à	20
Par le dit Maillou à	19
Par le dit Marchand à	18
Par Charlery à	17
Et par le dit Marchand à	16

17è Article —Serrurerie

La façon et fourniture de la ferrure des croisées du bel étage et de l'étage carré consistant chacune à dix fiches à gonds, huit targettes avec les crampes et pate, mise à prix :

Par Jean Lozeau à	18 l.
Par Claude Legris d'Epine à	16
Par H. Picoron dit DesCotteaux à	15
Par le dit L'Espine à	14
Par le dit DesCotteaux à	13
Et par le dit Lozeau à	12

18è et Dernier article

La façon du vent de gros fer pour les cheminées et pour la charpente. Mise à prix :

Par le dit Lozeau à	20 l.
Par Des Cotteaux à	19
Par le dit L'Espine à	18
Par le dit Lozeau à	17
Par le dit Descotteaux à	16
Par le dit L'Espine à	15 l. 10 s.
Et par le dit Lozeau à	15

Et ne s'étant présenté qui ait voulu moins dire ni faire la condition du Roi meilleure, nous avons adjugez et adjugeons les dits ouvrages en présence des dits Srs de Boisclerc et De léry.

SAVOIR

1er art. — La toise carrée de maçonnerie de moëlons de Québec aux clauses et conditions du dit devis et du 1er article de la présente adjudication au dit Sr Jean Maillou à26 l.
la toise ci26 l.

2è art. — La toise carrée des plafonds et cloison mesurée tant pleine que vide aux conditions du dit devis du 2è article de la présente adjudication au dit Jean Maillou à 8 l. 10 sous ci8 l. 10

3è article — Le pied courant de la capucine au dit Jean Maillou à 20 s. ci 20 s.

4è article — La façon du cent de madriers d'érable ou de merisier aux conditions du dit devis au dit Jean Maillou ci 75 l.

5è article — La façon du cent de madriers ou de bordages d'épinette aux conditions du dit devis au dit Jean Maillou ci 29 l.

6è article — La façon de chacune des grandes croisées du bel étage de bois d'épinette aux conditions du dit devis au dit Jean Maillou à quinze livres ci.....15 l.

7è article — La façon de chacune des croisées du second étage ou étage carré de bois d'épinette aux conditions du dit devis au dit Jean Maillou à treize livres ci 13 l.

8è articles — La façon de chacune des grandes portes de bois de noyer à deux battants aux conditions du

dit devis au dit Jean Maillou à quarante livres ci.....40 l.

9è article — Les portes simples de bois d'épinette ou noyer à un battant à panneaux aux conditions du dit devis au dit Jean Maillou à 14 l. ci 14 l.

10è article — La façon d'un chassis dormant à menuaux au bel étage au dit Jean Maillou à quatre livres dix sols ci 4 l. 10 s.

11è article — La façon et fourniture du pied courant des soliveaux et sabliers de bois d'épinette et enchevêtrures aux conditions du dit devis à Etienne Marchand à deux sols six deniers 2 s. 6 d.

12è article — La façon et fourniture du pied et des fillières et autres bois de charpente pour la couverture aux conditions du dit devis au dit Et. Marchand à 4 s. 6 d. ci 4 s. 6 d.

13è article — La façon et fourniture du bois de charpente d'épinette de cinq étages d'escalier à deux noyaux aux conditions du dit devis au dit Etienne Marchand à 500 l. ci 500 l.

14è article — La façon et fourniture d'un grand escalier de bois de merisier aux conditions du dit devis au dit Et. Marchand à quatre cent quarante livres ci.....440 l.

15è article — La façon du cent de planches pour la première couverture aux conditions du dit devis au dit Et. Marchand à vingt livres ci 20 l.

16è article — La façon du cent de planches pour la

double couverture en couteau aux conditions du dit devis
au dit Et. Marchand à seize livres ci..... 16 l.

17^e article — La façon et fourniture de la ferrure
des croisées de l'étage carré aux conditions du dit devis
du 17^e art. de la présente adjudication à Jean Lozeau à
douze livres ci 12 l.

18^e et Der. art. — La façon du cent de gros fer pour
les cheminées et pour la charpente au dit Lozeau à quin-
ze livres ci 15 l.

A la charge par les dits adjudicataires de donner bon-
ne et suffisante caution par devant le d^t S^r de Boisclerc
dans 30 jours tant pour la sûreté des deniers du Roi qui
leur seront avancés que pour l'exécution de la présente
adjudication, bonté et solidité des dits ouvrages.

Fait et arrêté à Québec le dit jour vingt neuf janvier
mil sept cent vingt six. Signé Bégon, Boisclerc, Chausse-
gros de Léry, Jean Maillou, E. Marchand, et Lozeau.

Pour copie, signé Begon

MEMOIRE TOUCHANT LE LAC ONTARIO

(sans date)

Les Anglois traitent à présent à l'entrée de la Riviere
Chouegen et s'étendent le long de la coste du Sud jus-

ques au fort des Sables et a la famine pour les empescher de pénétrer plus avant que le fort des Sables, la maison a machicoulis marquée A. avec le fort qu'on y pourra faire dans la suite et une bonne garnison les empechera d'aller traiter dans les cotes du Nord du Lac et de s'emparer de la riviere de Niagara qui est le passage des pays d'en haut ne pouvant traverser le lac avec leurs canots d'écorse; si j'avois scitué la maison au portage marquée B. trois lieues dans la riviere les Anglois s'établissant a l'entrée ou elle est a present, pour lors j'avois entierement cédé le Lac aux Anglois et la maison auroit été bloquée de maniere qu'on n'auroit pu la secourir ny en retirer la garnison.

La navigation pour les barques est tres facile dans ce Lac elles partent du fort Frontenac pour Niagara et sont de retour dans moins de quatorze jours, la maison estant scituée a l'entrée de la riviere ou étoit l'ancien fort la scituation en ayant esté choisie par feu Monsieur le Marquis Denonville Gouverneur Général de ce pays les barques y sont hors d'insulte si je l'avois scituée au portage les barques peuvent y monter a cause du grand courant et la riviere n'ayant que deux cens toises de largeur a trois quarts de lieue de son entrée, les cotes ayant quarante, cinquante et soixante pieds de haut il seroit impossible a des barques de passer au milieu de cette riviere en temps de guerre.

J'ay remarqué aussy que les arbres qui sont au bord de cette riviere font avec la hauteur des cotes une élévation des deux cotez que cachent ou otent le vent aux Batimens qui pouvoient y monter; Je l'ay visitée le sixieme de juin avec les maitres de barques nous l'avons trouvée

innavigable pour des barques de secourir ce poste avec des canots en temps de guerre il est presque impossible attendu qu'il faut cotoyer toutes les cotes du Sud de ce Lac qui est le pays des Iroquois, les cotes du Nord ont encore leurs difficultés faisant de pareilles routes il faut coucher a terre tous les jours au premier vent forcé mettre a terre dans des pays ennemis couverts de bois par le secours des barques on transportera dans un voyage les troupes pour relever la garnison et les vivres et munitions nécessaires sans qu'elles puissent etre attaquée, s'il y avoit un pareil établissement a la Riviere Choueguen par le secours des barques on seroit entierement maître du Lac, pour éviter un fret plus grand aux canots du cent un entrepot d'une petite maison a la Galette diminueroit le chemin de pres de moitié de Montreal au Fort Frontenac, les barques chargeroient à cet entrepot les troupes, vivres et munitions et marchandises de traite pour les postes de ce Lac.

CHAUSSEGROS DE LERY

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY
AU MINISTRE

(22 octobre 1726)

Monseigneur,

J'ay remis a Monsieur le Marq^s. de Beauharnois et a Mons^r. dy Puy la carte du lac Ontario ou est compris la

Riviere jusques au dessous de Montreal celle de Niagara et partie du lac Erie avec un memoire joint a cette carte qui fait voir les raisons que j'ay eu de scituer la maison a Machicoulis a l'endroit ou elle est a present qui est ou feu Mons^r. le Marq^s. Denonville gouverneur general de ce pays avoit autre fois fait construire un fort avec une garnison La carte de l'entrée de la Riviere de Niagara celle de Choueguen les plans elevations de la maison a Machicoulis et le plan du fort Frontenac que j'ay levé en y passant, vous trouverés Monseigneur joint a cette lettre copie de lordre que Monsieur de Longueil m'a donné pour construire cette maison ne pouvant le faire de mon chef.

Jay aussy remis a Monsieur le Marq^s. de Beauharnois et Mons^r. du Puy le plan elevation et estimation d'un nouveau magasin a poudre a faire a Quebec qui est un ouvrage necessaire je lui ay remis le plan et estimation d'une petite maison au portage Niagara cette maison Sera utile en tems de paix mais sy la guerre venoit avec les Sauvages on auroit bien de la peine a la soutenir par la difficulté d'en pouvoir secourir la garnison.

Je suis arrivé le 6. juin avec le detachement de troupes a l'entrée de la Riviere de Niagara le meme jour je lay visitée avec les maitres de baraques nous lavons trouvée innavigable pour des barques.

Jy remarqué en commençant cette maison que si je la faisois comme celles du Canada sujette au feu sy la guerre venoit et quelle fut bloquée par les sauvages comme a été autrefois le fort de Mons. Denonville sy le feu y prenoit pour lors la garnison et toutes les munitions seroient entierement perdues et le pays aussi ce qui ma déterminé a faire une maison a l'épreuve de ces accidents,

a la place des cloisons jay fait faire des murs de refond paver de pierre platte tous les planchers et platfoné par dessous ce qui naugmentera par la dépense. Le puy je le fais faire dans la maison, j'ay tracé autour un fort a quatre bastions et pour qu'on puisse se deffendre dans cette maison je fais toutes les lucarnes a machicoulis; le grenier etant pavé de pierre platte sur un plancher plein de bon soliveau de chesne on pourra y placer du canon dessus ce battiment quoy que grand auroit été entierement finy dans le mois de septembre des voyageurs françois qui venoient de Miamis et Ilinois aiant passé a ce poste y ont communiqué les fievres en sorte que presque tous les soldats et ouvriers les ont eues. ce qui a empeché que ce battiment n'ait été finy dans le tems que je viens de dire, il en reste environ le quart a faire lannée prochaine, cela nempeche pas que la garnison et les gens proposés pour la traite ny doivent loger cet hiver Mons^r. du Puy s'est logé au Palais en arrivant.

J'ay l'honneur de vous représenter Monseigneur que les voyages me minent. Celuy de Niagara a été de pres de cinq mois.

Sy on veut avoir du battiment en Canada a lepreuve du feu il faut necessairement careller de brique les appartemens cest une depence qui ne sera pas bien grande et qui est de durée; Monsieur le Marquis de Beauharnois m'a dit qu'il escrivoit pour en faire venir de France. Celle qu'on fait dans ce pays n'est pas bonne outre quelle couste deux fois plus qu'en France, le seul remede pour empêcher les battimens de bruler c'est d'y mettre le moins de bois qu'on peut comme jay fait au Palais sy ce battiment

etoit carelé de brique platfoné comme il est il seroit entie-
rement a labry du feu.

Jay lhonneur d'etre avec un profond respect.
Monseigneur
Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

CHAUSSEGROS DE LERY

LETTRE DE M. DE BEAUHARNOIS AU MINISTRE

(23 octobre 1726)

23 8^{bre} 1726

Monseigneur,

Je crois devoir me donner l'honneur de vous informer
que dimanche 20^e. de ce mois un homme entredans mon
cabinet a huit heures du matin avecq un visage effrayé
qui me dit Monsieur sauvés vous viste d'icy le feu est au
corps de garde Je n'eus rien Monseigneur de plus pressé
que d'y aller pour le faire eteindre ce qui heureusement
nous reussit c'estoit dans la cheminée mais pour peu qu'il
eust duré je crois qu'il n'y auroit eu que les officiers et
moy a y travailler a cause de la proximité de la poudrie-
re qui fait trembler tout le pays et les incendies Monsei-
gneur sont si fréquentes qu'il y a toujours a craindre s'il
y avoit en hyver du vent il y auroit eu du risque pour le
palais episcopal le feu ayant pris dans une cheminée vis

a vis qui auroit causé bien d'autres desordres Monsieur l'Evesque sort de chez moi Monseigneur qui a eu une belle alarme a son hopital par une cheminée eventée. Il y a eu la mesme chose ches moy mais comme l'effet de la fumée estoit a portée d'estre veu on y a remedié dans le mesme moment. Cela me donne occasion Monseigneur de vous représenter que s'il arrivoit le moindre accident dans le Chateau et dans tous les autres batiments de la cour tout bruleroit faute de secours.

Vous voyés Monseigneur par tout cecy qu'il est d'une consequence infinie d'avoir la poudriere ailleurs parce qu'un accident feroit non seulement perir le voisin mais presque toute la ville ensemble.

Si ce qu'il y a eu au corps de garde estoit arrivé la nuit on aurois eu beau sonner le tocsin personne ne seroit venu peut estre mesme la garde auroit elle abandonnée.

J'ay l'honneur d'estre avecq un tres profond respect

Monseigneur

votre tres humble et tres obeissant serviteur

BEAUHARNOIS

a Quebec ce 28. 8^{bre}. 1726.

LETTRE DE M. DE BEAUHARNOIS AU MINISTRE

(25 octobre 1726)

Le 25 oct. 1726

Monseigneur,

Je viens de recevoir une lettre de M. de Lacorne Lieutenant du Roy de Montreal par laquelle il me mande qu'un chef des sauvages du Sault St. Louis nommé Tegarioguen arrivé nouvellement d'Orange ou il a assisté au Con^e. que le Gouverneur a tenu avec les chefs des cinq nations Iroquoises luy a dit que l'Anglois avoit commencé par demander aux Iroquois laquelle des cinq nations avoit permis a Onontio de faire une forteresse a Niagara. A quoy les Iroquois avoient repondu que c'estoit les cinq nations ensemble qui y avoient consenty qu'a la vérité ils ne croyoient pas qu'Onontion feroit une maison de force qu'ils avoient esté a Niagara pendant qu'on batissoit cette maison et qu'ils avoient dit a M. de Longueuil fils de ne la pas faire qu'ils ne l'entendoient pas ainsy et que ny plus ny moins il l'avoit continuée; mais que si cet etablissement déplaisoit au Roy d'Angleterre ils n'avoient qua luy écrire et luy mander qu'ils raseroient eux memes la maison sans que les Anglois s'en melassent et qu'enfin apres plusieurs discours de part et d'autre les Iroquois avoient promis au Gouverneur anglois de demolir absolument la maison le printemps prochain.

M. de Lacorne ajoute qu'il appris par une autre voye que les Anglois avoient aposté des Iroquois pour se

defaire du Sr de Joncaire et detruire la maison de Niagara qu'ils avoient pour cet effet fait quantité de presens aux Iroquois qui avoient promis d'effectuer la demande du Gouverneur anglois qu'ils ont envoyé 4 coliers aux gens du Sault St. Louis a ceux du lac des deux Montagnes aux algonquins et aux Nepissingues pour les inviter a se tenir tranquilles sur leurs nattes pendant que les Iroquois demoliront la maison de Niagara.

Quoique ces nouvelles soient nouvelles de Sauvaages qui en debite souvent de fausses je n'ay pas laissé que d'en ecrire a M. de Longueuil de Montreal qui estoit parti de cette ville pour retourner a son Gouvernement et de luy mandee de faire incessamment avertir le Sr. de Joncaire qui commande a Niagara et d'envoyer mem s'il est necessaire un officier chés les Iroquois pour scavoir d'eux la vérité et les empescher de remuer en cas qu'ils eussent quelque mauvais dessein.

J'ay cru qu'il estoit de mon devoir Monseigneur de ne vous laisser rien ignorer de ce qui se passera a l'occasion de cette affaire qui est de la derniere consequence pour cette colonie.

J'ay l'honneur d'estre avec un tres profond respect

Monseigneur

votre tres humble et tres obeissant serviteur

BEAUHARNOIS.

A Quebec le 25. 8^{bre}. 1726.

LETTRE DE M. DE MAUREPAS A M. CHAUSSE-
GROS DE LERY

(13 mai 1727)

A Brest le 13 May 1727.

J'ay receu les lettres que vous m'avez ecrit les 14. et 22. octobre de l'année derniere.

M^{rs}. Le Marquis de Beauharnois et Dupuy m'ont envoyé les Cartes et plans que vous leur avés remis avec le memoire qui explique les raisons qui vous ont engagé à faire construire la maison de Niagara, dans l'endroit ou feu M. Le Marquis Denonville avoit fait construire un fort que le tems a detruit, au lieu de la placer au portage ou estoit l'ancienne maison, Sa Ma^{te}. a bien voulu l'approuver quoi que cela la jettera dans une double depense par la necessité de retablir l'ancienne maison scituée au portage. Elle a esté satisfaite de vos soins et de la diligence avec laquelle vous avez conduit cet ouvrage

Vous apprendrés par M. le marquis de Beauharnois ce qui est des intentions de Sa Ma^{te}. pour la continuation des travaux, je compte que vous veillerez avec attention a ce que les ouvrages soient biens solides.

A l'égard des vingt toises de maçonnerie qui sont tombées de l'enceinte de Montreal dont on rejettoit la faute sur vous, jay esté informé du contraire par M. Dupuy

Je feray ce qui dependra de moy pour faire valoir vos services auprès de Sa majesté et pour vous procurer

la croix de S^t. Louis que M. le Marquis de Beauharnois a demandé pour vous lorsque Sa Ma^{te}. fera quelque nomination

MAUREPAS

LETTRE DU MINISTRE A MM. DE BEAUHARNOIS
ET DUPUY

(13 mai 1727)

A Brest, le 13 May 1727

J'ai reçu la lettre que Vous m'avez Ecrit le 20^{bre}. de l'année dernière.

J'ay examiné la proposition que vous faites de construire un Magazin a poudres dans la Nouvelle fortification pour éviter les accidents du feu par la proximité des Batimens du Chateau de l'endroit ou elles sont placées presentement.

Je conviens qu'il pourroit y avoir de l'Inconvenient a ne les point deplacer, et c'est par cette raison que lorsque Mrs. de Vaudreuil et Begon m'écrivirent sur ce sujet en 1725 en m'envoyant le plan d'une nouvelle poudriere, Je leur fis réponse que le fonds en seroit ordonné quand le Roy seroit en estat de faire cette depense, Que cependant si en affermant quelque poste on pouvoit pourveoir au fonds necessaire, Sa M^{te}. l'approuveroit, Vous n'ignorez pas que la scituation des aff^{res}. de Sa Ma^{te}. n'est pas

meilleure qu'elle estoit dans ce temps la, et qu'outre cela elle a fait depuis des depenses extraordinaires pour la Colonie, tant pour l'Etablissement de la maison de Niagara et la construction des Barques que pour le retablissement du Palais, sans compter celles qu'elle est encore disposée de faire l'année prochaine pour le retablissement de l'ancienne Maison de Niagara.

Je n'oublieray point la Necessité qu'il y a de tirer ces poudres de l'Endroit ou elles sont, Et lorsque je trouveray l'occasion favorable pour en faire la proposition a Sa Ma^{te}. Je ne la laisseray point echaper, Il est très Important en attendant que ce Changement puisse estre fait de prendre toutes sortes de précautions pour éviter les accidens du feu.

A l'Egard des Cazernes que vous proposez de placer dans la redoutte Royale, Je conviens que le bon ordre demande que les soldats soient cazernés, mais comme cela occasionnera une depense annuelle de 2000 l. Il seroit Juste que les ha'ans de Quebec y contribuassent attendu qu'ils seroient dechargés du logement et de l'Ustencille qu'ils sont obligez de fournir aux troupes, C'est un objet très petit pour la Communauté, et a quoy elle devoit se porter, Vous aurez agréable de traiter cette affaire de Maniere que cela puisse reussir sans qu'il paroisse aucune contrainte.

J'ay receu la liste des passagers sur l'Elephant l'année d^{re}. J'ay approuvé que Mr. Dupuy ait donné les ordres de f^e. payer le passage a ceux qui n'avoient point permission de passer gratis, a l'Exception du Jesuite qui est employé pour 150 l. dont il fera rendre la soumission qu'en a donné le superieur de meme qu'une soumission donnée

en 1724 pour le passage d'un autre Jesuite ainsy que Je luy ay marqué dans ma depesche part^{re}. que Je luy écris a ce Sujet.

LETTRE DE M. DUPUY AU MINISTRE

(3 juillet 1727)

A Montréal ce 3 juillet 1727.

Cette lettre me fut rendue au moment que je montais en canot pour m'en aller à Montréal, m'y étant déterminé, après mes dispositions faites à y monter, sur ce que nous n'en recevions plus aucunes nouvelles.

Vous voyez donc, Monseigneur, par ce tableau de dépense de quoi nous avons besoin pour une pareille entreprise s'il fallait la faire la guerre n'étant point aisée ici, à cause des marches qu'on ne peut faire qu'en canot dont nous n'avons plus aucun, si l'on en excepte six ou sept que je fis faire l'hiver dernier et quelques autres qui sont à Montréal. Vous verrez cependant, Monseigneur, si vous voulez prendre la peine de l'examiner qu'il n'y avait rien dans mon projet de depenses qui ne fut absolument nécessaire.

M. le Gouverneur G^l. vous aura instruit de la sommation qu'il a envoyé faire à Chouaguen et de la lettre qu'il a écrite au Gouverneur de la Nouvelle Angleterre. Cette affaire en est restée là; mais, il s'est ouvert sur le dessein

qu'il avait de faire la guerre aux Renards, et, c'est à cette occasion qu'il a marqué au Sr. de Cavagnal qu'il ne pouvait pas passer en France.

Quelque soit son dessein à cet égard, les choses en sont venues au point qu'il faut être au moins sur nos gardes.

Les fortifications de Québec, le rétablissement de l'artillerie et celui des batteries sont au moins très nécessaires. Rien n'égale l'état d'abandon ou étaient ces ouvrages.

L'on vous propose, Monseigneur, une citadelle à Québec et il paraît qu'on lui veut donner la préférence sur les ouvrages de Montréal. A l'égard de ces derniers, ils ont leurs fonds et je me flatte bien d'en faire la perception et de les mettre en train, mais leur nécessité est absolue, cette ville est ouverte de toutes parts. Tout ce qu'il y avait de pieux, qui faisaient son enceinte, sont absolument pourris et à demi renversés; elle est ouverte à la fraude et à la contrebande, et tant qu'elle ne sera pas fermée, on n'arrêtera pas le progrès du commerce étranger. On n'emploie contre les fraudeurs que les soldats de la garnison; mais par qui fera-t-on observer cette garde? Quis custodiet ipsos custodios; elle est la première à favoriser la fraude, et ne voulant être commandés que par leurs officiers, il est peu de leurs commandants qui ne s'en mêlent et qui n'aient l'assurance de demander des gratifications pour leur peine. C'est sur quoi, je vous prierai, Monseigneur, de me donner vos ordres, concevant difficilement de ma part qu'un officier qui doit son service toute l'année demande des gratifications pour de prétendus soins

qu'il ne prend pas et de l'occasion desquels il ne manque pas d'abuser.

Tout Montréal est infesté, chacun y a ses magasins; les environs le sont aussi, tous les états en veulent avoir leur part, et l'on passe les marchandises jusque sous la robe et la jaquette. Si quelque chose a contribué à attirer l'anglais, c'est cette honteuse connivence des officiers qui en font l'objet de leur fortune.

Un ordre pour faire rôter chaque compagnie et ne les laisser jamais longtemps à Montréal dérangerait bien ces vues de commerce et de fraude, tant de la part du soldat que de l'officier; car en vérité, ils méritent bien qu'en cela on les confonde.

La Citadelle de Québec, qui vous est proposée, Monseigneur, est un ouvrage de longue haleine et de la nature de ceux qu'on commence et qu'on ne finit pas. Il y en a déjà eu beaucoup ici de cette espèce, qui ont coûté des sommes considérables, sans aucun fruit. Une simple muraille, avec quelques dehors nous mettrait à couvert du côté du Cap et de la rivière St. Charles; le reste se défend par lui-même; ce sont, du côté du Bassin des Ecores inaccessibles, un seul parapet, bordé d'artillerie, suffit pour sa défense; mais il est indispensable de mettre les batteries en état et de faire des affuts à nos canons.

Vos réflexions sur tout cela, Monseigneur, feront plus que mes représentations.

Je me contente donc de mettre sous vos yeux les objets pressants de nos dépenses et de vous représenter que la colonie est à la veille de sa perte si nous ne sommes secourus d'hommes et d'argent.

Je me suis servi du projet de dépenses fait l'année passée et j'ai mis par addition au bout de l'état ou par apostille dans les marges les augmentations dont j'ai cru que chaque nature de dépense était susceptible.

J'ai de plus rassemblé le tout en un tableau ou vous trouverez, Monseigneur ce qui vous avait été demandé l'année passée et ce que vous aviez accordée en ligne, desquelles sommes demandées et accordées, vous trouverez que j'ai tiré celles que nous demandons pour cette année et que nous comptons que vous aurez la bonté de nous accorder.

On ne m'a rien voulu communiquer des dépenses nécessaires pour l'artillerie. Il a fallu que j'aie envoyé chercher le commissaire d'artillerie pour me montrer les états de visite qu'il en a faite. C'est sur quoi je vous prie de vouloir bien donner vos ordres. Je laisse donc à votre discrétion et à vos lumières de déterminer le fonds qui serait convenable pour cette dépense.

J'ai l'honneur, etc., etc.

(Signé) DUPUY

Etat des fonds nécessaires pour les fortifications et réparations des bâtiments de la Nouvelle France, à remettre l'année prochaine 1728.

SAVOIR:

Pour continuer les fortifications d'une citadelle à Québec	30,000 l.
--	-----------

Pour les réparations des fortifications et bâtiments dans les places de la colonie.....	8,000 l.
Total	38,000 l.

Fait à Québec ce 28 Octobre 1727.

LETTRE DE M. DE BEAUHARNOIS AU MINISTRE

(26 septembre 1727)

Monseigneur,

J'ay l'honneur de vous envoyer un mémoire joint a cette lettre qui m'a esté présenté par M. Chaussegros de Lery au sujet des dépenses qu'il a esté obligé de faire dans les voyages qu'il a fait dans la colonie pour le service du Roy pendant le cours de six années dont il n'a touché aucune gratifications Il paroist Monseigneur que le Conseil de Marine comme il m'a fait voir dans plus^{rs}. lettres luy avoit accordé des gratifications pour ceux qu'il avoit fait du temps du Conseil.

Je suis persuadé Monseigneur que vous luy acorderés les mesmes graces sa demande me paroissant juste et m'ayant assuré que les ingénieurs qui ont servy avant luy en Canada et ceux qui servent en France on leur a toujours payé les voyages qu'ils ont fait pour le service du Roy.

Il y a Monseigneur un expédient pour qu'il n'en coustast rien a Sa Majesté tant du passé que de l'advenir et mesme ce seroit un fonds d'épargné. Le Roy loue une maison a Quebec 300 l. pour le loger il a pour son chauffage 120 l. et cinq cents livres qu'il paroist juste de lui acorder pour ses voyages, ce quy fait en tout la somme de 920 l. Sa Majesté en luy donnant une Compagnie elle ne luy loueroit plus a l'advenir de maison ny ne luy donneroit aucun chauffage et encore moins de gratifications pour ses voyages les apointemens de Cap^{ne}. dont il a le rang et l'ancienneté depuis 1720. luy tiendroient lieu de son logement chauffage voyages et de ce qu'il demande pour ceux des six années par ce moyen Sa Majesté epargneroit toutes les années le fond de 920 l. ce qui mettroit cet ingénieur sur le pied de ceux qui estoient avant luy qui avoient le commandement d'une compagnie et qui faisoient en mesme temps les fonctions d'ingenieur, et par là me mettroit en état de pouvoir le detacher avec un corps de troupe quand l'occasion s'en presenteroit estant tres propre a pouvoir executer les ordres que je pourois luy donner pour toutes les entreprises de guerre.

J'ay l'honneur d'estre avec un très profond respect

Monseigneur votre très humble et très obeissant serviteur.

BEAUHARNOIS

a Québec ce 26. 7^{bre}. 1727.

MEMOIRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY

(1727)

Je supplie Monsieur le Marquis de Beauharnois de
Représenter à Monseigneur Le Comte de Maurepas que
le Conseil de Marine m'a fait payer les voyages que j'ay
fait dans la colonie et en France.

Scavoir

- en 1716—200. l. pour le voyage de Paris à la Rochelle
- en 1718—300. l. à Rochefort
- en 1720—Sa Majesté m'accorda le rang et l'ancienneté
de Capitaine dans les troupes.
- en 1721—le Conseil me fit toucher une gratification de
500. l. pour les voyages que j'avois fait en 1730.
dans la Colonie.
- en 1722—une gratification de 500. l. pour les voyages que
j'avois fait en 1721.

Pendant les années 1722, 1723, 1724, 1725, 1726 et
1727 j'ay tous les ans fait de pareils voyages dans la colo-
nie qui m'ont coûté beaucoup et surtout celui de l'année
passée à Niagara qui a été près de cinq mois ce qui yroit en
tout à 3000. l.

C.-G. Vol. 49.

LETTRE DE M. DE BEAUHARNOIS AU MINISTRE

(26 octobre 1727)

Monseigneur,

M. de Chaussegros de Léry m'a fait voir un traité de fortifications, divisé en huit livres, prêt à être gravé et imprimé.

Je crois, Monseigneur, que cet ouvrage mériterait d'être mis au jour. Il traite généralement de tout ce qui regarde la manière de fortifier les places, les attaquer et défendre.

Il est rempli de quantité de planches (132) dans un des livres dessinés très proprement, il y a plusieurs nouvelles manières de fortifier les places. Il l'aurait mis au jour, s'il avait eu les moyens d'en faire les avances.

Comme cet Ingénieur est du département de la marine, étant sous vos ordres, je crois, Monseigneur, que vous ne serez pas fâché de voir cet ouvrage et qu'il parût.

Il m'a dit, Monseigneur, qu'avec trois ou quatre mille francs, on ferait graver toutes les planches, et l'imprimerie ne serait pas d'une grande dépense. Les exemplaires paieraient au-delà de tous ces frais. Il m'a dit aussi que feu M. Renon en avait voulu faire les avances, le Sr. Chaussegros de Léry était prêt à lui envoyer quand il apprit sa mort. Si vous jugez à propos, Monseigneur, que ce traité soit mis au jour, j'aurai l'honneur de vous l'envoyer l'année prochaine. M. de Beauvilliers, Ingénieur, qui l'a vu, pourra vous dire ce que c'est que cet ouvrage. Pour

moi, je crois qu'il devrait être donné au public, ce qui fera voir que les Ingénieurs, qui sont sous vos ordres, savent leur métier.

J'ai l'honneur, etc., etc.,

(Signé BEAUHARNOIS

à Québec, ce 26 octobre, 1727.

Le tout, Monseigneur, ne fera qu'un volume.

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY
AU MINISTRE

(17 octobre 1727)

Monseigneur,

La maison à Machicoulis de Niagara est entièrement finie; j'y ai fait faire une clôture de palissades devant avec une porte, pour empêcher les Sauvages ivres d'en approcher. Les Anglais se sont établis à l'entrée de la rivière Chouagen; ils y ont fait une petite redoute à Machicoulis et y tiennent une garnison de soldats. De tous temps les Français ont été maîtres de ce poste et des côtes du sud du lac Ontario. Si on fait la maison de pierre, proposée au Portage, il est certain que les Anglais en feront une autre dans le lac Ontario. Cette maison au Portage ne paraît inutile; l'ancienne peut servir encore quelques années en y faisant quelques petites réparations.

Quand je passai l'année passée à Chouagen, je fus

informé par les Anglais qui y faisaient la traite, qu'ils voulaient s'établir à Niagara, dans l'endroit ou est la maison à Machicoulis. Si j'avais été le maître, il m'était facile d'établir Chouaguen et Niagara, n'y ayant que peu d'Anglais à Chouaguen qui ne soient tous marchands. La plupart commençaient à se retirer dès qu'ils aperçurent le détachement des troupes et, quelques-uns s'étaient cachés dans les bois, crainte d'être pillés; ils ne parurent que quand on leur fit dire qu'il n'y avait rien à craindre pour eux. Mon intention était, Monseigneur, de faire retirer le reste des Anglais, former vite une redoute ou un autre ouvrage de fortification de campagne et y laisser la moitié du détachement et, avec le reste, aller faire la maison à Niagara; mais, comme je n'avais d'autre commandements que celui des maçons, suivant ce détachement comme eux, ma proposition ne servit que de risée. Une autre fois je marcherai tout seul, avec les ouvriers, le service des Ingenieurs en Canada étant tout différent de ceux de France, puisqu'un enseigne peut les commander en ce pays, et, en France, ils ne sont que sous les ordres du Ministre.

J'ai remis, Monseigneur, à Mr. le Marquis de Beauharnois et à M. Dupuy un nouveau plan de Québec avec le projet pour y construire une citadelle, qui est ce qui convient le mieux.

Le plan de la ville de Montréal, ou il est marqué en rouge la partie de l'enceinte qui est faite et en jaune ce qui reste à faire; une estimation, avec le plan profil, élévation pour le hangar à faire à Québec et une petite carte de l'entrée de la rivière Chouaguen, ou il y a un plan et une

élévation de la redoute à Machicoulis, que les Anglais y ont fait faire cette année.

J'ai fait faire des voûtes de pierre et en brique et quelques cheminées en plâtre au château, que Mr. le Marquis de Beauharnois m'a demandées, afin de mettre le bâtiment moins facile à brûler Mr. Dupuy continue à faire travailler au Palais.

J'ai fait remarquer à M. le Marquis de Beauharnois et à Mr. Dupuy les deux poternes de l'ancienne fortification située sur le Cap-au-diamant; elles seront très propres pour y mettre les poudres quand elles seront couvertes et accommodées dedans. L'ancien magasin à poudre, quand il sera vidé, je le ferai accommoder pour servir de magasin d'artillerie.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.,

(Signé) CHAUSSEGROS DE LERY

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A M. DE BEAUHARNOIS.

(14 mai 1728)

J'ai examiné tout ce que vous m'avez proposé au Sujet des Voyages du Sr. de Chaussegros, Je n'ay pas jugé quil convint de luy accorder la Compagnie que vous avez demandé pour luy, Je vous diray mesme quil n'y a point

d'officier Major n'y autre dans la Colonie qui Soit traité aussy favorablement que cet ingénieur qui jouit de 2420 l. d'appointemens de logement et de chauffage Sans avoir de grandes peines, Si on en excepte les deux voyages qui a fait a Niagara; Je veux bien cependant que pour l'avenir jl Soit tenu un Etat des journées quil employera aux voyages qu'il conviendra faire pour le Service et que vous m'envoyiez chaque année cet Etat conjointement avec M. Dupuy auquel j'en écris en conformité, Je luy procureray une gratification proportionnée a Ses voyages.

MEMOIRE DU ROI A MM. DE BEAUHARNOIS
ET DUPUY

(14 mai 1728)

Elle (Sa Majesté) a examiné les plans et Projets des fortifica'ons proposées a Quebec, Elle n'a point approuvé la proposition que les Srs. de Beauharnois et Dupuy ont fait d'y construire une Citadelle, parce que ces Sortes de fortifications ne conviennent point au genie des Canadiens qui n'ayment pas a estre enfermez et quil ny a pas assez de troupes réglées pour pouvoir la deffendre, d'ailleurs Sa Ma^{te}. n'est pas en Etat de faire la depense de la Somme de 325290 l. demandée pour l'exécution de ce projet. Il faut chercher les moyens de pourvoir a la Seureté de cette place avec moins de depense Les Srs. de Beauhar-

nois et Dupuy n'ignorent point que l'entreprise que les Anglois pourroient former sur Quebec leur couteroit des depenses considerables par le grand nombre des Vaisseaux et des troupes qu'ils seroient obligez d'y employer, les Tentatives qu'ils ont fait pendant la derniere guerre leur a donné lieu de connoistre que le Succès estoit bien incertain, mais en suposant qu'ils voulussent en cas de guerre faire une nouvelle Entreprise et qu'elle fut assez favorisée pour les conduire devant Quebec, il parroist difficile qu'ils puissent en faire le Siege dans les formes et S'en rendre M^{es}. c'est ce qui doit estre meurement examiné par les Srs. de Beauharnois et Dupuy conjointement avec l'Ingénieur et arrester un projet de fortification qui ne Soit point Susceptible de changement comme l'ont esté le precedents Ils auront Soin de l'Envoyer a Sa Ma^{te}. afin qu'après qu'elle l'aura approuvé et que l'Etat de Ses finances pourra permettre d'en faire la depense elle puisse y destiner les fonds necessaires pour l'execution, Sa Majesté regarde la perfection de l'Enceinte de Montreal comme tres utile et necessaire a la Seureté de la Colonie Elle recommande aux Srs. de Beauharnois et Dupuy d'y faire Travailler avec le plus de diligence que les fonds Annuels de 17250 l. qui y Sont destinez le pourra permettre, Elle veut que l'ouvrage Soit faite de Suite, quil Soit envoyé chaque Année un plan de ce qui aura esté fait et que le S. Dupuy y Joigne l'Etat des fonds qui y auront esté Employez, Elle luy deffend de destiner ces fonds a d'autres depenses pour quelque cause ny Sous quelque pretexte que ce puisse estre.

Elle est persuadée que les habitans payeront exactement ce qu'ils doivent de l'Imposition faite pour partie de

cette depense a quoy les Sieurs de Beauharnois et dupuy veilleront avec soin et y tiendront la main.

LETTRE DE M. DE MAUREPAS A M. DE LERY

(24 mai 1728)

A Versailles le 24. May 1728.

J'ay receu les lettres que vous m'avez écrit les 3. et 17. du mois d'octobre de l'année derniere

J'ay esté bien aise d'apprendre que la Maison de Niagara et la cloture de palissades qui l'entourent soient finies, on ne fera rien a l'ancienne Maison de traite qui est au portage, l'exécution du projet de l'année derniere pour le retablissement de cette Maison étant inutile pour le present.

Les plans que vous avés faits pour la construction d'une Citadelle a Quebec, et pour l'enceinte de Montreal m'ont esté envoyés, M. le M^{rs}. de Beauharnois et M. Dupuy vous expliqueront les intentions du Roy a cet egard.

La construction du hangard proposé a Quebec est inutile et Sa Ma^{te}. ne veut point en faire la depense.

A l'egard du changement de la Poudriere que vous proposés de placer dans les deux Poternes de l'ancienne fortification situées sur le Cap au Diamant j'ay suspendu d'en donner l'ordre parce que je crains qu'il n'y ait dans

cet endroit de l'humidité très préjudiciable a la conservation des Poudres, j'écris a M^{rs}. de Beauharnois et Dupuy de l'examiner avec vous et de m'en rendre compte.

MAUREPAS.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A M. DE BEAUHARNOIS

(24 mai 1728)

A Versailles le 24. May 1728.

Mr.

J'ay receu les lettres que vous m'avez ecrit le 11. 12. 7^{bre}. 14. et 26. 8^{bre} de l'année d^{re}.

Les raisons que vous me marquez qui vous ont porté a reunir a la Mission du Lac des deux Montagnes les Nepissingues qui estoient a l'isle aux Tourtes m'ont paru bonnes et je suis persuadé quil n'est entré de votre part dans cette reunion que la veue du bien du Service, J'aurois cependant Souhaitté que vous m'en eussiez rendu compte avant de le faire et que vous eussiez attendu les ordres de Sa Majesté, Il est necessaire que vous en usiez de mesme lorsque les affaires seront de Nature a ne point Souffrir du retardement d'une année.

A l'egard du Sr. Sylvain medecin du Roy a Montreal, Je ne Scay si vous estes bien jnformé de ses talens, les

principaux officiers de Montréal, les Ecclesiastiques et les Religieuses en ont rendu des temoignages tres avantageux, Je Suspendray cependant ma decision sur les discussions quil y a entre luy et le S. Benoist jusques a ce que par une plus ample connoissance vous ayez pu en dire votre Sentiment Sans prevention.

La proposition que vous avez fait d'obliger le Comp^r. des Indes de remettre en Canada pour 1200000 l. d'especes d'or et d'argent marqué a un coin particulier dans le Cours de Six années pour estre employées au payement du Castor qui luy Sera livré et Servir a la Circulation du Commerce interieur du pays ne peut avoir Son execution car quand la Compagnie voudroit faire une pareille avance l'espece repasseroit egalement en France quoy qu'elle ny eut plus cours par ce que les marchands trouveroient plus d'avantage a s'en defaire comme matiere que de rapporter des pelleteries.

A l'égard du livre du Sr. de Chaussegros Ingenieur, jl est inutile que vous me l'envoyiez attendu que la depense pour graver les planches et pour l'impression Seroit trop considerable et que Sa Ma^{te}. ne voudroit point la faire.

M. de Beaumont votre frere m'a remis le projet d'un Brevet dont vous trouverez cy joint copie pour une concession quil demande en votre nom et au sien comme vous ne m'en avez point ecrit et que d'ailleurs elle m'a paru d'une trop grande etendue J'ay suspendu de proposer au Roy de vous l'accorder jusqu'a ce que vous m'avez marqué votre Sentiment Sur cela, Je vous observeray que la concession de l'Isle aux Tourtes accordée a feu M. le Marquis de Vaudreuil a donné occasion pendant Sa vie a des

plaintes continuelles contre Son fermier Sur le Commerce de l'Eau de vie, Le party que vous avez pris de reunir a la Mission du Lac des deux montagnes les Nepissingues qui estoient Sur cette terre Justifie que ces plaintes estoient veritables, vous pourrés tomber dans le mesme cas le lieu ou Mr. de Beaumont demande cette concession Sera pour le moins aussy favorable a la fraude que l'estoit l'Isle aux Tourtes et jl ny a pas a douter que la personne a qui vous l'affermérés n'en proffite et que cela ne donne lieu a de nouvelles plaintes qui sont d'autant plus desagreables qu'elles attaquent celui qui a l'autorité du Roy pour les punir dans les autres, ce sont des reflexions que Jay esté bien aise de vous faire Jy ajouteray quil seroit plus convenable pour vous de demander cette concession dans un endroit exempt de tout Soupcon pour la fraude et qui vous Seroit peut estre plus utile dans la Suite j'attendray votre Reponse sur le tout.

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE

(15 octobre 1728)

15 octobre 1728

Monseigneur,

J'ai remis à Monsieur le Marquis de Beauharnois et à Mr. Daigremont, les plans, profils et estimation d'une

redoute, qu'il parait qu'elle conviendrait mieux de faire à la Galette qu'une maison, et je crois que pour le présent, on devrait la faire à la Baie de Goyoguens, dans le lac Ontario, et un mémoire qui y est joint.

Je leur ai remis aussi le plan de la ville de Montréal, ou il est marqué en rouge les parties de l'enceinte qui ont été faites cette année, elle est par les lettres A B, C D et E F; tous ces ouvrages ont couté la somme de 28388 l. 14^s. 8^d, de plus une copie du toisé général ou estimation envoyée en France en l'année 1720, pour achever la fortification commencée et approuvée en 1718 par le conseil de marine, à la ville de Québec et comme Sa Majesté ne juge pas, quant à présent, de faire une si grosse dépense, j'ai joint à côté une nouvelle estimation qui se monte à plus de moitié moins, avec un mémoire.

Ils envoient aussi des plans et profils des poternes et d'un petit corps de garde avec l'estimation de ces ouvrages le tout est mis dans une boîte de ferblanc; voilà, Monseigneur, tout ce qu'ils m'ont demandé.

Par votre dépêche du 13 Mai 1727, vous me faites l'honneur, Monseigneur, de me marquer que vous tâcherez de me procurer la croix de St. Louis que Monsieur le Marquis de Beauharnois avait demandée pour moi. Lorsque Sa Majesté fera quelques nominations, je vous supplie, Monseigneur, de vouloir bien y faire attention; c'est un usage en France que les ingénieurs en chef des places, Sa Majesté leur accorde cette grâce; je vous supplie de considérer qu'il y a plusieurs places dans cette colonie, éloignées les unes des autres, ce serait une direction en France; j'espère, Monseigneur, que vous voudrez bien faire attention à ce que j'ai l'honneur de vous supplier.

Il y a celle de M^r de Sabrevois qui est vacante, je ne sais pas s'il est d'usage qu'on fasse une nomination pour un seul officier, si cela est, je vous supplie, Monseigneur, de vouloir bien m'être favorable, les ingénieurs avant moi dans ce pays, on leur avait accordé ce que j'ai l'honneur de vous supplier, y ayant 13 années que je sers en chef dans les places de la colonie.

J'ai l'honneur, &c.

Signé: CHAUSSEGROS DE LERY

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE

(20 octobre 1728)

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous représenter que M^r Bégon quand il voulut retablir le palais, après l'incendie, me demanda si je pourrais faire en sorte qu'il fut à l'avenir à l'abri du feu, je lui dis comme il fallait qu'il fut construit, il trouva ma manière si bonne qu'il me dit de l'exécuter et il ne se mêla que de ce qui le regardait qui était de faire les marchés et faire payer les ouvriers, en sorte qu'à l'arrivée de Monsieur Dupuy, il était en état de le recevoir; il m'est arrivé que continuant d'y faire travailler pour achever quelques appartements, M^r Dupuy, au lieu de me laisser agir comme faisait M^r Bégon, a fait

rompre, abattre, percer les murs, faire de nouvelles cloisons, les cheminées qui étaient en plâtre à cause du feu, il les a fait casser pour les mettre en bois, placer partout des lambris et a tellement rempli ce bâtiment de bois inutile que si malheureusement le feu y prenait, il serait presque impossible de l'éteindre, les ouvriers m'ont dit qu'il leur a fait faire, défaire et défaire plusieurs fois la même chose et c'est lui-même qui a conduit tous ces travaux et marqué les proportions aux ouvriers; voilà, Monseigneur, ce qui regarde le dedans de ce bâtiment.

Pour ce qui est du dehors, il a fait faire plusieurs canaux pour des fontaines, des bassins, des aqueducs, portés sur des murailles, quantité de remplements de terre inutiles, démoli entièrement la grande porte de la cour, briser le perron de l'entrée du palais, brisé la fontaine qu'on appelle du Roi, percer la fortification, faire de nouveaux bâtiments dans le jardin; ce qu'il y a Monseigneur, de certain, c'est qu'une grande partie de tous ces travaux sont imparfaits et il en coûterait beaucoup s'il fallait les achever, et je puis dire qu'ils sont très inutiles dans ce pays, puisque toutes ces fontaines et canaux seront gelés pendant plus de six mois de l'année; sur ce que j'ai remarqué de tous ces ouvrages je suis persuadé que la dépense ira loin. Monsieur Daigremont m'a dit qu'il vous envoyait un état de tout ce que ces travaux ont coûté.

J'ai l'honneur de vous représenter, Monseigneur, qu'il serait nécessaire pour conserver le palais, d'en ôter tous les bois et autres choses inutiles qui sont dedans et de les vendre au profit du Roi, afin de le pouvoir mettre hors des risques du feu, et pour cet effet, Monsieur le Général et M^rDaigremont sont dans les dispositions, aussitôt

après le départ de Monsieur Dupuy, de faire avec moi la visite du palais, afin d'examiner ce qu'il convient d'ôter des bois qui ont été employés dans ce bâtiment, pour le mettre à l'abri des risques du feu.

J'ai resté tout l'été, à Montréal, à mon retour M^r Dupuy m'envoya par un archer plusieurs rôles et états des ouvrages qu'il avait fait faire au Palais afin que les ouvriers fussent payés; j'allais voir Monsieur le Marquis de Beauharnois pour savoir la conduite que je devais tenir dans cette affaire, il me dit que M^r Duburon étant arrivé, le vaisseau du Roi ne tarderait pas, qu'il croyait qu'il était nécessaire de l'attendre pour savoir des nouvelles de la Cour. Cét archer vint chez moi deux jours après et m'apporta une lettre du Sieur Hiché, secrétaire de Monsieur Dupuy, par laquelle il me marquait d'arrêter tous ces rôles et états, le lendemain cet archer vint encore comme j'étais sorti, on lui dit que j'étais allé à la basse-ville chez le Sieur Guillemain, il soutint que j'étais caché dans la maison, il sortit; une heure après comme j'étais chez le Sieur Guillemain, Monsieur Amariton vint me dire que trois archers étaient à ma porte de la part de M^r l'intendant pour me prendre et me mener au Palais et qu'un des trois, nommé Bellerose, lui avait dit qu'il me mènerait malgré moi; je fus voir Monsieur le Général qui fut fort surpris et me dit de rester chez lui. Je priai M^r Amariton de vouloir bien m'envoyer le dit Bellerose pour savoir ce qu'il souhaitait, il me l'amena, j'étais pour lors aux Récollets, cet homme me dit que Monsieur l'intendant souhaitait que je signasse tous ses rôles et états et donnasse des certificats de toutes ces dépenses, je lui dis devant plusieurs religieux que j'attendrais l'arrivée du vaisseau du Roi

et fus rendre compte à Monsieur le Général de ce que j'avais dit à cet archer. Si Monsieur Dupuy souhaitait me parler, il n'avait qu'à me le faire dire, j'y aurais été comme j'ai toujours fait, sans m'envoyer trois archers.

Je représentai à Monsieur le Général qu'il était nécessaire que tous ces travaux finissent sans quoi les fonds de la colonie seraient employés à des ouvrages inutiles, il me dit d'avertir les ouvriers de se retirer ce que je fis, mais M^r Dupuy en fit rester la plupart jusqu'à l'arrivée du vaisseau du Roi, ou je les avertis encore de se retirer, ce qu'ils ont fait.

Monsieur le Général fut informé que le Sieur Dugué, sous-ingénieur, avait délivré plusieurs certificats aux ouvriers à qui on avait dit d'attendre à l'arrivée du vaisseau du Roi, il l'envoya chercher et lui défendit de passer outre. Je crois, Monseigneur, que ce n'est pas votre intention de permettre à un sous-ingénieur de délivrer des certificats quand je suis présent; il s'est passé des six mois entiers sans qu'il ait mis le pied chez moi et je puis dire qu'il ne m'a aidé en rien; il n'en est pas de même du Sieur de la Morandière, sous-ingénieur à Montréal, j'ai lieu d'en être très content.

En arrivant de Montréal j'ai su, par des personnes qui sont auprès de M^r Dupuy, qu'il comptait qu'il passerait en France, que son intention était de prendre tous les ouvriers de la ville et faire finir tous ces travaux inutiles qu'il a commencés; et pour épargner de grandes dépenses au Roi, je crus devoir en parler à Monsieur le Général et faire en sorte que les ouvriers n'y travaillassent point du tout.

Comme il a paru juste que de pauvres ouvriers fus-

sent payé de ce qu'ils ont fait au Palais, ayant travaillé, pour dire vrai, par force, Monsieur le Général et M^r Daigremont me dirent, après l'arrivée du Vaisseau du Roi, de leur délivrer des certificats; Ces pauvres gens leur ayant dit qu'il leur était bien dû et qu'ils étaient hors d'état de vivre avec leur familles, si on n'avait pas la charité de les faire payer, parcequ'il n'y a que l'été qu'ils peuvent travailler pour pouvoir vivre pendant l'hiver, et qu'il n'ont pour tout revenu que leur journées et qu'ils étaient chargés d'enfants.

J'ai l'honneur, &c.

Signé: CHAUSSEGROS DE LERY.

A Québec ce 20 octobre, 1728.

LETTRE DE MM. DE BEAUHARNOIS ET DAIGRE-
MONT AU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE

1er octobre 1728

Monseigneur,

Les Sieurs de Beauharnois et Daigremont n'ont rien à ajouter au mémoire que le Sieur de Chaussegros, Ingénieur leur a remis sur l'utilité dont pourrait être à Sa Majesté et au commerce de la colonie, l'établissement d'un poste à la Galette, ils joignent ici ce mémoire avec l'état de dépense et plan de cet établissement, et ils attendront, sur cela, ses ordres.

S'il a paru à Sa Majesté que l'exploitation des postes par des officiers, bien loin d'augmenter le commerce et l'attachement des nations sauvages, produisent un effet contraire, ce n'a pû être que sur des memoires dressés par des personnes dont les vues d'intérêt particulier ont prévalu sur ceux du Roi et de toute la Colonie les Sieurs de Beauharnois et Daigremont se flattent, Monseigneur, que vous voudrez bien leur permettre de vous faire part de leurs idées sur cette affaire, dans laquelle ils vous supplient très humblement de croire qu'ils n'ont d'autres vues que l'intérêt de Sa Majesté et le bien du pays. Dans ces principes, ils ne peuvent regarder la proposition de mettre tous les postes d'en haut en ferme, que comme une chose très préjudiciable au Roi et à la Colonie, ils sont trop convaincus par la difficulté que l'on a eue d'abolir le commerce frauduleux des marchandises étrangères, dont presque tous les négociants se mêlent encore directement ou indirectement, de celle que l'on aurait d'affermir ces postes à des marchands dont la droiture et le désintéressement fussent assez connus, pour penser que dans l'exploitation de leur ferme, les intérêts du Roi n'iraient pas après leurs intérêts particuliers; d'ailleurs ces sortes de personnes n'ont pas des connaissances assez étendues des affaires que l'on a à traiter avec les sauvages, ni assez de crédit sur l'esprit de ces nations naturellement vaines, pour ménager avec dextérité les négociations de paix ou de guerre entr'elles. Uniquement attentifs à leurs intérêts, ils ne penseraient qu'à se dédommager du prix de leurs fermes, par toutes sortes de voies et les sauvages accoutumés à entendre la parole de leur père par la bouche des officiers, ne la recevraient plus avec le même respect et

la même confiance, si elle leur était portée par des personnes sans caractère, qu'ils ne regarderaient point comme des chefs; nous pouvons, Monseigneur, ajouter à ces raisons, un motif bien intéressant, qui est la sûreté de toute la colonie, qui se trouverait exposée aux insultes des sauvages, par la facilité que les négociants auraient de les introduire dans les forts, pour la traite de l'eau de vie et par la négligence qu'ils auraient de faire garder ces forts, et d'y faire les réparations nécessaires; voilà, Monseigneur, ce qui peut nous faire penser qu'il ne convient point au bien du service, aux avantages du commerce et à la sûreté de la colonie, de faire aucun changement dans les postes d'en haut, surtout dans la conjonction présente et nous espérons que Sa Majesté se déterminera à laisser les choses dans l'état qu'elles sont.

Les Sieurs de Beauharnois et Daigremont ont vu ce que Sa Majesté leur a fait érrire au sujet de la guerre des Renards, et ils auraient bien souhaité pouvoir attendre ses ordres, avant que de se déterminer à l'entreprendre; mais les avis qu'ils recevaient de tous côtés des colliers souterrains que les Anglais avaiet envoyé chez les nations d'en haut pour faire égorger les français dans tous les postes, et les partis de guerre que les Renards font tous les jours, ne permettraient pas de différer cette expédition d'une année, sans s'exposer à perdre tous les postes d'en haut; nous avons appris avec douleur que les Renards avaient pris le parti de fuir avant que notre armée fut rendue chez eux; vous serez informé, Monseigneur, par une lettre particulière du détail de cette affaire; nous donnerons toute notre attention à en prévenir les suites, et nous ferons observer les mouvements que feront toutes

les nations qui pourraient entrer dans les intérêts des Renards, de manière à ne nous pas laisser surprendre.

Puisque Sa Majesté n'a pas approuvé la proposition de construire une citadelle à Québec, permettez nous du moins, Monseigneur, de vous exposer la nécessité de pourvoir à la sureté de cette place avec moins de dépense; si Sa Majesté regarde la perfection de l'enceinte de Montréal comme utile et nécessaire à la conservation de cette colonie, nous osons dire que celle des ouvrages commencés à Québec, l'est encore d'avantage, puisque l'on a plus à craindre du côté de Québec que du côté de Montréal; nous avons l'honneur de vous envoyer un projet de fortifications que le Sieur de Chaussegros se promet de suivre sans y faire aucun changement, lorsque Sa Majesté l'aura approuvé. Nous espérons qu'Elle se déterminera par toutes les raisons que nous (avons) eu l'honneur de vous expliquer à envoyer les fonds nécessaires pour l'exécution de ce projet, que cet Ingénieur a réduits à moitié de ceux que le conseil de marine avait ordonnés.

Le Sieur de Beauharnois a fait travailler l'été dernier à l'enceinte de Montréal et il continuera d'y faire travailler autant que le fonds annuel de 17250," qui y est destiné, le pourra permettre. Les Sieurs de Beauharnois et Daigremont ont l'honneur de vous envoyer le plan de ce qui a été fait cette année, et l'état des fonds qui y ont été employés.

M^r Dupuy n'a fait aucune diligence pour le recouvrement de l'imposition sur les habitants de Montréal; ce recouvrement parait difficile, personne ne voulant se charger de le faire; il est nécessaire de donner de nou-

veaux ordres sur cela, à l'intendant qui viendra l'année prochaine; il est certain que plus on différera le rétablissement de cette imposition, plus les arrérages accumulés en rendront le recouvrement difficile.

Mais comme l'on ne peut recevoir les ordres du Roi sur cette imposition qu'à la fin de l'année prochaine 1729, le recouvrement ne pourra commencer qu'au mois de Janvier, 1730, et il y aura 6 années d'arrérages échus montant à 24000''; la difficulté que l'on a eue jusqu'à présent à mettre ce recouvrement en règle, nous fait prendre la liberté de proposer à Sa Majesté de décharger par un arrêt du conseil les habitants de Montréal de ces six années d'arrérages et d'ordonner qu'a commencer du 1^{er} Janvier 1730 il serait payé par tous les habitants domiciliés de la dite ville, la somme de cinq mille livres par chaque année, au paiement de laquelle ils seront contraints chacun en droit soi, comme pour les propres deniers et affaires de Sa Majesté, jusqu'à l'entière perfection de l'enceinte de Montréal; si Sa Majesté approuve ce projet, Elle pourra en faire expédier l'arrêt et charger l'Intendant qu'Elle en verra en ce pays, de tenir la main à son exécution.

Le Sieur Daigremont a fait retenir sur le 6000'' accordés au Séminaire de Montréal les 2000'' qu'il doit payer par an pour sa part de cette imposition.

Les Sieurs de Beauharnois et Daigremont tiendront la main à ce que les ordres qui ont été donnés pour la distribution de l'eau de vie, soient ponctuellement exécutés et qu'il ne s'y glisse aucun abus et se conformeront à ce que Sa Majesté leur prescrit sur cela.

Le voyage du Sieur de Boishébert en France a arrêté la perfection du mémoire que les Sieurs de Beauharnois

et Dupuy devaient envoyer cette année, sur les moyens d'établir des pêches de marsouin, il est sans difficulté que la concurrence des riverins y préjudiciera toujours, le Sieur Peyre a été informé de la gratification de 400'' qu'il a plu à Sa Majesté de continuer cette année pour ces pêches dont l'état est ci-joint.

Le Sieur Daigremont ne peut rendre compte de l'état où est le papier terrier du Canada, ni de ce que M^r Dupuy a fait pour finir cet ouvrage, depuis qu'il a chargé le Sieur Raimbault d'aider le Séminaire de Montréal, dans le travail particulier qui le concerne, parceque M^r Dupuy ne lui a pas encore remis les papiers.

Nous continuerons de tenir la main à l'exécution de l'arrêt concernant la défense des indiennes; nous en avons vu le succès avec plaisir et nous espérons que l'usage de ces sortes de marchandises s'abolira tout-à-fait.

Nous veillerons avec la même attention à empêcher la fraude du castor et nous nous flattons que la vigilance que nous y apporterons, produira une augmentation encore plus considérable dans la recette qui s'en fait.

L'arrêt qui a été envoyé à l'agent de la compagnie des Indes et qui règle les prises des différentes espèces de castor, a été enregistré; les Sieurs Beauharnois et Daigremont tiendront la main à l'exécution de cet arrêt et le Sieur Daigremont a l'honneur de vous envoyer l'ordonnance par lui rendue pour constater le parti que les négociants de Québec et de Montréal ont pris sur les propositions faites par la Compagnie des Indes.

La recrue de cent hommes qu'il a plu à Sa Majesté d'envoyer est arrivée complète à un homme près qui est mort pendant la traversée; mais cette recrue suffisant à

peine pour remplacer les invalides, les soldats congédiés et ceux qui s'établissent dans la colonie, les Sieurs de Beauharnois et Daigremont prendront la liberté de vous demander, (en cas que Sa Majesté ne se détermine point à envoyer les 1500 hommes que le Sieur de Beauharnois a demandés par une lettre particulière), d'envoyer au moins quelques compagnies de troupes réglées.

L'envoi des couteliers et des scieurs de long que Sa Majesté veut bien promettre de faire passer en Canada, sera très utile à cette colonie et les Sieurs de Beauharnois et Daigremont vous supplient, Monseigneur, d'y faire quelque attention.

Nous avons vu avec plaisir que Sa Majesté a paru satisfaite de ce que nous avons fait pour l'envoi des deux missionnaires aux Scioux; nous avons fait part aux Révérends Pères Jésuites de ce que Sa Majesté a bien voulu nous expliquer sur les instruments de mathématiques qui avaient été demandés par le Sieur de Beauharnois pour remplacer ceux que les missionnaires des Scioux ont emportés avec eux, le Sieur Daigremont tiendra la main à ce que le remplacement de ces instruments qui appartiennent à Sa Majesté en soit fait conformément à ses intentions.

Le Sieur de Lignery sera informé à son retour, de la bonté que Sa Majesté a eue d'accorder un fonds de 2298 l. pour remplacement de pareille dépense par lui faite, qui n'avait point de rapport à l'exploitation du poste de Michillimakinak.

Les Sieurs de Beauharnois et Daigremont se conformeront à ce qui leur est marqué à l'occasion des remboursements demandés par les Sieurs Fabert & de Villiers;

ces officiers seront informés de la décision de Sa Majesté sur ce sujet, et le Sieur Daigremont ne fera payer aucune somme aux officiers, pour de pareilles dépenses, sans en avoir examiné les états qu'ils auront l'honneur de vous envoyer avec leurs avis, sur lesquels ils attendront vos ordres.

Le Sieur Marquis de Beauharnois sera très réservé dans la distribution des 18 bédailles qu'il a plu à Sa Majesté de lui envoyer cette année; les Sieurs de Beauharnois et Daigremont ont fait remettre au Sieur de Courval les provisions de Procureur du Roi de la Juridiction des Trois Rivières, qui leur ont été adressées.

Nous ne pouvons finir, Monseigneur, sans vous demander, au nom de toute la colonie, de lui continuer l'honneur de votre protection; nous nous flattons qu'elle en trouvera des marques sensibles dans l'attention que vous voudrez bien faire à toutes nos demandes.

Nous avons l'honneur &c.,

Signé: BEAUHARNOIS

DAIGREMONT.

LETTRE DE MM. DE BEAUHARNOIS ET DAIGRE-
MONT AU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE

(1er octobre 1728)

1er octobre 1728

Monseigneur,

Nous avons l'honneur de répondre autant que nous le pourrons aux dispositions favorables que vous demandez de nous par votre lettre du 14 mai dernier, pour le Séminaire de Québec; le Sieur Daigremont l'aidera en tout ce qu'il pourra et nous donnerons tous nos soins avec plaisir à l'arrangement des affaires de ce séminaire; nous sentons bien qu'il n'est point convenable d'employer l'autorité pour parvenir à l'établissement des chantiers que l'on avait proposé de faire à Québec, mais nous profiterons des dispositions ou nous trouverons les habitants, si nous voyons qu'ils se portent volontiers à cet établissement qui pourra être très utile.

Le Sieur Daigremont suivra vos intentions sur ce qui regarde la distribution des fusils aux soldats de milices, qui n'en ont point; mais on ne pourra cette année faire aucune distribution de fusils aux troupes de milices, n'en restant dans les magasins que ce qui est nécessaire pour les troupes.

Le Sieur de Beauharnois a été faire la visite des deux poternes avec le Sieur De Léry pour examiner s'il n'y aurait point d'inconvénient d'y placer les poudres par rap-

port à l'humidité, ces deux bâtiments étant situés dans l'endroit le plus élevé du Cap au Diamant et étant bien voutés; de plus ces poternes se trouvent placées en dedans de la nouvelle fortification dans l'endroit convenable pour faire deux magasins à poudre, ce qui épargnera au Roi, la dépense qu'il aurait fallu faire indispensablement de ces deux magasins qui couteraient au moins trente mille livres les deux.

Nous avons l'honneur de vous envoyer le plan d'une de ces poternes que le Sieur de Léry nous a remis avec le profil et plan du petit corps de garde et l'état estimatif de la dépense à faire pour mettre ces poternes en état d'y recevoir les poudres.

Si nous pouvons amener les habitants de Québec au point de s'imposer volontairement entr'eux la somme qui serait nécessaire pour l'entretien des casernes, nous suivrons cette vue qui ne peut être que bonne et même utile au bien du service; mais il ne nous paraît pas qu'il soit encore temps d'y faire la proposition.

Les Sieurs de Beauharnois et Daigremont se conformeront à ce que vous leur prescrivez à l'occasion de ceux qui demandent passage sur le vaisseau du Roi et personne n'y sera reçu qu'il n'ait payé à Québec, la somme qui a été réglée pour cela, à l'exception néanmoins des Jésuites et des Récollets.

Il est certain que la construction d'un quai sur la grève de la basse ville de Québec, serait un ouvrage très nécessaire; mais si nous n'avons d'autres fonds que ceux que les habitants qui aboutissent à ces grèves voudront fournir entr'eux et ceux que l'on pourra tirer tant du côté de ceux qui ont été assujetis par leurs concessions que

du côté des autres habitants que l'on y assujetira, suivant l'intention de Sa Majesté, par celles qui leur seront données à l'avenir, ce sera un petit objet pour un ouvrage de cette importance; les Sieurs de Beauharnois & Daigremont y donneront cependant tous leurs soins et assujetiront aux mêmes conditions ceux qui tiendront du Séminaire et des religieuses.

Nous avons l'honneur de joindre ici l'état des dépenses extraordinaires qui ont été faites pour le rétablissement du palais et un autre de celles qui ont été faites pour la maison de Niagara.

Nous avons eu l'honneur de vous marquer dans la réponse au mémoire du Roi, ce qui a été fait par M^r. Dupuy à l'occasion du recouvrement de l'imposition pour l'enceinte de Montréal et de vous proposer nos idées sur les moyens qui nous paraissent les plus propres pour mettre ce recouvrement en règle, nous ajouterons seulement ici que nous ne croyons pas qu'on y puisse parvenir autrement.

Le Sieur Daigremont travaillera sans relache à rendre le recensement de la colonie le plus exact qu'il se pourra, mais M^r. Dupuy n'a pas pris assez de précautions pour retirer les recensements dans chaque seigneurie, sans lesquels on ne peut dresser le recensement général.

Le Sieur Daigremont n'a point eu assez de temps pour parvenir à avoir des états justes du commerce de cette colonie; mais il conte de les envoyer l'année prochaine.

Nous ne pouvons, Monseigneur, vous envoyer encore cette année aucun éclaircissement sur l'indemnité des prêts que le Sieur De S^t. Castin prétend avoir faits aux sauvages de Pentagouet; son frère qui est venu ici cet automne ne

nous en a point parlé, et le Sieur De S^t.Castin n'en parle point non plus dans la lettre qu'il a écrite au Sieur de Beauharnois.

La gratification de 720 l. qu'il a plu à Sa Majesté de continuer jusqu'à présent aux Sieurs de S^t. Castin, pourrait être plus utilement employé, vous verrez, Monseigneur, par l'extrait de la lettre du Révérend Père Lauverjeat, que nous avons l'honneur de joindre ici, de quelle manière ils se sont conduits, et si vous jugez qu'il y ait lieu de retrancher cette gratification, nous prenons la liberté de vous représenter, qu'il serait à propos de ne leur pas faire connaître les véritables raisons qui ont donné lieu à ce retranchement, étant à craindre qu'ils ne se servent du crédit qu'ils ont sur l'esprit des sauvages pour les indisposer contre nous.

Le Sieur de Sarrazin a été informé par nous, qu'il n'était pas possible de faire passer à sa femme après sa mort la gratification de cinq cents livres, dont il jouit annuellement, et il a reçu cette nouvelle avec toute la résignation due aux ordres de Sa Majesté

Il est fâcheux que les mâts que le Sieur de Tilly avait fait couper se soient trouvés gâtés; nous avons eu l'honneur de vous en mander la raison.

Nous avons celui de vous marquer, dans la réponse au mémoire du Roi, les raisons qui nous ont déterminé à suivre le projet de la guerre des Renards.

Nous avons l'honneur, &c.

Signé BEAUHARNOIS
 DAIGREMONT.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A M. HOCQUART

(19 avril 1729)

Versailles, 19 avril 1729

Le Sr. de Chaussegros Ingenieur m'a marqué qu'après l'Incendie du Palais de Quebec M. Begon le Chargea d'y faire travailler de maniere quil fut a l'abry du feu ce quil executa et le mit en Etat et quelques appartemens prés de recevoir M. Dupuy lequel a Son arrivée au lieu de le laisser continuer fit rompre, abattre, percer les murs faire de nouvelles Cloisons, mettre en bois les Cheminées qui estoient en plâtre et placer par tout des Lambris En Sorte que le Batiment est tellement remply de bois Inutile que Si le feu y prenoit il Seroit presque jmpossible de l'Eteindre, que M. Dupuy a fait faire defaire et refaire plusieurs fois la mesme chose et quil a conduit luy mesme l'ouvrage, cet jngenieur propose pour preserver le Palais des accidents du feu d'en oster tous les bois et autres choses inutiles et de les vendre au proffit du Roy, vous examinerez le tout et Si les choses sont comme le Sr. de Chaussegros le marque et qu'il ny ait point de nouvelle depense a faire vous prendrez le party que vous jugerez le plus convenable et m'en rendrez compte.

Cet jngenieur m'a aussy informé que M. Dupuy a fait faire dans les dehors du Palais plusieurs Canaux pour des

fontaines des aqueducs portés Sur des murs, beaucoup de remuements de terre quil a fait demolir la grande porte de la Cour briser le peron de l'entrée du Palais detruire la fontaine, planter des allées dans le jardin ou il a fait faire de nouveaux Batimens, que la plus grande partie de ces ouvrages Sont jmparfaits, quil en cousteroit considerablement pour les achever et quils sont Jnutils les fontaines et Canaux estant gelez Six mois de l'année, vous vous abstiendrez de faire achever aucuns de ces ouvrages et Sjl y en a quelques uns qui soient jugez necessaires vous m'en rendrés compte et me marquerez ce quil en couteroit pour les perfectionner.

Tous ces ouvrages ayant esté faits pendant l'absence de l'Jngenieur qui estoit a Montreal les Certificats ont esté donnés par le Sr. Dugué sous Jngenieur, vous vous ferez rendre compte de l'Etat ou Sont les choses concernant ces depenses et vous mettrez le tout en regle de maniere qu'elle puissent passer dans les Comptes.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A. M. CHAUSSEGROS DE LERY

(19 avril 1729)

A Versailles le 19. Avril 1729

Jay receu les lettres que vous m'avez ecrit les 5. et 20. du mois d'octobre de l'année derniere.

Jay esté bien aise d'apprendre la decouverte qui a esté faite d'une ardoisiere et jay aprouvé le party que vous avez pris d'en faire tirer pour couvrir votre maison. Je Souhaite que les habitans en fassent de mesme.

Jay vu ce que vous m'avez marqué au Sujet des ouvrages que M. Dupuy a fait faire tant au Palais que dans les dehors. J'ecris a Mr. hocquart a ce Sujet et Je luy marque d'examiner les decharges concernant les depenses quils ont couté et de les mettre en regle de maniere qu'elles puissent estre employées dans les Comptes, vous y contribuerez en ce qui dependra de vous.

C'est a tort que vous vous estes plaint que le Sr. Dugué avoit donné des Certificats pour ces ouvrages, comme ils ont esté faits pendant que vous estiez a Montreal il a esté en droit de les donner sil en a eu la conduite et que l'Intendant luy ait ordonné, au Surplus je nay point aprouvé que vous ayez refusé d'aller au Palais lorsque M. Dupuy vous a envoyé chercher Je vous recommande d'estre moins jnsubordonné a l'avenir, de vous renfermer a remplir les devoirs de votre employ et dans l'execution des ordres qui vous seront donnez.

MEMOIRE DU ROI A MM. DE BEAUHARNOIS ET
HOCQUART

(19 avril 1729)

19 avril 1729

Sa Majesté s'est fait rendre Compte du Memoire du Sr. de Chaussegros Ingenieur a Quebec que les Srs de Beauharnois et daigremont ont envoyé au Sujet des Ouvrages quil propose de faire dans cette place dont la depense montreroit a 228928 l. Elle n'est point en Etat de faire ces fonds pour le present il ny a rien de bien pressé pour ces ouvrages que Sa Ma^{te}. trouve encore trop Eten- dues et d'une trop grande depense, son Jntention est qu'on les reduise a ceux necessaires pour mettre la ville a cou- vert d'un coup de main ny ayant pas lieu de craindre qu'on puisse jamais en faie le Siege dans les formes, cest dans cet Esprit que les Srs. de Beauharnois et Hocquart doivent charger cet Ingenieur de dresser un plan et l'envoyer avec le devis Estimatif afin qu'apres qu'elle l'aura approuvé Elle puisse en ordonner les fonds lorsqu'elle le jugera a propos, Sa Majesté leur deffend en attendant de faire fai- re aucuns ouvrages a l'exception des reparations absolu- ment necessaires pour empescher la degradation tant des fortiffications que des Batimens de Sa Ma^{te}.

Sa Majesté regarde la perfection de l'enceinte de Montreal comme tres utile a la Seureté de la Colonie Son jntention est que les Srs. de Beauharnois et Hocquart y

fassent travailler chaque année autant que le fonds annuel de 17250 l. qui y est destiné le pourra permettre. Elle leur deffend de l'exceder Sous quelque pretexte que ce puisse estre, Jls auront Soin d'Envoyer chaque année le plan des ouvrages qui auront esté faits et de ceux qui resteront a faire et jnformeront de ce quil en coustera pour la perfection de cette Enceinte.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A. M. DE BEAUHARNOIS

(19 avril 1729)

A Versailles le 19. Avril 1729

Mr.

Jay receu la lettre que vous m'avez ecrit le p^{er}. 8^{bre}. de l'année derniere avec les papiers qui y estoient Joints.

J'ay aprouvé la proposition que vous avez faite de faire delivrer des fusils du magazin aux Soldats de milice qui ne Sont pas en Etat d'en acheter. Je donne ordre a Mr. Hocquart d'en faire delivrer a ceux que vous Jugerés a propos en prenant des arrangemens pour faire le recouvrement du prix dans les Termes dont il sera convenu.

Jay esté Satisfait des Eclaircissemens que vous m'avez donné Sur la proposition du S. Dupin de Belugar comm^{re}. d'artillerie de restablir les plattes formes et les Embrazures des Batteries de Quebec. Je pense comme vous

quil est jnutile de restablir les plattes formes en Temps de paix parce que devant estre faites avec des madriers, elles Seroient pouries en peu d'années et que ce seroit toujours un ouvrage a recommencer et a l'egard des Embrazures le devant des merlons estant faits en maçonnerie il n'y a aucun Inconvenient de les laisser dans cet Etat pendant la paix d'autant plus qu'en cas de guerre on pourroit en cinq ou six jours les mettre en Etat en formant des Merlons avec Gabions et facinages comme cela se pratique en pareille occasion.

Vous vous estes trompé lorsque vous avez pensé que l'Etablissement d'une Compagnie de Canoniers ne causeroit aucune Augmentation de depense ne les detachant des troupes puisqu'il faudroit des officiers pour la commander et une augmentation de Solde aux bas officiers et canoniers, il ne paroist d'ailleurs aucune nécessité de faire un pareil Etablissement, a Quebec et il faut s'en tenir a ce qu'on a fait jusques a present qui est de faire exercer les jeunes gens et les Soldats qui Seront propres pour ce Service et qui voudront S'y adonner.

Il a esté accordé au Sr. de Chaussegros Ingenieur une gratiffication de 400 l. pour les 95 Journées que vous m'avez marqué qu'il a employé l'année derniere aux ouvrages de l'Enceinte de Montreal vous continuerez de m'envoyer chaque année un Etat de celles quil employera.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARI-
NE A M. HOCQUART

(17 mai 1729)

A Compiègne le 17. May 1729

Il m'est revenu Mr. que l'adjudication des ouvrages de l'Enceinte de Montreal a esté faite a des prix trop forts et tres desavantageux aux jnterests du Roy on pretend mesme que le Sr. de Chaussegros Ingenieur y a quelque part ce que je ne veux pas cependant croire que la verification n'en ait esté faite quoy que l'avis qui m'a esté donné vienne de bonne part l'Jntention de Sa Majesté est que lorsque vous serez sur les lieux vous examiniez si effectivement le prix des ouvrages sont trop forts et la part que peut y avoir l'Ingenieur et que dans le premier Cas vous fassiez proceder a une nouvelle adjudication et que vous me rendiez compte de tout, Je vous recommande de conduire cette recherche avec prudence et dans le Secret, Je suis persuadé que Si les choses sont telles qu'on me l'a dit quil y aura plusieurs personnes qui vous en Eclairciront Il convient que vous les Ecoutiez Sans vous decouvrir jusques a ce que vous ayez veriffié et connu par vous mesme la Verité.

Vous verrez par la depesche qui vous esst Ecrite par Sa Majesté a M. de Beauharnois et a vous Sur les affaires generalles du pays que Son Jntention est que vous commettiez le Sr. de Couagne habitant de Montreal pour le

recouvrement de l'Imposition faite pour l'Enceinte de cette Ville, il a paru qu'il estoit l'homme le plus propre pour s'en bien acquitter. Si cependant il ne vouloit point s'en charger ou qu'il soit mort a votre arrivée vous en commettiez un autre et vous choisirez pour cela ce qu'il y aura de meilleur, Sa Ma^{te}. a fort a coeur que ce recouvrement soit fait affin de pousser les travaux auquel il est destiné le plus vivement qu'il sera possible.

Le Sr. Tachereau cy devant Secretaire de Mr. Dupuy m'a demandé la permission de faire passer Sa femme en France sur la flutte l'Elephant et d'y faire embarquer les hardes et quelques meubles ce que je luy ay accordé, vous la comprendrez sur l'Etat des passagers a la table du Capitaine et vous donnerés les ordres necessaires pour l'Embarquement de ses hardes et meubles s'il y a de la place dans le V^{an}. apres le chargement des effets qui seront envoyez pour les magasins de Rochefort.

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE

(18 octobre 1729)

Monseigneur,

Dans l'incertitude ou j'étais, de ce qu'on nous avait dit touchant l'ardoisière qu'on assurait être au Grand Etang, je proposai à Monsieur le Général et à Monsieur

de Tilly, d'y envoyer seulement un tireur d'ardoise afin d'être sûre, si l'homme qui y avait été, et nous avait assuré y avoir une bonne ardoisière avait accusé juste, on y a envoyé le printemps passé un tireur d'ardoise, cet homme a resté trois mois dans son voyage, il en a apporté quelques unes qu'il trouve bonnes, il en a tiré sur les lieux, environ dix-huit milliers qu'il a laissés.

Sur le rapport de cet homme Monsieur Sarazin et Monsieur Azur avec les nommés Lepage et Les Rioux habitans à la Côte du Sud au fleuve S^t. Laurent, à moitié chemin de Québec au Grand Etang, il leur a donné, le nommé Pelot dit Laflèche natif de la Flèche en Anjou, qui a les réparations des bâtimens du Roi, c'est un homme capable pour ces sortes d'ouvrages, ils l'ont engagé pour travailler tout l'été prochain et les nommés Lepage et les Rioux doivent les aider comme ces habitans sont navigateurs, et ont des bâtimens à eux, ils apporteront l'ardoise à Québec pour la vendre, j'en achèterai le premier pour couvrir une maison, de cette manière Sa Majesté ne fera point de dépenses.

On avait proposé d'y envoyer le printemps passé des bâtimens et des ouvriers pour commencer à y travailler, mais dans l'incertitude ou j'étais de la vérité, j'ai mieux aimé y envoyer seulement un homme pour en être sûr, d'ailleurs il en aurait coûté beaucoup au Roi.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé: CHAUSSEGROS DE LERY.

A Québec ce 18 Octobre, 1729

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE

(25 octobre 1729)

25 Octobre, 1729.

Monseigneur,

Les trois batteries de la basse ville de Québec situées sur le bord du fleuve S^t. Laurent qu'on avait construites il y a plus de vingt cinq ans ont été très fort endommagées par les glaces. L'année passée, à la Batterie Royale, elles emportèrent l'angle du nord-est, une partie de la face et du flanc. Je remarquai qu'elles avaient été construites avec de très petits matériaux, les pierres n'ayant environ que 4, 5 et 6 pouces d'épaisseur et très courtes. M^r le Général et M^r. Dupuy m'ayant dit de la faire rétablir, je leur représentai qu'avec de pareils matériaux l'ouvrage n'en serait pas bien solide et qu'il pourrait arriver que les glaces renverseraient ce qu'on rétablirait. Je leur dit que je chercherais aux environs de Québec une carrière qui put me fournir de gros et beaux matériaux. J'ai trouvé à Beaupré à cinq lieues d'ici une belle carrière de grès dont les pierres sont litées et écarries, les moindres ont un pied d'épaisseur et deux pieds de long. Il y en a qui ont le double. J'en fis venir en barque l'année passée et j'ai fait rétablir ce qui avait été endommagé. Cet ouvrage n'a point souffert par les glaces de l'hiver passée. M^r. Dupuy fit payer l'entrepreneur sur le pied de quatre vingts livres la toise cube.

A la batterie Dauphine ce qui restait de vieux à la batterie Royale et à celle de Vaudreuil ont été endommagés de manière à y faire une grosse réparation; j'ai fait rétablir par ordre de M. le Général la batterie Dauphine qui a coûté 1928 l. 16^s 8^d. J'ai fait en sorte que l'entrepreneur a été payé cette année sur le pied de 70 l. la toise cube.

On ne peut se dispenser l'année prochaine d'achever de rétablir la batterie Royale et ce qui a été endommagé à celle de Vaudreuil. J'ai remis à M^r. le Général et à M^r. Hocquart l'estimation de ce que coûtera le rétablissement de ces deux dernières batteries.

Les habitants qui font faire des quais devant leurs maisons se servent de pareils matériaux, comme a fait cette année le Sieur Lefebvre. J'ai l'honneur de vous assurer, Monseigneur, que l'ouvrage que j'ai fait faire à ces batteries est bien solide..

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé: CHAUSSEGROS DE LERY.

A Québec le 25 Octobre, 1729.

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE

(25 octobre 1729)

Colonies

25 8^{bre} 1729

Monseigneur,

On a continué Lanceinte de Montreal Mons^r. Le Marq^s de Beauharnois y a fait travailler, ie luy ay remis et a Mons^r. hocquart un plan de cette place avec un memoire qui y est attaché qui explique les ouvrages qu'on a fait cette année, qui sont les deux Courtines A.B. et C.D. et la face droite du Bastion E.F. Jay fait aussi terrasser une bonne partie des Ramparts il y a presentement environ la moitié de cette enceinte de fait les ouvrages de cette année ont couté 24782. l. 14.^s. 3.^d. Mons^r. le general sest promené souvent sur les travaux Mons^r. hocquart yra lannée prochaine a Montreal ie le prieray de visiter comme j'ay gardé des copies des Toises et Etats il verra par la tout ce que jay fait faire dans la colonie a L'Egard des adjudications et marchez. Messieurs les Jntendants les ont fait et jy ay tousjours assisté avec Mr. le Controleur.

Mons^r. Le General et Mons^r. hocquart mont communiqué Larticle du memoire du Roy touchant Les fortifications a faire a Quebec, Jay examiné de nouveau le terrain pour voir si ie ne pourrois pas trouver a faire une for-

tification qui eut moins d'Etendue et quelle fut de moindre depense, il n'est pas possible de pouvoir le faire jay l'honneur de vous représenter Monseigneur que ce seroit un fond mal employé sy on faisoit a cette place une fortification plus foible que ce qui est marqué dans le memoire que jay envoyé Lannée passée en france qui se monte a 228928. l. Jay l'honneur de vous remercier tres humblement Monseigneur de la grace que vous m'avez accordée d'une gratification de 400 livres pour les voyages que jay fait lannée passée.

Jay appris que lhiver avoit été rude en france jay l'honneur de vous asseurer Monseigneur que dans ce pays il a Esté extreme ce qui ma causé une maladie au printemps et ma fait regretter la france jespere Monseigneur que vous aurés la bonté de my faire passer dans peu pour y servir sous vos ordres.

Jay l'honneur d'Etre avec un tres profond respects, Monseigneur Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

Signé: CHAUSSEGROS DE LERY.

A Québec ce 25. octobre 1729

LETTRES DE M^r. HOCQUART AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE MARINE

(25 octobre 1729)

25 octobre 1729

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 avril dernier. M^r. Daigremont et M^r. de Tilly sont tenus aux bordereaux qui vous furent envoyés l'année dernière, et l'on n'a rien fait depuis pour constater les recettes et dépenses des années précédentes. Vous m'avez, Monseigneur, recommandé si fort ce travail que je ne serai point content que je ne vous aie donné tous les éclaircissements que vous souhaitez.

J'ai eu l'honneur de vous adresser par une dépêche particulière le bordereau du compte de 1725.

Il est vrai que M^r. Dupuy a laissé bien des ouvrages imparfaits au Palais. Je vous ai rendu compte, Monseigneur, par une autre lettre de ce qui est nécessaire pour la mettre à l'abri du feu. J'y ai joint un mémoire du Sieur Chaussegros que j'ai apostillé et où j'ai marqué ce qui me paraissait indispensable ou inutile pour le présent, mais je ne ferai aucune dépense sans avoir vu vos ordres. Je ne pense cependant me dispenser de faire combler une tranchée qui est dans la cour et qui est destinée pour un aque-due qui est absolument inutile, et de faire faire une communication dans les hauts du Palais pour passer d'une aile

à l'autre sans être obligé de passer par la cour pendant l'hiver, cette dépense n'ira pas à 20 pistoles. Les dépenses qui ont été faites au Palais du temps de M^r. Dupuy seront mises en règle comme toutes les autres.

Je suis avec un très profond respect, &c.

Signé: HOCQUART.

à Québec le 25 Octobre, 1729.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A MM. DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART

(28 mars 1730)

A Versailles le 28. mars. 1730.

Jay receu les lettres que vous m'avez ecrit les 25. octobre, 5. et 13. 9^{bre}. de l'année derniere avec les papiers qui y estoient joints et J'en ay rendu compte au Roy.

Sa Majesté a aprouvé que le terrain de 1500 pas quarés appartenant a la veuve du Sr. de frontigny greffier de la marechaussée de Quebec et qui est Scitué aupres du Palais Soit acquis pour Sa Ma^{te}. Sur le pied de 616 l. et quil soit tenu compte de cette Somme a la veuve dud. Sr. frontigny Sur celle de 1388 l. que son mary devoit pour effets a luy fournis des magazins de Quebec; Elle trouve-

ra mesme bon que l'acquisition en soit faite pour la Somme entiere Suposé que la Veuve frontigny ne soit pas en Etat de payer le Surplus, cest ce que Mr. hocquart examinera et terminera en observant en ce dernier cas de faire faire mention dans le contrat de vente que ce Terrain est pris pour 1388 l. afin quil ny ait point de retour par raport aux decharges quil faudroit rapporter Si par jnsolvabilité on luy faisoit don du surplus de l'estimation.

Sa Majesté a accordé 300. l. de gratiffication au Sr. Chaussegros de Lery Jngenieur pour les 80 journées qu'il a employé l'année derniere aux travaux de l'enceinte de Montreal cette Somme est employée Sur l'etat des depenses de Canada de la presente année, M. hocquart l'en fera payer.

J'ay ordonné le payement des appointemens du Sr. Amariton de la presente année Sur lesquels il a consenty que le Sr. Gendron marchand a Paris auquel il doit 3486 l. touchat 360. l. Mr. hocquart observera a l'avenir de luy faire retenir pareille Somme Sur les appointemens de chaque année Jusques a ce quil Se soit soit entierement acquitté avec luy.

J'ay approuvé que le Sr. de la Ronde ait payé Sur Ses appointemens de l'année derniere la moitié des 860. l. quil devoit depuis plusieurs annés au Sr. Palmier Negociant a la Rochelle et quil soit convenu de payer l'autre moitié cette année M. hocquart tiendra la main que cela soit exécuté.

Vous verrez par le memoire du Roy ce que Sa Ma^{te}. a decidé Sur la difficulté que le Conseil Superieur de Quebec a fait a M. de la Tour Con^{er}. clerc par raport a la Sceance ainsy je ne vous le repetteray point.

Sur les temoignages que vous m'avez rendu de la capacité du Sr. Cugnet Je l'ay proposé pour la place de Con^{er}. vacante par la mort du Sr. Gaillard, Sa Majesté a bien voulu luy accorder et vous trouverés Ses provisions cy joint vous aurez agreable de luy remettre.

Elle a reglé quil ne seroit point envoyé cette année de libertins dans la Colonie, Je feray en Sorte que les envoys de gens de cette espece Soient entierement Suprimés puisquils causent du desordre.

A l'égard des faux sauniers que vous demandez je pense quils pourront estre utiles a la Colonie et jay pris des mesures pour en faire passer 30. ou 40. par le V^{au}. Le heros, Je vous en enverray le Rolle par une lettre particuliere et sils reussissent dans le pays comme je l'espere, J'en feray passer tous les ans autant quil Sera possible,

Le nombre d'Engagez que chaque V^{au}. est obligé de passer estant fixé par les ordonnances on ne peut les contraindre a autre chose ainsy la proposition que vous avez fait de les obliger d'en passer le double ne peut avoir lieu, les faux sauniers y supleeront.

La rareté des bons pilottes pour la riviere de Canada m'a determiné d'en destiner trois pour cette Navigation et de ne les admettre a l'entretien qu'après avoir epruvé leurs Talens dans une Campagne ou deux, pour cet effet ils Seront embarqués cette année sur le Vaisseau le heros dont deux reviendront Sur les mesme vaisseau et le troisieme restera a Quebec pour accompagner le Capitaine de Port lorsqu'il Jra Sonder la Riviere comme il le pratique tous les ans, il reviendra en france dans le V^{au}. que le Roy enverra l'année pochaine a Quebec ou l'un des deux autes Pilottes prendra Sa place et Sera relevé en

1732. par le troisieme de cette maniere ces pilottes acqueront les connoissances necessaires de la Riviere depuis la traverse jusques a l'sle au lièvres et seront en Etat de conduire dans la Suite avec Seureté les vaisseaux de Sa Ma^{te}. quoi que le Sejour d'un de ces pilottes chaque année en Canada me paroisse fort necessaire, Je trouveray bon neantmoins quil ny en reste point et quil reviennent tous trois par les mesmes Vaisseaux Si vous jugez quil soit jnutile d'y en faire hiverner un m'en raportant a vous sur cela.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A M. CHAUSSEGROS DE LERY

(11 avril 1730)

A Versailles le 11. Avril 1730.

Jay receu les lettres que vous m'avez ecrit les 18. et 25. octobre de l'année derniere.

Le fonds que Mrs. de Beauharnois et hocquart ont demandé pour les reparations a faire aux Batteries Royale et de Vaudreuil a esté ordonné cette année Je vous recommande dy faire travailler avec le plus de Solidité et d'Economie quil sera possible.

Ces Mrs. m'ont informé de tout ce qui regarde la decouverte de l'ardoisiere Sur la terre de Mrs. Sarrazin et haleur et les mesures que ces proprietaires ont pris pour

l'exploitation Si elle se trouve aussy abondante qu'on le croit il y a lieu d'esperer qu'on s'en Servira utilement pour couvrir les maisons de la Colonie ce qui contribuera beaucoup a prevenir les jncendies.

Outre les fonds ord^{res}. de 17250 l. annuellement destin. pour les travaux de l'Enceinte de Montreal Sa Ma^{te}. en a ordonné un Extraordinaire de 20. m. l. qui est employé Sur l'Etat de la presente année ce qui contribuera beaucoup a l'avancement de cet ouvrage auquel Je continue de vous recommander de donner une grande aplication.

Je vous ay procuré avec plaisir une gratiffication de 300. l. pour les voyages que vous avez faits l'année derniere a Montreal cette Somme Sera employée sur l'Etat des depenses de l'année prochaine.

LETTRE DE M. DE BEAUHARNOIS AU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE

(15 octobre 1730)

15 otobre 1730.

Monseigneur,

La mort de M. Desgly dont jay l'honneur de vous informer laisse la Lieutenance de Roy des trois Rivieres vacante, cette place regarde M. le Chevalier Begon pour lequel vous avés agreable de me marquer de vous souvenir dans l'occasion, c'est un ancien officier dont les services doivent vous etre connus.

Au moyen de son avancement la majorité deviendra vacante J'eu l'honneur de vous proposer l'année dernière les Srs. Deschaillon Beaujeu et Jean qui sont de bons sujets et qui conviennent très fort pour remplir cette place. L'avancement de M. de Beaucour n'ayant fait aucun changement, je vous prie de l'accorder à l'un de ces trois.

Pour la Compagnie qui sera vacante je ne puis vous proposer de meilleurs sujets pour la remplir que les Srs. Lafresniere Dufiguier et Ramezay ce dernier est un homme fait propre pour la Guerre et dont le Pere est mort Gouverneur de Montreal après trente cinq années de Services dans les grands emplois et dont les freres ont esté tués au service du Roy.

Par l'avancement de ces officiers et par la mort de M. de Bellestre il se trouvera deux lieutenances vacantes jay l'honneur de vous proposer pour les remplir les Srs. La Veranderie Sennonville Darnaud, et Duburon, ce sont de bons sujets qui meritent leur avancement.

Les Srs. bercy, Normanville, Montmidy, Raimond, Le Verrier fils et Monchy d'hoquincour peuvent pretendre à la place d'enseigne en pied ce sont de bons officiers et d'une conduite très sage, ce Penultienne a par devers luy les Services de son Pere et s'acquite très bien de l'aide Majorité des troupes dont il est pourveu vous serés en état Monseigneur d'en favoriser quatre au moyen de l'avancement des deux enseignes de la mort du Sr. de Clignancourt et de la demission que le Sr. Fournier de Belleval propose de son employ en luy accordant un enseigne en second pour son fils et une petite pension pour luy ainsy que jay eu l'honneur de vous le mander.

Les enseignes en Second se trouverront remplis par

les Srs. Jacquespée, vassan. Tonty et Beaujeu qui ont des Expectatives Je prendray la liberté Monseigneur de vous en demander pour les Srs. Montchervaux, Montbrun, Grandpré, Linctot et Portail qui sont de bons sujets et en faveur desquels j'ay desja eu l'honneur de vous ecrire, J'ajouteray les Srs. La Jenneraye et la Perriere.

Suivant le compte que M. Hocquart et moy avons celuy de nous rendre de la manoeuvre du Sr. Villeres de Fransure Sa lieutenance reformée deviendra vacante, le Sr. Bailly de Messein demande cette place, c'est un ancien officier qui est enseigne en pied depuis longtemps ce changement procureroit l'avancement a un des enseignes en second que j'ay l'honneur de vous proposer.

Je ne puis m'empêcher, Monseigneur de vous reiterer la demande du Sr. La Peirade pour l'employ de capitaine reformé ou d'une Lieutenance en pied c'est un ancien Serviteur qui a bien servi dans les dernieres Guerres.

J'ay l'honneur de vous envoyer la Croix de St. Louis de M. Desgly, et de vous remercier de l'attention que vous avés bien voulu faire aux Officiers que je vous avoit proposé pour avoir cette marque d'honneur, j'ay celuy de vous proposer cette année le Sr. de Lery Ingénieur en chef M. Hocquart peut vous rendre compte comme moy des Services de cet ingénieur et combien il est nécessaire.

Il y a d'ancien officier qui demandent aussy cette marque d'honneur qui sont les Srs. de Repentigny Perigny Beauvais Dubuisson Amariton Longueu Budemont, La Noue Migeon de la Gauchetiere La perriere Contrecoeur et Boishebert, Ce sont tous bons sujets pour lesquels

je vous supplie Monseigneur de vous souvenir lorsqu'il y aura occasion.

J'ai l'honneur d'estre avec un très profond respect
Monseigneur
votre très humble et très obéissant Serviteur

BEAUHARNOIS

A Quebec 15. octobre 1730.

DEVIS DES OUVRAGES DES FORTIFICATIONS
POUR L'ENCEINTE DE LA VILLE
DE MONTREAL

(1730)

ART. 1er.

L'entrepreneur suivra le plan qui luy sera tracé sur le terrain, dont les hauteurs du revestement seront marquées jusques au cordon par des Balizes aux angles sail-lants et rentrants de même que la largeur des fossés ce qui sera opposé au fleuve ne sera marqué qu'au dessus de la fondation ou commencera le talud.

2^e.

Le revestement du côté de la terre ferme aura quatre pieds d'épaisseur dans la fondation le dessus se termine-

ra au niveau du fond du fossé laissant une retraite de quatre pouces ou commencera la Muraille en talus qui sera de la hauteur de treize pieds six pouces au dessus du Cordon, ce qui fait que l'intérieur surplombera d'un pied pour afoiblir la poussée des terres comme il est cotté dans le profil, le Cordon aura huit pouces et le parapet au dessus sera de six pieds de hauteur et deux pouces d'épaisseur percée de créneaux et de six en six pieds, observant qu'il plonge vers le pied du revestement laissant de regard, scavoir deux dans chaque courtine et un dans les faces des Bastions auprès des Angles de l'épaule, led. parapet sera couvert d'une tablette en glacis en dehors de pierre plate ébauchée au marteau aux flancs, comme le parapet sera ouvert d'embrasures on le fera de deux pieds six pouces d'épaisseur, les embrasures seront de pierre de taille grise de Carriere piquées et bordées de Cizelure.

3°.

La fortification opposée au fleuve St. Laurent, la Muraille sera de la même hauteur, et comme on ne peut faire de fossé de ce costé nu de Remparts de terre et qu'il est absolument nécessaire qu'il y ait un chemin de rondes on donnera à cette muraille au moins six pieds de profondeur de fondation et cinq pieds d'épaisseur, le costé intérieur fera aplomb ayant deux pieds six pouces au Cordon et l'extérieur se trouvera avoir un sixième de talus, le parapet sera de la meme proportion que celui de la fortification opposée a la terre ferme, il sera fait pour faire le chemin de ces Rondes des Contreforts de douze pieds de distance, de quatre pieds d'épaisseur et six de longueur avec des Arcades des uns et des autres formant au dessus des

coudés avec un mur d'apuy de dix huit pouces d'épaisseur et deux pieds six pouces de hauteur du côté intérieur pour empêcher que les rondes ne tombent il restera cinq pieds de large pour le chemin des rondes a tous les Bastions il sera fait un escalier comme il sera marqué au plan et les flancs seront couverts d'embrassure.

On ouvrira des portes de quatre pieds de large et de Sept de haut a chaque courtine de la fortification du fleuve qui seront au droit des rues qui descendent.

4^e.

On fera cinq grandes portes d'entrées scavoir La porte du Port couverte d'un Machicoulis, elle sera sans pont levis ne pouvant en faire un qu'avec beaucoup de difficulté. La Porte de St. Laurent, elle sera à niveau du fond du fossé couverte d'un Machicoulis avec un corps de garde a tenir trente hommes et une chambre pour un officier, l'élevation et le profil est représenté par la figure première.

5^e.

Les Portes de la Chine, des Récolets et de St. Martin seront couvertes d'un Machicoulis avec un pont levis et un Corps de garde a contenir au moins trente hommes et une chambre suivant le dessein qui en sera donnée.

Comme il est impossible les hivers de pouvoir ouvrir et fermer les Portes a cause de glaces et Neiges et que cette incommodité dure six mois de l'année il faut fermer les portes avec une herse de bois de charpente bien assemblée et d'une bonne épaisseur, on le levera avec un Tourniquet qui sera a couvert laissant deux portes pour ne pas interrompre le chemin des rondes on fera au milieu

de la herse une porte ou Guichet pour faire passer les gens a pieds, comme la figure marquée au plan A. le montre.

6^e.

Il sera fait des Guérites de bois a tous les Angles flanqués tant du côté de la terre ferme que du fleuve, suivant le dessein qui en sera donné.

7^e.

La Maconnerie des revestements et parapet sera faite de pierre noire de Carriere observant de faire couler la chaux dans des bassins employant le sable bien épuré.

Les voutes pour porter le chemin des rondes seront faites avec pierre noire de Carriere de meme que le reste de la maconnerie et les Angles de grande pierre ébauchée au marteau.

Le pavé du chemin des rondes sera de pareille pierre ébauchée au marteau.

Les angles saillans et rentrans de la fortification seront en pierre de taille grise de Carriere, avec Cizelure au long du parement brut.

Il ne sera point employé de Pierre de taille moindre que de huit pouces de haut et deux pieds de long.

La pierre de taille des portes sera de pierre grise de Carriere piquée et bordée à Cizelure.

La charpente sera de bois de fresne et Epinette.

L'entrepreneur suivra ponctuellement ce qui est du dans ce devis, observant toutes les proportions qui seront marquées aux plan et profil et a l'égard des surépaisseurs

il n'en sera rien compté à l'entrepreneur s'il n'a eu ordre de l'Ingénieur de le faire. Fait a Québec le Dixieme février mil sept cent ving deux.

Signé: CHAUSSEGROS DE LERY.

LETTRE DE MM. DE VAUDREUIL ET BEGON AU
CONSEIL DE MARINE

(26 octobre 1730)

26 octobre 1730.

M. de Chausegros nous a dit que dans le plan de Montréal il y a une rue projetée qui passera dans ce verger, mais qu'il ne sait pas quand ce projet sera exécuté, et qu'alors on pourra examiner le préjudice que cette rue leur causera.

Que loin que la fortification qu'on va faire puisse leur nuire, ils profiteront d'une augmentation de terrain, la nouvelle fortification étant portée 20 pieds audelà de l'ancienne enceinte qui sert de cloture à leur verger et que c'est sans fondement qu'ils craignent que le chemin de ronde diminue leur terrain.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A M. DE BEAUHARNOIS

(10 avril 1731)

A Versailles le 10. avril 1731.

Mr.

Les difficultez que firent les officiers des Troupes de Canada detachés pour les travaux des fortifications d'obeir au Sr. de Chaussegros de Lery Ingenieur aud. pays determinerent le Roy de luy donner le rang de Capitaine pour prevenir le derangement quil pourroit y avoir dans ces travaux, Mais l'intention de Sa Majesté ne fut point quil Jouit de ce rang dans d'autres occasions que celles ou il S'agiroit du Service des fortifications, il m'est cependant revenu qu'il pretend rouler avec les Capitaines en pied dans les places, et que mesme vous avés en quelque maniere autorisé Ses pretentions en l'admettant a l'exclusion de quelques capitaines en pied au Conseil de guerre tenu a l'occasion du Sr de Lignery, Je suis persuadé que vous avés ignoré les intentions de Sa Ma^{te}. a cet égard, Je suis bien aise de vous expliquer qu'elles Sont que le Sr. de Chaussegros ne doit point rouler avec les officiers en pied ny avec les officiers reformés dans les places pour le Commendement des troupes a l'Exception des cas ou il S'agira de travaux des fortifications quil ne doit pas non plus estre admis aux Conseil de guerre que lorsqu'il ne se trouvera pas un nombre suffisant d'officiers en pied ou reformés et que dans ces cas il ne doit y avoir rang et

Seance qu'apres lesd. officiers en pied et reformés qui assisteront ausd. Conseils, vous aurés Soins de l'expliquer a cet officier et de vous y conformer.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A M. HOCQUART

(24 avril 1731)

A Versailles le 24. avril 1731

Jay receu M. les lettres que vous m'avés ecrit les 14. 15. 16 et 25 8^{bre}. de l'année derniere avec les papiers qui y estoient joints.

M. Le M^{rs}. de Beauharnois m'ayant marqué comme vous que la Scituation des dames le Verrier et de la Corne l'avoit determiné a les faire participer aux gratifications provenant du produit des congés Je luy écrit que j'approuve quil continue.

Jay esté tres Satisfait de l'attention que vous donnés pour empescher la continuation du Commerce Etranger, et j'ay aprouvé que vous ayés jugé a toute rigueur ceux qui sont tombés en contravention, je vous prie de ne point vous relacher Sur cela et de mettre tout en Usage pour faire cesser un Commerce aussy prejudiciable.

Je Souhaitteroies procurer a M. le Verrier Lieutenant de Roy a Quebec l'augmentation d'appointemens ou la

gratification que vous demandés pour luy mais cela n'est pas possible, Sa Ma^{te}. ne voulant pas augmenter les dépenses tout ce que j'ay pu faire a esté de procurer l'avancement de Son fils.

Jay donné les ordres necessaires pour faire payer a Paris huit mois de vos appointemens et la gratification de 2000. l. de la presente année, Mr. votre frere en a esté jnformé.

Je suis tres persuadé de votre zele pour les jnterrests de Sa Majesté vous ne pouvés en donner une marque plus convaincante qu'en donnant vos soins et votre attention a l'Economie des fonds et en reduisant les depenses a l'jndispensable. Je vous prie de vous conduire dans ces sentimens et d'en faire un des principaux objets de vos fonctions.

Je suis tres Satisfait des temoignages que vous me rendés de l'aplication du Sr. Varin Con^{eur}. Je vous prie de l'exciter de plus en plus et d'empescher quil ne se relache.

Je Scay que M. Michel a de l'esprit et Je suis bien aise que vous luy ayés remarqué de la bonne volonté vous avés bien fait de luy donner les jnstructions necessaires pour le service quil doit rendre a Montreal, je suis persuadé que lorsqu'il sera jnstruit des affaires du pays il Servira utilement vous me ferés plaisir de me rendre compte de Sa conduite et de Ses Talents

Jay fait part aux Tresoriers generaux de la marine de ce que vous m'avés écrit qu'il convenoit a leurs jnterrests d'envoyer a Quebec un homme capable pour regir leurs affaires, ils ont jugé a propos de suspendre jusques a ce qu'ils puissent connoistre par les comptes que leur

rendra le Sr. Bauve actuellement chargé de leurs affaires S'en Sera bien acquitté parce qu'en ce cas ils le continueront et le traiteront de maniere qu'il Sera content d'eux. J'ay approuvé leur arrangement Sur cela, ils doivent vous ecrire et a luy en conformité.

Puisque vous n'avez rien reconnu dans la conduite du Sr. de Chaussegros Ingenieur qui puisse le faire Soupçonner d'avoir resté d'Intelligence avec l'Entrepreneur de l'Enceinte de Montreal, je veux croire qu'il est Innocent mais la difference considerable des prix de l'adjudication de 1722. a celles de 1729. et 1730. font tout au moins juger ou qu'il a voulu favoriser cet Entrepreneur ou qu'il n'y a fait aucune attention je vous recommande de continuer de veiller que pareille chose n'arrive plus. Je suis au surplus Satisfait de ce que vous m'assurez après avoir visité ces ouvrages, qu'ils ont esté faits avec attention et Solidité. Je compte qu'ils seront fort avancés cette année au moyen du fonds de 12. m. l. qui restoient en Caisse et de ceux qui auront esté receus tant du domaine que du produit des congés et de l'imposition de Montreal Sur la^q^{ue}. Sa Majesté explique ses intentions par la depesche commune a Mr. Le Marquis de Beauharnois et a vous. Elle a fait cette année un nouveau fonds de 20. m. l. pour cette enceinte. Les provisions de grand Voyer pour le Sr. La Nouillier de Boisclair Sont envoyées par la mesme depesche.

Je ne puis pour le present procurer le Brevet d'Ecrivain que vous avez demandé pour le Sr. Louet commis au Bureau de l'Intendance a Quebec, Je verray dans la suite ce que Je pourray faire pour luy en attendant re-

commandez luy de continuer de travailler avec la mesme assiduité quil a fait Jusques present.

Les mesmes raisons qui m'ont determiné l'année derniere a vous charger d'envoyer cette année 700 quintaux de fleur de farine et 537 quintaux de pois blancs a l'jsle Royale pour la Subsistance des troupes que le Roy y entretient en garnison m'obligent de vous dire quil sera necessaire que vous fassiés un pareil envoy l'année prochaine Je vous recommande d'en faire l'achat au meilleur prix que vous pourrés et d'avoir attention que ces denrées soient de la meilleure qualité et les Barils les mieux conditionnés, vous ferés tirer des Lettres de change pour cette depense a l'ordinaire Sur le Tresorier general en Exercice .

Le party que vous avés pris d'adjuger a la veuve du nommé dupré quoique Bastard le peu de bien de Succession est conforme a la jurisprudence qui S'observe dans le Royaume Sur la Coutume de Paris, ce qui a vraysemblent^t. empesché les fermiers du domaine d'occident d'appeler de votre Jugement, Je pouray mesme dans la Suite ordonner des Envoys plus considerables afin de contribuer le plus qu'il Sera possible au debouchement des denrées de la Colonie.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE
A M. DE CAVAGNAL VAUDREUIL

(1er mai 1731)

A Versailles le 1er. May 1731.

Jay receu, M. les lettres que vous m'avez écrit les 20 Janvier et 20. 8^{bre}. de l'année dernière avec l'Etat de la reveue des Troupes et le Rolle des Soldats, morts congédiez et qui ont desertés, vous aurés deub Joindre les Signalemens de ceux de recrue envoyés l'année dernière et marquer les Compagnies dans lesquelles jls ont esté incorporés, vous aurés agreable de Supléer a cette livraison et de vous y conformer exactement chaque année.

Jay donné a Mr. de Beauharnois jntendant a Rochefort les ordres necessaires pour l'Envoy de 100 hommes de recrue Jls seront embarqués Sur le Vaisseau du Roy le Heros.

Le Sr. de Chaussegros de Lery jngenieur en Canada n'ayant obtenu l'ordre du Roy qui luy donne le rang de Capitaine que par raport aux travaux des fortiffications et autres qui demandoient pour l'ordre et le bien du Service quil eut dans cet occasions un rang dans les troupes la pretention que vous me marqués quil a de rouler dans les places pour y commander les Troupes a l'Exclusion des Capitaines pourvus de Commissions n'a aucun fondement non plus que la Sceance qui luy a esté accordée au Conseil de guerre tenu a l'occasion de Mr. de

Lignery avant les Capitaines qui ont esté pourvus depuis la datte dud. ordres, J'en ecrit a M. Le M^{rs}. de Beauharnois afin que pareille chose n'arrive point et prevenir les autres discussions qu'il pourroit y avoir.

Le Roy n'a pas jugé a propos de Supprimer la Lieutenance de Roy des trois Rivières et retablir l'employ de Commandant des Troupes les Services que vous rendés dans la Majorité Seront aussy utiles a votre avancement que le Commandement mesme lorsque vous les continuerés avec le mesme Zele et la mesme activité que vous avez fait jusques a present, et vous devés estre persuadé de mon attention a vous le procurer lorsque j'en trouveray l'occasion.

Jay de la peine a croire que M. LeMarquis de Beauharnois ait pu penser que vous m'ayés parlé ni écrit dans des termes peu convenables a Son Sujet cela est Si contraire a la vérité que je suis persuadé que Si quelques mauvais esprits ont entrepris de la faire entendre jl n'aura pas pris le change et que par votre attention pour le Service et par votre conduite a Son Egard jl ne changera rien a la confiance et a l'amitié qu'il a pour vous vous devés de votre part Ecarter tous les rapports qu'on pourra vous faire.

LETTRE DE MM. DE BEAUHARNOIS ET HOC-
QUART AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE MARINE

(12 octobre 1731)

A Québec, le 12 8^{bre} 1731

Monseigneur,

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 17. avril dernier par laquelle vous nous permettez de suivre l'usage qui a esté observé depuis plusieurs années par raport aux revenant bons des appointements des officiers qui meurent en Canada.

Nous avons en consequence accommodé avec les hospitaux les enfans du Sr. Desgly pour le partage du revenant bon de 1760. l. des appointements de leur pere Des deux fils cadets il en est mort un de sorte que la gratification a esté partagée entre celui qui reste et la dernière fille.

Le nommé Jean Baptiste Verbac est un étranger anglois établi depuis 20 ans dans la Colonie qui ne fait aucuns commerce et qui s'applique uniquement a faire valoir une terre aux environ de Québec sur laquelle il habite. Cet homme n'a plus aucune liaison avec ses compatriotes et il ny a point a craindre qu'il puisse jamais nuire a la Colonie. Nous luy avons expliqué que s'il continue d'avoir une bonne conduite Sa Majesté pourra luy acorder les lettres de naturalité qu'il demande. Nous

nous estions trompez au sujet du nommé Lidius nous n'avons fait aucune difficulté de vous l'avouer.

M. Hocquart a fait l'acquisition au nom du Roy du terrain de 1500 pieds quarez pres du Palais appartenant a la veuve du sieur frontigny pour la somme de 1388. l. que son mari devoit au magasin il n'a point esté fait mention dans le contract de l'estimation de 616. l qui en avoit esté faite il n'y aura de cette façon aucun retour a craindre dans cette affaire.

Le Sr. Amariton n'a pu encore parvenir a payer ce qu'il doit au Sr. Lanouiller encore moins a ses autres créanciers il a cependant pris toutes les mesures possibles pour arranger ses affaires ayant exposé en vente la maison avec les emplacements qu'il possede a Quebec.

Les propositions qu'on luy a faites ont esté de les acheter a constitution de vente ou bien a des prix bien au dessous de leur valeur encore n'estoit a pas comptant.

L'argent est si rare en Canada qu'il n'est pas possible aux particuliers qui ont des fonds et des marchandises de les vendre autrement qu'en les échangeant pour d'autres fonds ou d'autres marchandises Le d. Sr. Amariton profitera de la premiere occasion qui se présentera de vendre le tout pour peu que les conditions ne luy soient pas onéreuses. Tout ce que nous pourrons avoir l'honneur de vous en dire c'est qu'il est dans une misere extreme.

Cet officier a eu l'honneur de vous représenter qu'il avoit fait des depenses considerables dans les années 1724. 1725. et 1726 qu'il a commandé a la Baye et dont nous vous adressons l'Etat que nous avons fait dresser sur les certificats qu'il en a raportez du Pere Chardon jesuite missionnaire que nous avons verifiez lequel Etat

monte a 1548 l. il enjoint un autre aussi certiffié de luy et du Pere Chardou de plusieurs marchandises qu'il a employées pour retirer une islinoise du poteau dont la dépense monte a 419 castors qui est la monnoye des Pays den haut lesd. Castors evaluez a 3. l. piece Ces deux sommes font ensemble celle de 2805. l. trouvez bon Mgr. que nous vous representations qu'il nous paroist y avoir de la justice de tenir compte a cet officier des dépenses qu'il a faites elles nous ont paru réelles Dans cette confiance M Hocquart en attendant qu'il vous ayt plu en ordonner n'a pu se dispenser de faire payer au Sr. Amariton 400. l. dont la moitié luy a meme esté retenue au profit et a compte de ce qu'il doit au Sr. Lanouillier.

Mr. de la Ronde a acquitté cette année le restant de ce qu'il devoit au Sr. Palmier marchand de la Rochelle.

Mr. Hocquart a suivant vos intentions pris les mesures nécessaires pour avoir un negre de la Martinique pour servir d'exécuteur a la place de Gilles le noir que nous avons renvoyé en france l'année derniere et il fera payer cete depense par le Domaine.

Nous vous avons Mgr. amplement écrit dans notre reponse au mémoire du Roy sur les faux Sauniers qui ont esté envoyez par le Héros ils réussissent tres bien en ce Pays et nous vous supplions de continuer a nous en envoyer 100 l'année prochaine.

Le Sr. Dupin de Belugard continue a s'appliquer avec zele aux fonctions de son employ faisant faire regulierement l'exercice du Canon a la Compagnie des Canoniers il est très attentif a la conservation des poudres et des ustenciles d'artillerie il a l'honneur de vous faire ses très

humble remerciements de la gratification du baril de poudre que vous voulez bien luy accorder.

Nous avons remis au Sr. Abbé Le Page le nouveau brevet que Sa Majesté Luy a accordé portant confirmation de la concession que nous luy avions donnée de deux lieues en profondeur au dela et sur le front de sa Seigneurie il continue avec succez ses établissements et vient d'augmenter le moulin qu'il a fait construire sur sa terre de deux nouveaux moulanges de maniere qu'il s'y en trouve 4. aujourd'huy outre les deux roues a scie qui y sont c'est le plus bel établissement de cette espèce qui soit dans la Colonie.

Nous avons fait part a tous les ordres du Pays de la satisfaction que Sa Majesté a eue des marques de rejouissance qu'ils ont données a l'occasion de la naissance de Mgr. le dauphin Sa Majesté peut compter sur leur attachement et leur fidélité.

L'amnistie qu'elle a accordée aux déserteurs a esté publiée et affichée dans les trois Gouvernements plusieurs de ces déserteurs se sont representez a Mr. de Beauharnois qui leur a doné permission de sestablir ou ils jugeroient a propos dans le Pays et ceux dentre eux qui s'estoient retirés dans les endroits les moins fréquentez de la Colonie crainte d'estre poursuivis jouissent d'une entiere liberté il n'en est point revenu de la nouvelle Angleterre.

Le Sr. Deléry est moté sur les glaces a Montréal pour commencer plus tot le travail des fortifications et il n'en est revenu qu'a la Mi Septembre par consequent son séjour a esté plus long qu'a l'ordinaire il vous supplie Mgr de luy accorder une gratification proportionnée aux jour-

nées qu'il a employées aux travaux et a son voyage. Nous joignons l'Etat de ces journées.

Le Sr. Delaronde a esté bien sensible a l'oubli ou vous paroissez estre de ses services il voit depuis quelques années ses cadets placez pour une faute dont il n'a point profité et dont il s'est repenti dans l'instant meme c'est cependant un très bon officier et qui peut mériter par 44 années de service dans la marine et dans la Colonie l'honneur de votre protection et que vous luy pardonniez la légèreté avec laquelle il a fait une seule faute. Cet officier est au desespoir de vous avoir déplu et nous vous supplions d'estre persuadé de son repentir.

Nous sommes etc.

Signé: BEAUHARNOIS ET HOCQUART.

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE

(22 octobre 1731)

Monseigneur,

Le Conseil de Marine en 1718 a approuvé et signé le plan et le projet que j'avais faits pour l'enceinte de Montréal avec ordre de l'exécuter. Je ne puis, Monseigneur changer ce projet que par votre ordre.

La proposition de M. Chèze d'enfermer l'hôpital gé-

néral dit des pères charons dans la ville en y faisant passer l'enceinte autour de son terrain, est une augmentation, qui, j'en suis persuadé par le calcul que j'ai fait coûtera 150.000 l. au Roi et le tout pour enfermer cet hospital et partie de son terrain dont la fortification, c'est à dire le rempart et la rue endedans occuperont plus de la moitié, joint que Jusque tout ce terrain est inondé le printemps par la croissance des eaux du fleuve St Laurent. L'intention de M. Chèze est de vendre quelques emplacements autour de cet hospital et pour pouvoir les mieux vendre il souhaiterait qu'ils fussent enfermés dans la ville et même ils ont fait entendre à quelques habitants que cela était décidé. Ils me sont venus trouver pour savoir si ce qu'on leur avait dit était véritable. Je leur ai répondu que je n'avais pas reçu d'ordres de vous, Monseigneur, pour changer le projet de 1718, ce qui a empêché la vente de ces emplacements.

La proposition de faire un revêtement au quai qu'ils demandent le long du fleuve, je vous supplie, Monseigneur, de ne me pas charger de l'exécution d'un pareil ouvrage, étant certain que les glaces le ruineront, les matériaux que nous avons à Montréal pour construire un pareil revêtement n'étant que de simples moëllons, point qu'on ne pourrait y travailler que dans les basses eaux.

Je suis obligé, Monseigneur, de vous marquer que l'intention de quelques habitants est qu'au lieu d'enfermer la ville d'une enceinte tout autour, on ne fit seulement du côté du fleuve que le revêtement du quai ce qui cause toutes les propositions de ces nouveaux ouvrages que M. Chèze propose et dont il a fait signer la demande par quelques habitants la plupart ayant leurs maisons du

coté de l'eau et qui sont très fâchés de voir que les travaux de cette enceinte avencent et qu'ils vont être enfermés dans la ville, ce qui leur ôtera la facilité d'entrer et de sortir et de vivre en liberté comme ils ont fait jusqu'à présent.

J'ai eu l'honneur, Monseigneur, de vous en écrire l'année passée et comme Je n'ai reçu aucune réponse, je suis persuadé par ce silence de vos intentions qui sont qu'on continue l'enceinte suivant le projet de 1718 ce que Je vais faire l'année prochaine.

C'est M. Chèze, pretre du Seminaire, qui a fait entendre aux habitants qui ont signé la requête, dont une partie ont leurs interets particuliers, que cela leur était avantageux, ce qui ne convient pas.

Je regarde que l'intérêt de sa Majesté n'y est pas, en celui des autres habitants de la ville et des côtés, qui doivent se rendre dans la ville pour la défendre.

M. Chèze m'a parlé plusieurs fois de ces projets je lui ai fait voir les inconvenients et toutes les difficultés et ce qu'il en coûterait à Sa Majesté. A la fin il m'a dit qu'il était bien fâché pour luy d'avoir fait entendre pareille chose à M. l'abbé de St. Aubin n'ayant pas vu et connu toutes les difficultés.

Quand la ville sera fermée, si les habitants veulent faire un revêtement au quai vous pourrez, Monseigneur, les leur permettre et en attendant si M. Chèze veut vendre des emplacements dans le terrain de l'hôpital Charon il est le maître mais il est certain, qu'ils ne seront pas vendus si cher que s'ils étaient enfermés dans la ville.

Je vous supplie, Monseigneur, de regarder le plan que J'ai remis à M. le General et à M. L'Intendant. Vous

verrez qu'il y a bien des Jardins dans cette ville et quil y a encore a y batir autant de maisons quil y en a de faites.

Je suis avec un très profond respect &ca.

Signé: CHAUSSEGROS DE LERY.

à Québec, ce 22 Octobre 1731

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A MM. DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART

(8 avril 1732)

A Versailles le 8 avril 1732

Mrs.

Jay receu la letre que vous m'avés escrit le 12. 8^{me}. dernier avec les papiers qui y estoient joints et j'en ay rendu compte au Roy.

Sa Majesté a aprouvé que Suivant l'usage qui s'est pratiqué par raport aux revenans bons des app^s. des officiers qui meurent en Canada vous ayés accomodé les hopitaux avec les heritiers de feu M. desgly pour le partage du revenant bon de 1760 l. des apointemens de cet officier, vous continuerez d'en user de mesme en pareille occasion.

Vous avés bien fait d'expliquer au nommé Werbar Anglois de Nation pour lequel vous aviés demandé l'an-

née dernière des lettres de naturalité que Sa Majesté pourra se déterminer à les lui accorder, Sjl continue d'avoir une bonne conduite.

Sa Majesté a approuvé aussi l'acquisition que M. Hocquart a fait Suivant les ordres qui lui en avoient été donnés du terrain appartenant à la V^e. du Sr. frontigny pour la Somme de 1388. que son mary devoit au magasin, vous auriez deu envoyer une expédition du contrat qui en a été passé et cest à quoy je vous prie de Satisfaire.

À l'égard du Sr. Amariton, Sa Majesté a bien voulu avoir Égard aux représentations que vous avés faites pour cet officier et en considération des dépenses qu'il prétend avoir faites en 1724, 1725 et 1726 qu'il a commandé à la Baye, elle lui a accordé une gratification de 1200. l. moitié Sur l'état du Roy et moitié Sur les congés, ce Secours doit le mettre en État de remédier à la mauvaise Situation de Ses affaires.

Elle a été Satisfaite des mesures que Mr. Hocquart a prises pour faire acheter par le domaine un Nègre qui puisse Servir d'exécuteur des hautes Oeuvres, vous aurés agreable de me marquer Si cela a été exécuté.

Elle est aussy très Satisfaite des temoignages que vous rendés du Zele avec lequel le Sr. Dupin de Belugard Saplique aux fonctions de Son Employ, vous continuerez à rendre compte de Sa conduite.

Elle a appris avec plaisir le Succès avec lequel le Sr. abbé le page continue Ses Etablissemens, et elle vous recommande de lui procurer toutes les facilités qui pourront dependre de vous.

Elle a été bien aise aussy que Sur la publication de l'amnistie accordée aux deserteurs jl S'en soit présenté

plusieurs a M. Le M^{is}. de Beauharnois et elle a approuvé qu'il leur ayt permis de S'établir ou jls jugeroient a propos dans le pays, vous aurés agreable de m'en envoyer le Rolle et vous marquerés le party quils auront pris.

Elle a accordé au Sr. de Lery une gratiffication de 300 l. en consideration du voyage et du Sejour qu'il a fait a Montreal pour les travaux des fortiffications de cette ville cette Somme Sera employé Sur l'Etat du Roy de la presente année ainsy que celle de 250 l. accordée au S. de La morandiere Sous jngenieur.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A M. CHAUSSEGROS DE LERY

(22 avril 1732)

A Versailles le 22. avril 1732

J'ay receu M. Les deux lettres que vous m'avés Ecrit le 22 octobre d^{er}.

Mrs. de Beauharnois et hocquart m'ont envoyé le plan des ouvrages faits pour l'Enceinte de Montreal pendant l'année derniere, J'aurois bien Souhaité que les fonds qui avoient esté faits pour ces ouvrages eussent pu estre consommés. Je compte que vous contribuérés de votre mieux a consommer ce qui en est resté, avec les fonds qui Seront faits pour cette année.

J'ay vu tout ce que vous m'avés marqué au sujet de la demande que font les habitans de Montreal que l'hospital general Soit renfermé dans l'Enceinte de la ville, j'ay rendu Compte du tout au Roy et je fais Scavoir a Mrs. de Beauharnois et hocquart les jntentions de Sa Majesté Sur cela.

LETTRE DE MM. DE BEAUHARNOIS ET HOC-
QUART AU PRESIDENT DU CONSEIL

DE MARINE

18 octobre 1732)

Monseigneur,

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous escrire le 8 avril dernier

Le nommé Verbar Anglais de nation et establi en ce pays depuis plus de 20 ans continue d'avoir une bonne conduite et comme il ne s'est pas dementi jusqyu'a present nous vous suplions, Monsigneur, de luy obtenir les lettres de naturalité qu'il desire depuis longtemps.

Cy joint le contract d'acquisition que M. Hocquart a faite au nom du Roy d'un terrain pres le Palais appartenant a la Veuve du Sr. De Frontigny pour la somme de 1388. l. que son mary devoit au magasin, au moyen de quoy cette somme a esté remplie au Garde magasin, dans l'etat des recettes extraordinaires scavoir en 1728. pour

1108 l. 15^s. et en 1731. pour le restant jl sera expédié pour le tout une ordonnace de depense sur le d. exercice 1731. Je n'ay pu faire un autre arrangement parce que les 1108. l. 15^s. faisoient partie des restes de 1788. l. et les 279. l. 5^s. restants proviennent des anciennes dettes du magasin recouvrées en 1731.

Nous avons l'honneur de vous informer que M. Bégon cy devant intendant dans lesperance que Sa Majesté pouroit augmenter ses establissemens en Canada avoit empesché les particuliers qui ont des emplacements dans l'enceinte du Palais le long de la rue St. Nicolas jusques et compris le terrain de la d. Veuve Frontigny d'y faire aucun batiment de pierre, parce que Sa Majesté se détermineroit dans peu d'en faire l'acquisition, M. Hocquart a suivi les mesmes veues mais ces particuliers luy ont fait de nouvelles representation pour l'engager a en faire au nom du Roy les acquisitions ou leur permettre d'y batisir. Si Sa Majesté est dans le dessein de retenir ces differens terrains jl seroit plus avantageux a present que dans la suite de les acquérir. Ces terrains estants fort proches de l'eau en font d'autant plus recherchez a mesure que le pays s'augente, Nous en joignons le plan sur lequel vous aurez Mons^r. agréable de donner vos ordres, Ces terrains contiennent 279 toises en superficie et l'estimation tant du terrain que des batimens peut monter a 10875. l. M. Hocquart leur avoit proposé d'eschanger leur terrain pour d'autres situéz le long de la cloture du jardin du costé du S. O. dont on peut absolument se passer le jardin estant d'ailleurs d'une assez grande estendue jl n'a pu les y determiner jusqu'a présent.

Le Sr. Amariton Capitaine de Compagnie est mort le

17 juin dernier M. Varin en l'absence de M. Hocquart a mis les scelles dans sa maison, et lorsqu'il sera question de l'inventaire et vente de ses meubles le sieur Lanoullier sera payé par préférence Mad^e. Amariton y donne volontiers les mains et les créanciers opposants ne peuvent prétendre leur payement qu'après le d. Sr. Lanoullier qui est muni de condamnations prononcées tant par M. Bégon que par M. Hocquart.

La dame Amariton a reçu les 1200 l. que Sa majesté luy a accordées tant sur l'Etat du Roy que sur les Congez. Sa situation est toute des plus facheuses ce que son mari a laissé suffira à peine pour payer ses créanciers j'l n'y a eu entre eux aucun contract de mariage.

Elle fut séparée de biens en 1700. d'avec son mari, et elle s'est cependant obligée conjointement avec luy dans les dettes qu'il a contractées pendant et après la communauté.

Nous vous supplions Monseigneur d'accorder à cette veuve une pension pour la faire subsister.

Le Sr. Bélugard commissaire d'artillerie continue de s'appliquer avec soin aux fonctions de son employ.

À l'égard du Sr. abbé Le Page j'l a établi comme j'l se l'estoit proposé deux nouveaux moulanges à Sa Seigneurie de Terrebonne. Mais les glaces ont esté si épaisses l'hiver dernier dans la Rivière où ses moulins sont établis; qu'ils ont esté oisifs pendant six mois, ce qui ne luy estoit pas encore arrivé j'l a inutilement employé pendant plus d'un mois à diverses reprises tous les habitants de Sa Seigneurie à rompre ces glaces pour donner un cours libre à l'eau; les eaux ont esté si basses pendant tout l'esté qu'elles ne luy ont pas permis de faire descen-

dre les bois qu'il devoit livrer encore cette année pour le port de Rochefort, de maniere que le vaisseau du Roy ne sera chargé que de chanvres et de goldron. Vous serez Monseigneur informé de la quantité qui en aura esté embarquée Le Sr. Bleury a bien livré quelques bois torts jls se sont trouvez si mal débitez que Mr. Hocquart n'a pas jugé a propos de les envoyer. Le d. Sr. Bleury les vendra aux marchands de cette ville et jls demeureront pour son compte. Mr. Hocquart comptoit renouveler cette automne avec le Sr. Abbé Le Page un marché pour une fourniture de bordages de chesne et sapin pour le port de Rochefort L'indisposition du Sr. Le Page ne luy a pas permis de descendre a Quebec jl prendra des mesures avec luy ou quelque autres pour faire ces fournitures afin que le vaisseau du Roy ne s'en retourne point a vuide l'année prochaine. M. Hocquart pour estre en état avant le départ des derniers vaisseaux de vous rendre compte de ce qu'il aura fait a ce sujet.

Nous avons informé M. De Léry de la gratification de 300. l. que Sa Majesté luy a accordée en considération de son voyage et de son séjour a Montreal. Nous avons l'honneur de vous représenter que cette somme est fort modique par les dépenses qu'il est obligé de faire pendant tout l'esté et une partie de l'automne qu'il reste dans cette ville pour y conduire les travaux des fortifica^{ons}. nous vous supplions Monseigneur d'augmenter cette gratification au moins de 100 l.

Cy joint l'état des journées qu'il a employées cette année.

Nous sommes avec un tres profond respect.

Monseigneur,

Vos tres humbles et tres obeissants serviteurs

BEAUHARNOIS,

HOCQUART.

A Quebec, le 18 octobre 1732.

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU PRE-
SIDENT DU CONSEIL DE MARINE.

(20 octobre 1732)

Monseigneur,

J'ay remis a Mons^r. le Marq^s de Beauharnois et a Mons^r. Hocquart un plan de la ville de Montreal Lanceinte du côté de la terre ferme et les Remparts sont finis ils sont marqués 2. 3. 4. 5. la partie 2 et 6. Le long de la petite Riviere est secondé et le revetement au dessus est eslevé de 3. 4. et 5. pieds.

J'ay fait tout ce que j'ay peu pour faire plus d'ouvrages ce qui nous menque sont les charettes la pierre etant a trois quarts de lieues loin je ne fais pas travailler dans le mois d'octobre les maçonneries qu'on ffait dans ce mois ne sont pas bonnes a cause des Gelées qui commencent.

J'avois fait advertir les habitans de la campagne pour venir voiturer de la pierre plusieurs sont venus dans

l'Intervalle des semences et des récoltes je prends Monseigneur toutes les mesures convenables pour avancer l'ouvrage l'année prochaine je feray amasser des matériaux et les feray voiturer en traisne sur les neiges.

La porte de pierre de taille de S. Laurent est finie et on travaille aux autres.

Neuf jours apres mon départ de Montreal qui étoit le 16. du mois passé il y a eu un tremblement de terre assez violent qui a fait tomber une bonne partie des cheminées, en a fait fendre dautres et plusieurs mur des maisons se sont ouverts les personnes qui en viennent mont asseuré que sil avoit continué encore deux minutes une grande partie des maisons auroient été renversée jay apris depuis que la terre avoit tremblé pendant plusieurs jours mais les secouses nont pas été si violentes le premier tremblement s'est fait sentir presque dans toute la colonie je lay senty a Quebec mais cetoit peu de chose.

Les Entrepreneurs qui sont descendus mon dit avoir visité les murs de L'anceinte ils disent qu'a la porte de St. Laurent il y a eu quelques pierres de dérangées qu'ils ont accomodé et mont demandé 10. l. pour cela dans la maconnerie il y a eu quelques desus de parapets de dérangés et quelques pierres du desus des Embrazures de tombées ils offrent de retablir le tout pour 50. l. dans le bastion du nord il setoit fait une fente ils m'ont asseuré que dans les dernieres secouses elle s'etoit fermée ils mon dit aussi que les alignements des murs et les taluds n'avoient pas changés, Mr. le Général et Mr. L'Itendant on receu plusieurs lettres de Montreal je suis persuadé Monseigneur qu'ils vous informeront mieux que moy du degat qu'a causé ce tremblement en ayant receu le détail.

J'ay travaillé Monseigneur cette année a L'anceinte de Montreal suivant le plan quil mavoit été remis en 1718. etant persuadé que la cour n'aprouveroit pas le projet de M. Cheze et de quelques habitans qui ne regardoit que leurs intérêts Mons. le general et Mons. Hocquart mon fait voir les intentions de la cour ces Mes^{rs}. ayant receu des ordres pour conceder des terres dans le lac Champlain il etoit necessaire d'avoir une carte juste de ce Lac on en a fait lever une afin de conceder avec connoissance ie leurs ay remis une copie pour vous L'envoyer.

Les Mess.^{rs}. du Seminaire St. Sulpice mon parlé du canal de la Chine ils mont paru avoir envie de le faire ils y ont fait travailler plusieurs années ils n'ont peu reussir en 1717. feu Mr de Belmont me fit voir tous les travaux qu'on faisoit pour ce canal je luy dit ce qu'il convenoit de faire qu'il trouva bon mais ils ne l'ont pas fait.

Je croy qu'ils leur seroit plus avantageux qu'ils en fissent la dépense que le Roy par le peage et les moulins qu'il ont et qu'ils feroient comme seigneurs, il est d'une grande utilité pour le bien public quil se fasse.

Ils ont fait travailler a ce canal sans avoir auparavant sondé le terrain et cherché lendroit convenable pour le creuser outre qu'ils ont donné dans son profil une mauvaise proportion.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre tres humble et tres obéissant serviteur,

CHAUSSEGROS DE LERY.

A Quebec le 20 octobre 1732.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A M. CHAUSSEGROS DE LERY.

(21 avril 1733)

A Versailles le 21. avril 1733.

J'ay receu Mr. la lettre que vous m'avez écrit le 20. 8^{bre}. de l'année derniere.

J'ay esté fâché de voir par le plan que Mrs. de Beauharnois et Hocquart ont envoyé de la ville de Montreal et par l'Etat quils y ont joint de la depense des ouvrages qui ont esté faits l'année derniere a l'Enceinte de cette ville que la moitié des fonds qui avoient esté ordonnés pour ces ouvrages n'ayt pas esté consommé. Je Compte que vous aurés pris toutes les mesures qui auront dependu de vous pour vous mettre en Etat de faire consommer ce qui en est resté avec le fonds qui est destiné pour les ouvrages a faire pendant cette année.

Il est heureux que le tremblement de terre qui s'est fait sentir a Montreal n'ait point causé de grands dommages aux travaux de l'Enceinte, Je ne doute point que que vous n'ayez fait faire Sans retardement les petites reparations qui y auront esté necessaires.

A l'égard du Canal de la Chine qui a esté entrepris par le Seminaire de St. Sulpice j'explique mes Jntentions a ce Sujet a Mrs. de Beauharnois et Hocquart.

Je vous ay procuré une gratificatin de 300 l. pour les Journées que vous avés employées au voyage de Mont-

real; l'employ en est fait sur l'état des depenses de la Colonie.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A MM. DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART.

(6 mai 1733.)

A Versailles le 6 may 1733.

Mrs.

J'ay receu les lettres que vous m'avez écrit les 15. 18. et 30. octobre de l'année dernière.

J'ay rendu Compte au Roy des nouvelles representations que vous avez faites Sur la necessité de pourvoir au Gouvernement de Montreal par raport a l'Etat ou Se trouve reduit M. de la Chassaigne et a la mort de M de la Corne. Sa Ma^{te}. S'est determinée a y nommer M. de Beaucours comme il l'explique a M. le Marquis de Beauharnois par une depesche particuliere.

Sur le Compte que je luy ay rendu aussy de la Scituation de la dame Amariton, de celle de Mad^e, de Lino et des Services de leurs maris Elle a bien voulu accorder à chacune de ces deux veuves une gratification ordinaire de 150 l. dont le fonds Sera fait annuellement Sur l'Etat des depenses de la Colonie. Vous aurés agréable de le leur faire Scavoir.

Sa Majesté trouvera bon aussy que Mr. Hocquart fasse payer à la veuve de Lino la gratiffication Extraor-

dinaire de 300 l. qu'elle avoit accordé au Sr. du Lino et dont l'employ a esté fait sur l'Etat des depenses de l'année dernière.

La d^{ne}. de la Chesnaye femme du Sr. de la Perelle ne Sera employée sur les Etats des depenses annuelles que pour 75. l. les 75. l. dont jouis sait Sa soeur ayant esté prises pour faire avec la gratiffication de pareille somme vaquante par la mort de la veuve de Sorel celle de 150. l. accordée a la d^e. Ameriton Je n'ay pu luy procurer non plus la part employée au proffit de feu Sa Soeur dans les Etats de 1730. et 1731. et 1732. ces trois années estant tombées en revenant bon.

La d^{ne}. de Granville avoit demandé la gratiffication de 150. l. dont jouissoit Sa mere qui est morte dès le mois de decembre 1731. Je n'ay pu la luy procurer attendu qu'elle a esté accordée a la d^e. du Lino mais Sur les représentations qu'elle a fait que Sa mere avoit depensé par avance l'année 1732. le Roy trouvera bon que Mr. Hocquart luy fasse payer les 150. ll. qui ont esté employées Sur l'Etat des depenses de lad. année.

J'aurois esté disposé a procurer quelques Secours a la dame de Lignery, a la dame de LaNoue et a la Veuve Morrisseau, mais cela n'a pas esté possible Sa Majesté ne voulant point augmenter les depenses, Lorsqu'il vaquera quelqu'une des gratiffications qui sont annuellement employés Sur l'Etat des depenses J'auray attention a ce que vous me marquez Sur la Scituation de ces trois veuves.

Jl ne m'a pas esté possible non plus de rien faire pour le Sr. Guillemain con^{re}. au Conseil Supérieur, mais S'il se presente dans la Colonie quelque occasion qui puisse luy estre utile vous aurés agreable de m'en rendre compte

et Je Seray toujours disposé a luy procurer tous les Secours qui pourront dependre de moy.

A l'égard de la gratiffication de 200. l. qui estoit annuellement employée Sur les Etats des depenses Sous le nom de la veuve et des Enfans du Sr. de la Martiniere quoique la Veuve Soit morte, il est Sans difficulté que les deux Enfans en doivent jouir et l'Employ en Sera fait a leur profit Sur les Etats des depenses annuelles.

J'ay procuré au Sr. Chaussegros de Lery une gratiffication de 300. l. en consideration du voyage quil a fait l'Eté dernier a Montreal quoi qu'il y ait Employé 53. jours moins qu'au voyage quil y fit en 1731. et pour lequel il ne fut accordé qu'une pareille gratiffication, l'employ de cette somme est fait Sur l'Etat des depenses de la presente année.

A l'égard de la demande que vous faites de quelques Secours en faveur des Religieuses hospitalieres de Montréal en consideration du dommage que le tremblement de terre a causé, il parois que ce dommage n'est pas bien considerable, je vous prie de me marquer en quoi il consiste et si je puis faire quelque chose pour cette communauté, je m'y porteray volontiers, quoi que cependant depuis l'incendie qu'elle a Souffert il luy a esté accordé 18. m. l. en differents temps.

Le Sr. duplessis de Morampon fils du feu S. duplessis commis des Tresoriers ma demandé Son passage Sur le Vaisseau du Roy pour venir en france ou il a des comptes a regler avec les tresoriers, Mr. Hocquart ordonnera Son Embarquement et Sa Subsistance Sur le Rubis a la table du Cap^{ne}. pendant la traversée.

LETTRE DE MM. DE BEAUHARNOIS ET HOC-
QUART AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE MARINE.

(3 novembre 1733)

Monseigneur,

Nous avons eu l'honneur de vous rendre compte chaque année de l'application et de l'assiduité de M. de Léry Ingenieur en chef en ce Pays a suivre les travaux et généralement a bien remplir le service dont il est chargé. Il sert depuis 17 ans en Canada, et il avoit précédemment servi avec distinction dans différents sieges en Italie ou il a été blessé.

Nous vous supplions Monseigneur de vouloir bien en consideration de ses services luy procurer une croix de St. Louis La place d'Ingenieur en chef qu'il occupe en ce pays semble demander cette marque d'honneur et peut estre vous paroitra t. elle nécessaire pour relever un employ ou il faut autant de Commandement que de détail les Prédécesseur du Sr. De Léry en ont esté décorés.

Nous sommes avec un tres profond respect

Monseigneur

Vos tres humbles et tres obéissants serviteurs.

BEAUHARNOIS

HOCQUART

A Quebec le 3. 9^{bre} 1733.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A M. CHAUSSEGROS DE LERY

(20 avril 1734)

Jay receu, M. Les Lettres que vous m'avez Ecrites les 20. et 22. Octobre d^{rs}.

Mrs. de Beauharnois et Hocquart m'ont rendu Compte des ouvrages qui ont esté faits l'année d^{re}. a l'Enceinte de Montreal et j'en ay été satisfait. Je leur explique les Intentions du Roy tant Sur la Continuation de ces ouvrages que sur la digue commencé a Quebec, et Sur la fortification projetée a la pointe a la Chevelure ils vous les feront scavoir, et je vous recommande de donner toute votre attention a l'execution.

Je vous ay procuré une gratification de 300 l. en Consideration de journées que vous avez employé l'année d^{re}. aux fortifications de Montreal L'Employ en Sera fait dans l'Etat des depenses de cette année.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A MM. DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART

(12 avril 1735)

Mrs.

Jay reçu la lettre que vous m'avez écrite le 28. 8^{bre}. de l'année d^{re}. avec l'Etat que vous avés fait dresser par le Sr. de Lery des dommages que le d^{re}. Tremblement de terre a causés au Couvent des Recolets a Montreal.

J'aurois été tres disposé a procurer a ces Religieux les 1884 l. 5^s. a quoy ces dommages ont été Estimés, et c'est meme dans cette Vue, que je vous en avoit demandé un Etat; Mais les secours a donner pour le retablissement de l'hospital sont si considerables qu'il ne m'est pas possible pour le present de rien faire pour les Recolets si dans la suite Je puis leur procurer des graces du Roy, Je les feray avec plaisir.

Le Sr. DuGué que vous m'avés marqué ne devoir point repasser en Canada, n'a pas demandé jusqu'a p^{nt}. a quitter le service de cette Colonie. Mais en tout cas il ne conviendrait point de donner son employ de sous ingénieur du Sr. de Lery. Il m'est revenu que C'est un Enfant qui n'a que 11. a 12. ans.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARI-
NE A MM. DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART

(19 avril 1735)

Mrs.

La V^e. du Sr. de Beccancourt m'a rep'nté qu'en Ver-
tu de deux concessions des 16. et 18. aoust 1655. Elle est
prop^{re} de 3 arpens de terre scis a Quebec entre la Rue St.
Louis et celle de Montcarmel; Qu'Elle n'a pas pu en jouir
tant que la poudriere en a été voisine; Mais qu'aujour-
d'hui que la poudriere a été transportée ailleurs le Sr. de
Lery Ingenieur cherche a se faire concéder ce terrain co^o.
non concédé. Et Elle a ajouté qu'Elle s'est adressée a Vous
pour l'Empecher. Je suis persuadé que vous aurés eu
l'Egard convenable a ses rep'ntations, et que vous luy
aurés rendu justice sur cela. C'est de quoy Je vous prie
de me rendre Compte Je vous observeray Seulement que
si les faits sont tels qu'elle les Expose, Il est juste de la
laisser Jouir du Terrain en question.

LETTRE DE M. DE MAUREPAS A M. CHAUSSE-
GROS DE LERY

(25 avril 1735)

A Versailles, le 25 Avril 1735.

J'ay reçu, Monsieur, votre letre du 16. 8^{bre}. de l'année derniere. M^{rs}. de Beauharnois et Hocquart m'ont envoyé le Plan de la Ville de Montreal, avec l'état des fonds employés pendant la même année aux travaux de l'enceinte; Et sur le compte qu'ils m'ont rendu des journées que vous avés employées à ces travaux, je vous ay procuré une gratification de 300. l., dont l'employ est fait sur l'état des dépenses ordonnées pour la Colonie pendant la pnte année.

Je leur explique les intentions du Roy sur les fortifications; et ils vous les feront sçavoir pour ce qui vous regarde dans l'exécution.

MAUREPAS

M. De Lery Ing^r.

Joseph gaspard Chaussegros de Lery né a Québec le 20 Juillet 1721, Mariez le 24 7^{bre}. 1753 a dame Loüise Martelle de Brouague, dabord, ingenieur en Canada 1^{er} Janvier 1739 expectative d'enseigne 1^{er}. Avril 1741. enseigne 1^{er} Avril 1742, enseigne en pieds 15 Fe^{er}. 1748 Lieutenant

1^{er}. Avril 1751 Capitaine 1^{er} May 1757. et ch^{er}. de S^t. Louïs
1^{er}. Janvier 1759.

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU PRE-
SIDENT DU CONSEIL DE MARINE

(30 octobre 1735)

Monseigneur,

Jay remis a Monsieur le Marquis de Beauharnois et a Monsieur Hocquart les plans et élévations du nouveau fort et de la redoute a Machicoulis de la pointe a la chevelure je n'ay pu exécuter le premier projet le terrain ne l'ayant pas permis je n'avois osé ou devant aller sur les lieux pour le visiter si les Anglois l'avoient sceu ils nous auroient prévenus et s'y seroient établis avant nous, comme ils ont fait a Choueguen en y passant je fis tout ce que je pouvois pour qu'on s'y établît mais les officiers des troupes qui avoient du commandement ne le jugerent pas a propos les Anglois s'y établirent l'année ensuite.

J'ay resté tout l'Été a la pointe a la Chevelure j'en suis party le 27. de Septembre, j'ay passé a Montréal pour recevoir les ouvrages qu'on y a faits cette année a l'enceinte ce qui a été cause que mon arrivée a Quebec a été le 20. d'Octobre Mr. le Général et Mr. l'Intendant vous rendent compte de l'état des travaux faits cette année a la pointe a la Chevelure la garnison doit être a présent logée dans la redoute on continuera les travaux jusques a la fin

de ce mois les ouvrages auroient été plus avancés si les maladies qui sont des fievres tremblantes n'avoient pas attaqué les ouvriers et les soldats travailleurs J'ay été obligé d'en renvoyer plusieurs a Montreal Mons^r. le Général m'en a envoyé d'autres.

L'année prochaine je retourneray dans ce poste et je feray perfectionner tous les ouvrages.

J'ay été charmé de voir la beauté des terres qui entourent le lac Champlain et de celles qui sont autour du nouveau fort qui est situé par les 43. degrés 35. m. Le climat y est beau c'est la Provence du Canada il s'en faut de beaucoup que l'hiver y soit aussi rude qu'a Quebec qui est par les 46. degrés 55. minutes.

Je leurs ay remis aussi le plan de la ville de Montreal l'ouvrage qui a été fait cette année a l'enceinte est marqué A. B. Celuy qui reste a faire est marqué en jaune B.C. La digue devant le Palais est finie je leurs ay remis le Plan.

Je suis etc.

CHAUSSEGROS DE LERY

A Québec le 30. Octobre 1735.

LETTRE DE M. DE MAUREPAS A M.
CHAUSSEGROS DE LERY

(26 avril 1736)

A Versailles, le 26 Avril 1736.

J'ay receu, Monsieur, vôtres lettre du 30. 8^{bre}. de l'année dernière.

Sur le compte que M^{rs}. de Beauharnois et Hocquart m'ont rendu les ouvrages qui ont été faits tant à l'enceinte de Montreal, qu'au fort de la Pointe à la Chevelure, et des journées que vous y avés employées, je vous ay procuré une gratification de 300 l. dont l'employ est fait dans l'estat des depenses de la Colonie pour la presente année. Je ne doute point au reste que cette enceinte et ce fort ne soient dans leur entiere perfection l'été prochain.

Je n'ay pas dû vous procurer cette année la croix de S^t. Louis. Je proposeray au Roy de vous accorder cette marque d'honneur à la premiere occasion qui se presentera.

MAUREPAS

LETTRE DE M. DE MAUREPAS A M.
CHAUSSEGROS DE LERY

(6 mai 1737)

A Versailles, le 6 May 1737.

J'ay reçu, Monsieur, vos deux lettres des 25. et 30.
8^{bre}. dernier.

M^{rs}. de Beauharnois et Hocquart m'ont rendu compte des travaux qui ont esté faits l'année dernière a l'enceinte de Montreal et au Fort de la pointe a la chevelure. J'espère que tout sera enfin achevé dans ces deux postes dans le courant de cette année, Je vous ay procuré, en consideration des journées que vous y avés employées l'été dernier, une gratification extraordinaire de 300. l., dont l'employ esa fati sur l'état des depenses de la presente année.

Si vous etes dans le dessein de repasser en France pour y servir, il faut que vous adressiés à M. le Marechal d'Asfeld pour y etre employé dans le Genie, où je n'ay point occasion de vous donner de l'occupation.

MAUREPAS

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY AU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE

(28 octobre 1737)

Monseigneur,

Jay remis a Mons^r. Le Marquis de Beauharnois et a Mons^r. Hocquart le plan du fort et Redoute de la Pointe a la chevelure le tout est fait et achevé dans ce Poste avancé, ou on n'aura a lavenir qu'a si tenir sur ses gardes a cause de la proximité des anglois; ie n'ay pas voulu le quitter que ie naye veu les travaux finis, et les portes, herses, corps de garde Etablis et occupées ainsi ceux qui y commanderont n'ont qu'a le bien garder ce poste ne scauroit etre pris que par surprise, ou a la faveur d'une grosse artillerie.

Jay Remis aussi le plan de la ville de Montreal L'enceinte est finie il ny a plus que trois portes a poser du côté du fleuve la pierre de taille étant faite cest Louvrage tout au plus d'un mois, je leurs ay ausssi remis Monseigneur un project pour un corps de cazernes a Montreal pour y loger les 18. compagnies qui y sont en garnison ie choisis un terrain qui est au Roy n'en voyant point de plus convenable si on en achetoit un il couteroit beaucoup et cela auroit nuit a L'Etablissement de la ville La construction et L'Entretien de ce batiment coutera sans compter les ustencilles quil faudra commancer par achepter et entretenir tout les anss avec le bois de chauffage tout cela ira a de grosses sommes et les troupes nen seront pas meilleures pour cela, ce quil conviendrait ce seroit la reforme

de quelques regiment ou bien de bonnes recrues oter les soldats qui sont hors d'Etat de servir et ceux d'une vilaine figure et les discipliner comme en france

Je leurs ay Remis aussi des Etats Estimatifs pour les Cazernes de Quebec, et un dessein d'un moulin a vent pour la pointe a la chevelure qu'on devra fairt quand il y aura quelques habitans plusieurs m'ont parlé pour y aller mais leurs dessein nest que pour y faire la contrebande avec les anglois.

Je suis avec un profond respect.

Monseigneur

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur

CHAUSSEGROS DE LERY

A Quebec le 28 Octobre 1737.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A M. DE BIENVILLE

(24 mars 1738)

A Versailles le 24. Mars 1738.

M.

J'ai rendu compte au Roy de votre lettre du 20. 8^{me}. dernier concernant les Sauvages.

S. M. a apris avec beaucoup de plaisir que les Chactas ont accompli la promesse qu'ils vous avoient faite de mar-

cher contre les Chicachas Les deux Expéditions qu'ils ont faites ont été plus vives qu'on n'auroit du l'esperer; Et le succès en est d'autant plus avantageux que les Chicachas doivent en être comme vous l'observés très affoiblis non seulement par la perte des hommes et de 4. de leurs Forts mais plus encore par la disette de vivres; Surtout S'il est vray comme l'ont assuré les Chacatas que les Mahis qui ont échappé a leurs ravages Fussent séchés par les Chaleurs et mangés par les Chenilles. S. M^{te}. a été aussi très Satisfaite de la conduite que le S. De Lery Lt. reformé a tenue en cette occasion.

Les Chicachas doivent se trouver encore plus affoiblis par l'abandon des Natchez si les avis qui vous ont été donnés sur cela sont fondés; Et il y a tout lieu de croire qu'ils le sont puisque l'on a decouvert une retraite de Natchez sur le fleuve St. Louis. Cette division ne peut être que favorable pour votre expédition. supposé que les Chicachas se déterminent a vous attendre chez Eux. Mais d'un autre côté il faut prendre des mesures pour que les Natchez réfugiés sur les bords du fleuve ne puissent point en troubler la Navigation; Et c'est a quoi je suis persuadé que vous n'aurez pas manqué de pourvoir. Par rapport a ceux qu'on dit s'être retirés du côté des Cherakis il est a souhaiter que les Chefs de cette d^{re}. nation venus chez les Alibamons en apportent quelques têtes comme ils l'ont fait esperer au S. D'Erneville.

Il seroit a desirer aussi que ces memes chefs tinssent la parole qu'ils ont donnée de garder une exacte neutralité dans la guerre presente.

Pour revenir au Chicachas, j'ai été surpris du rapport fait par les prisonniers faits par les Chactas que ces p^{ers}.

Sauvages n'ont pas été inquiétés l'année dernière par ceux du Canada. Vous verrez par ma depeche du 3. fev^{er}. d^{er}. que M. le M^{re}. de Beauharnois m'a rendu compte le 10. 8^{bre}. que depuis votre d^{re}. expedition il y avoit toujours eu des Sauvages des Lacs en Campagne et nombre de partys considerables et qu'il y en avoit un entr'autres de 150 hurons qui estoit parti au printemps et qui n'etoit pas encore de retour. Cela s'accorde peu avec le raport qui vous a été fait. Quoiqu'il en soit je feray part a Mr. de Beauharnois par le V^{au}. que le Roy fera partir au mois de may pour Quebec de ce qui se passe par raport a l'expedition projetée; Et je lui recommanderay de faire harceler en attendant autant qu'il le pourra les Chicachas par les Nations de Canada. Je ne doute cependant pas que vous ne lui fassiez savoir vous meme le tems ou vous devés faire cette expedition afin que s'il y a quelques mouvemens a Faire de sa part, il ait le tems d'y pourvoir.

Sa Ma^{te}. a approuvé que vous ayés rendu aux Chactas, comme vous leur aviés promis les Esclaves qui avoient été faits sur les Chacchoumas, de la conduite desquels ils se sont rendus garants.

Elle a approuvé pareillement la conduite que vous avés tenue a l'occasion de l'Assassinat du françois qui a été tué sa pirogue avec un jeune Sauvage Offogoula au dessus de la pointe coupée. Dés que les indices qu'on a eus marquent que ce coup a été fait par Cinq Touikas vous ferés fort bien de faire demander les tetes des Meurtriers aux Chefs qui doivent descendre le printemps a la N^{lle}. Orleans. Mais il faut comme vous vous le proposés vous y prendre de maniere a ne point engager une nouvelle guer-

re avec cette nation. C'est sur quoy S. M. s'en raporte a votre zele et a votre prudence.

Je suis

M. Aff^{ne}.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A. MM. DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART

(23 avril 1738)

A V^{lles}. le 23. Avril 1738.

Mrs.

J'ai receu les lettres que vous m'avés ecrites les 6. 8. 23. et 31. du mois d'8^{bre}. de l'année d^{re}. avec les pieces qui y estoient jointes.

Le Roy a aprouvé que vous ayés eteint des Cartes de la nouvelle fabrication pour les 131 l. 5^s. qui se trouvoient d'excédent sur cette Fabrication.

S. M. a bien voulu accorder au S. de Lery une gratifica'on extraord^{re}. de 300 l. en consideration des journées qu'il a employées l'année d^{re}. tant aux travaux de l'Enceinte de Montreal qu'a ceux du fort de la pointe a la Chevelure et une de 200 l. au Sr. Robert de La Morandiere sous Ingenieur sur les temoignages que vous avés rendus de l'application avec laquelle il a suivi les travaux de cette Enceinte pendant l'absence du Sr. de Lery. Ces deux gratiff^{cons}. seront employées sur l'Etat des depen-

ses de la presente année; M. Hocquart les fera payer a ces deux Officiers.

Je n'ai rien a ajouter a ce que je vous ay prescrit l'année derniere au sujet de l'affaire du Sr. Constantin; Je suis persuadé que vous vous y conformerez; Et j'attendray que vous me rendiés compte de ce que vous aurés fait.

Je suis bien aise que les Srs. Rigaud La Gorgendiere et Tachereau ayent executé la condition inserée dans la Concession qui leur a été faite sur la Riviere du Sault de la Chaudiere de faire faire un Chemin de Charette depuis le bord du fleuve jusqu'a l'Islet au Sapin, et qu'ils ayent pris les autres mesures necessaires pour l'exploitation de cette Concession.

Si le Chapitre de Quebec fait quelques demarches auprés de vous au sujet de la Seigneurie qu'il a pretendu luy appartenir proche le long Sault, vous aurés soin de vous conformer a ce que je vous ai expliqué l'année d^{re}. des intentions de S. M. sur cette pretention.

Je ne m'attendois pas a voir encore de nouvelles depenses pour la Campagne du Sr. Desnoyelles contre les Renards; Et j'avois lieu de croire en effet qu'apres toutes celles qui ont été payées, il n'en reviendrait plus. J'ai cependant fait employer dans l'Etat du Roy de cette année les 1238 l. 15^s. montant des cinq Etats que M. Hocquart m'a envoyés; Mais j'espere que ce sera le dernier fond que je serai obligé de faire pour cette Campagne dont les depenses sont d'autant plus a regretter qu'elles ont été inutiles et meme prejudiciables par le mauvais succès qu'elle a eu.

Lorsque vous aurés pris les eclaircissemens necessai-

res sur la permission que les Freres hospitaliers de Montreal ont demandée de concéder 10. arpens de terrain appartenant l'hôpital et deux maisons et un emplacement qui en dependent pour les mettre en état de payer leurs dettes; Vous aurés agreable de m'en rendre compte et je vous feray savoir les intentions de S. M.

Les freres des Ecoles Chrestiennes n'ont point demandé jusqu'à present des lettres patentes pour faire confirmer l'acte d'union qu'ils ont fait avec les hospitaliers S'ils en demandent je feray usage des observations que vous faites sur cette union.

Je suis parft.

Mrs.

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A M. DE BEAUHARNOIS

(13 mai 1738)

A Versailles le 13. may 1738

Mr.

Le Roy a bien voulu admettre dans l'ordre militaire de St. Louis les Srs. Che'. de St. Ours, Rigaud et Contre-Coeur, Capitaines dans les Troupes de Canada; Et vous trouverez cy joint les ordres de S. M. pour leur reception. J'aurois voulu procurer encore cette marque d'honneur au Sr. de Lery Ingenieur; Mais S. M. n'a pas jugé a pro-

pos de la lui accorder cette année. Il paroît au surplus qu'il veut quitter le service de la Colonie. Il m'a écrit dans cet esprit; Et je lui reponds comme je lui avois déjà marqué l'année dernière, qu'il faut qu'il s'adresse a M. le M^{al}. d'Asfeldt pour être employé comme il le demande en France ou je n'ay point d'employ a lui donner.

Je suis parfaitement

M.

LETTRE DE MM. DE BEAUHARNOIS ET HOC-
QUART AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE MARINE

(2 octobre 1738)

2. 8.^{bre}. 1738.

Monseigneur,

Nous avons reçu la Lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous Ecrire le 23^e. avril d^{er}.

Nous avons informé le S. Lery de la gratification Extraordinaire de 300. l. que vous luy avez procurée en considération des journées qu'il a employées l'année dernière aux travaux de l'Enceinte de Montreal Et a ceux du fort Sr. frederic. Nous joignons l'Etat de celles qu'il a Employées pendant celle cy aux travaux de Montreal. Le fils aîné de cet officier est un jeune homme de 18. ans auquel le Pere a donné tous ses soins pour luy apprendre les for-

tification, l'arithmétique et le dessin. Il a répondu parfaitement à l'Education qu'on lui a donnée et nous ne craignons point. Monseigneur de vous le proposer pour en faire un sous ingénieur à la place du S. Dugué dont l'emploi est vacante, et nous vous supplions d'avoir égard à la prière que nous vous en faisons.

Ce jeune homme est cadet à l'Eguyllite depuis deux ans. Et il a tous les sentiments et les dispositions convenables pour devenir un bon officier.

Le S. Robert de Lamorandière sous ingénieur a aussi été informé de la gratification de 200. l. que vous lui avez procurée.

Nous avons eu l'honneur de vous rendre compte par une dépêche particulière de l'affaire du Sr. Constantin.

Les frères hospitaliers de Montréal ne vous ont plus parlé des dix arpents de terrain attenants l'hôpital et qu'ils étoient dans le dessein de vendre pour se mettre en état de payer leurs dettes. Nous ne ferons rien que nous n'ayons reçu auparavant vos ordres.

Il nous est revenu que les supérieurs des frères des Ecoles chrétiennes n'ont point approuvé l'acte d'union qu'ils avoient faite par leurs députés avec ces hospitaliers. Il est pourtant nécessaire que ces derniers cherchent à s'unir avec quelque communauté de France pour soutenir leur Etablissement il ne reste plus que sept de ces frères qui viennent encore de perdre un procès au conseil dans lequel ils étoient demandeurs d'une somme de 5000. l. En principal et 36 années d'arrérages à la succession Rivérin pour le prix d'une maison sise à Québec que le feu S. Charon avoit vendu aud. feu S. Rivérin, Ils comptoient sur cette somme pour payer une partie de leurs dettes si

cette communauté ne se relève point nous vous proposons Monseigneur, dans le temps le parti qui sera le plus convenable pour soutenir cet hopital qui ne laisse pas d'Estre utile pour la retraite des Pauvres Invalides.

Nous sommes avec un tres profond respect

Monseigneur

Vos tres humbles et tres obeissants serviteurs.

BEAUHARNOIS

HOCQUART

A Quebec le 2^e. Octobre 1738.

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY
AU CONSEIL DE MARINE

(20 octobre 1738)

Monseigneur,

L'enceinte de la ville de Montreal a été finie cette année il y a encore une partie des reparations des crepis et couverture des parapets a faire ou a réparé ce qui étoit le plus pressé.

L'Entrepreneur ayant demandé d'en faire les avances on luy a accordé il n'est plus necessaire de continuer le fond de 5000. l. sur l'Etat des charges. L'Imposition sur la ville et les 6250. l. sur les congées sont sufisant tous les ans pour cette reparation qui durera peu d'année a faire apres qu'oy on pourroit L'Employer a la reparation et

Entretiens de l'Enceinte, corps de garde Loyer de maison et Entretiens.

Si le Roy avoit fait faire des Cazernes a Quebec et a Montreal la construction des battimens et entretiens joints aux ustencilles et chauffages tous les ans auroient monté a de grosses sommes comme j'ay eu l'honneur Monseigneur de vous le marquer l'année dernière et les troupes n'en auroient pas été meilleures, dans plusieurs Places en France les soldats ne sont point cazernées cela n'empêche pas qu'on ne les discipline.

Le fort S. Frederic et la Redoute ont été finies l'année passée et comme l'artillerie qu'on avoit demandé en France pour ce poste n'a pas été envoyée et qu'on croyoit la guerre avec les Anglois, J'ay demandé à Monsieur le general quelques petites pieces il m'en accorda six de quatre livres de Boulets et six pierriers que je fis mener avec moy en arrivant j'ay fait faire quelques affuts qui manquoient et placer le tout a la Redoute il ny a que le fort qui n'est pas armé, ceux qui commanderont dans ce poste doivent être attentif a faire faire bonne garde il n'y a que la surprise a craindre

Je suis avec un tres profond respect Monseigneur
Votre tres humble et tres obeissant serviteur

CHAUSSEGROS DE LERY

A Quebec le 20. octobre 1738

LETTRE DE M. CHAUSSEGROS DE LERY
AU CONSEIL DE MARINE

(15 octobre 1738)

Monseigneur,

Mon sort a été heureux entre vos mains depuis plusieurs années; Si vous souhaitez Monseigneur que je reste en Canada je resterai si vous voulez que je passe en France pour y servir sous vos ordres je repasserai et si vous voulez que je serve sous ceux de Monsieur le Maréchal d'Asfeld comme vous me l'avez proposé l'année passée et celle cy c'est à vous Monseigneur à en parler à Mr. le Maréchal d'Asfeld et à me procurer une place convenable quand à moy il ne me conviendrait nullement de faire aucune démarche ayant l'honneur de servir dans La Marine depuis vingt deux ans, c'est à Sa Majesté et à vous Monseigneur à ordonner et à décider et à moy à faire vos volontés.

J'ay appris par Monsieur le Marquis de Beauharnois et par Mons^r. Hocquart que Mons^r. du Guay Ingenieur en Second avoit quitté le Service et qu'ils vous proposoient Mon fils âgé de 18. ans pour remplir cette place vacante Mons^r. Hocquart l'année passée et celle cy luy en a fait faire les fonctions en mon absence. Il est en état de la remplir je luy ay montré et je continue sur ce qu'il convient qu'un Ingenieur sache, Je suis persuadé qu'il vous en rendront compte je vous supplie Monseigneur de luy être favorable et aussi pour la place d'officiers dans les trou-

pes que les Ingenieurs occupent dans ce Pays il y aura bien
tôt trois ans quil est Cadet a L'Eguillette.

Je suis avec un profond respect

.....

Monseigneur

Votre tres humble et tres obeissaant serviteur

CHAUSSEGROS DE LERY

A Quebec le 15. Octobre 1738.

LETTRE DE M. DE BEAUHARNOIS AU PRESI-
DENT DU CONSEIL DE MARINE

(14 octobre 1739)

Monseigneur,

J'ay vu dans votre depeche du 18. may dernier que
vous n'etes point eloigné de procurer des places de Garde
Marine, aux jeunes Gentils-hommes de ce pais qui seront
en etat de se soutenir, j'ay fait part a la famille du C. Ch^{er}
de Repentigny pour lequel j'avois eu l'honneur de vous
ecrire l'année derniere de ce que vous avez agreable de me
marquer a son sujet, il est dans le party du S. de Longueuil
et toujours dans les memes sentimens de servir dans la ma-
rine il vous aura Monseigneur beaucoup d'Obligation, de
la lettre que vous voudrez bien luy accorder ce jeune hom-
me paroît remply de bonne volonté.

Nous répondons M. Hocquart et moy a ce que vous

nous avez fait l'honneur de nous écrire à l'occasion des Srs. de Lery père et fils, en mon particulier, j'auray celui de vous les proposer dans mes listes pour la Croix de St. Louis et une expectative d'enseigne en second.

Je vous rends compte Monseigneur par deux lettres différentes du nombre des déserteurs et de la discipline des troupes.

Je suis avec un très profond respect Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur.

BEAUHARNOIS

A. Quebec le 14. octobre 1739.

LETTRE DU PRINCE DE BOURBON A M.
CHAUSSEGROS DE LERY

(21 janvier 1739)

Vers 21 jan^{er}. 1739

Vous ne devés pas douter Monsieur du plaisir que j'aurois de contribuer à ce que vous désiré, si l'occasion se présente d'appuyer votre demande je le ferai volontiers, mais de semblables graces s'accordant ordinairement par le Canal du Ministre vous avés bien fait de luy en faire écrire. Je vous prie d'être bien persuadé Monsieur de toute l'estime que j'ai pour vous

L. T. M. DE BOUBON

LETTRE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE MARINE A MM. DE BEAUHARNOIS ET HOCQUART

(21 avril 1739)

M. M.

J'ay receu les Lettres que vous m'avés ecrites le 1^{er} et 10. 8^{reb}. d^{er}. avec les pieces qui y estoient jointes.

J'ay examiné les representations que le S. de la fontaine a faites au sujet de la concession que vous luy avés expédiée a la cote du N. du fleuve St. Laurent pour y faire la peche du Loup Marin pendant 9 ans, et j'ay vu qu'au lieu de la confirmation qu'il avoit dabord demandée de cette concession pendant sa vie seulement, il demande a present qu'elle soit confirmée purem^e. et simplement a perpetuité pour luy ses heritiers et ayans cause. Le Roy n'a pas jugé a propos d'accorder une pareille confirmation; Et jl paroît en effet, par les discussions qu'occasionnent aujourd'huy les anciennes concessions de cette Espece, qu'il ne convient point de se livrer legerement a en accorder de pareilles. Le Sr. de la fontaine peut cependant suivre son entreprise avec les memes soins que vous dites qu'il y a donnés jusqu'a present Et lorsque les 9. années de sa concession seront expirées S. M. Se determinera a luy en accorder une nouvelle s'il se trouve dans le cas de la meriter; S'jl venoit a manquer S. M. auroit egard en faveur de sa famille aux etablissemens qu'il se trouveroit avoir faits.

A L'Egard de la demande qu'il avoit faite que les

Isles, Jslots et batures adjacentes a sa concession y fussent comprises, j'avois bien jugé que vous aviez eu quelque raison pour ne les y pas comprendre, Et la pretention des h^{ers}. Jolliet en estoit une Suffisante pour cela. Il est juste en effet de maintenir les h^{ers}. dans la jouissance de ces Isles, puisqu^{ls}. en ont un titre et q^{ls}. les ont toujours fréquentées. Mais d'un autre coté, un simple droit de f^e. des Etablissements de peche dans ces Isles ne doit pas ainsi que vous l'observés, empescher des Etablissements Sedentaires en terre ferme qui ne peuvent Se f^e. Sans le Secours de ces mesmes Isles. Dans ces circ^{es}. S. M. approuve la propo^{on} que vous faites de maintenir les h^{ers}. Jolliet dans la propriété des Isles en q^{on}. et de les obliger en mesme tems de conceder aux part^{ers}. qui ont ou qui auront des concessions en terre ferme celles de ces Isles dont ils auront besoin p^r. l'Etablissement de leurs pesches Sedentaires, moyenant une redevance de 20.30 et jusqu'a 50 l. pour chaque etendue d'une lieue d'Isle en reservant neanmoins aux prop^{res}. le droit de f^e. dans toutes les Isles la chasse du Loup marin au fusil concurremment avec les Concess^{res}. après le tems expiré de la peche Sedentaire. Vous pourrés rendre une ord^{ce}. pour cet arrangement dans lequel jl faudra que vous preniés les mesures possibles pour prevenir toutes discussions entre les prop^{res}. et les concess^{res}.

Sur le compte que j'ay rendu a S. M. des journées que le Sr. De Lery a employées l'année derniere dans son voyage pour les ouvrages de Montreal, elle a bien voulu lui accorder une gatiff^{on}. Ent^{re}. de 300 l. dont l'Employ Sera fait dans l'Etat des depenses de cette année.

S. M. a accordé encore au fils aîné de cet Jngenieur

l'Employ de sous jngenieur a la place du Sr. DuGué que vous avés demandée pour luy avec les ap^{ens}. de deux cens Livres dont ce d^{er}. jouissoit. Je suis persuadé qu'il justifiera par sa conduite et son aplication les Temoignages avantageux que vous m'avés rendu de Luy.

Je n'ay point entendu parler depuis l'année d^{re}. de l'union que les freres hospitaliers de Montreal avoient projeté de faire avec ceux de l'Ecole Chrestienne; mais il y a aparence que les dettes dont l'hopital Se trouve chargé auront empeché ceux cy de consentir a cette union.

A L'Egard de la permission que les freres hospitaliers avoient demandée de vendre un terrain de 10. arpens attenant l'hopital des que vous n'en avés plus entendu parler il est a croire qu'il en doit plus en estre question; En tout cas vous vous conformerés a ce que jevous ay prescrit a cet Egard.

Je suiss

M. M.

LETTRE DE M. DE MAUREPAS A M.
CHAUSSEGROS DE LERY

(12 mai 1739)

A Marly le 12 May 1739

Canada

J'ay receu, Monsieur, votre Lettre du 20. 8^{bre} de l'année derniere.

M^{rs}. de Beauharnois et Hocquart m'ont rendu compte des travaux qui ont été faits l'année derniere dans la

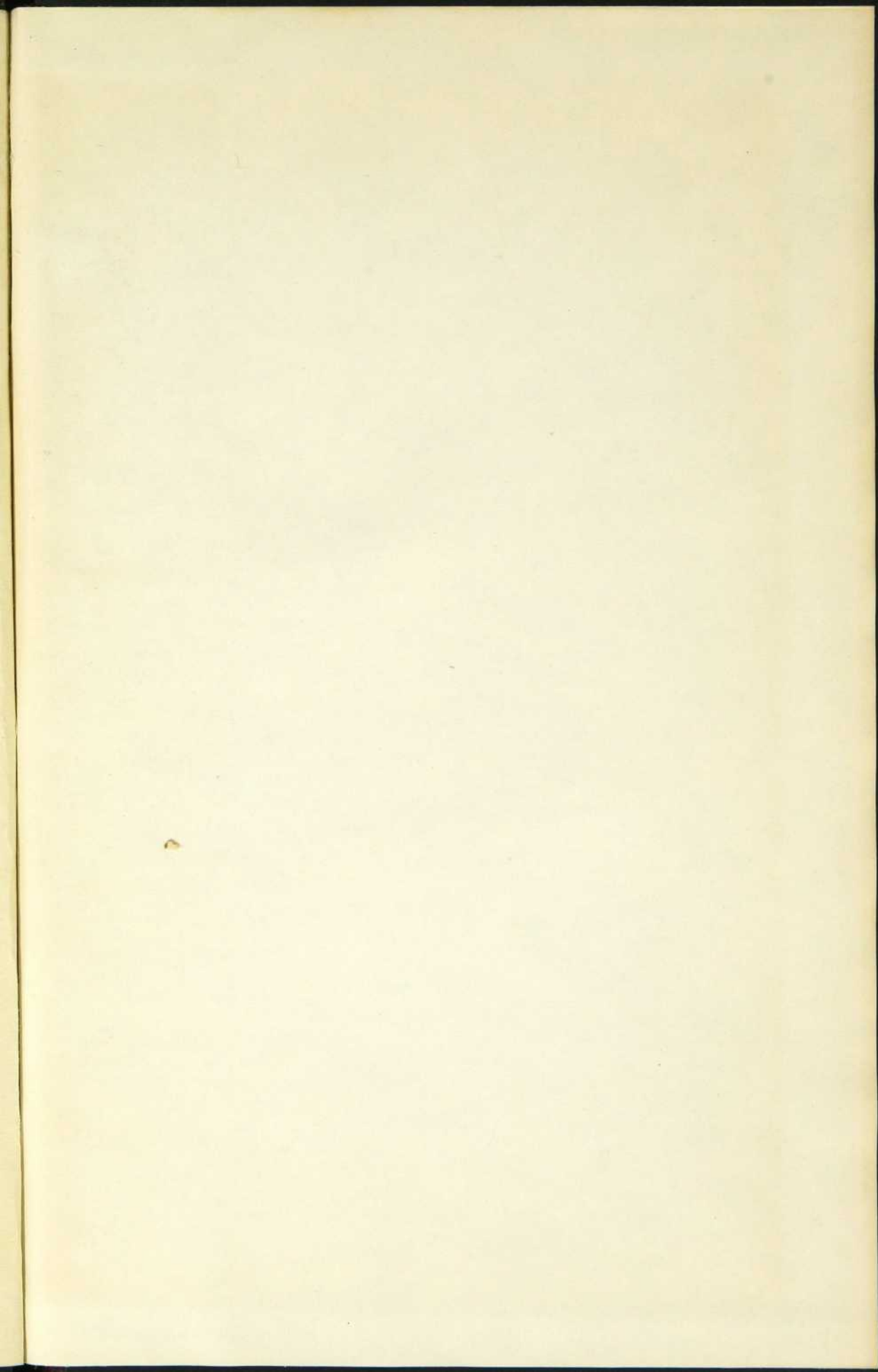
Colonie, Et je vous ay procuré, en consideration des journées que vous y avés employées, une gratification extraordinaire de 300. l. dont l'employ sera fait sur l'état du Roy des depenses de cette année.

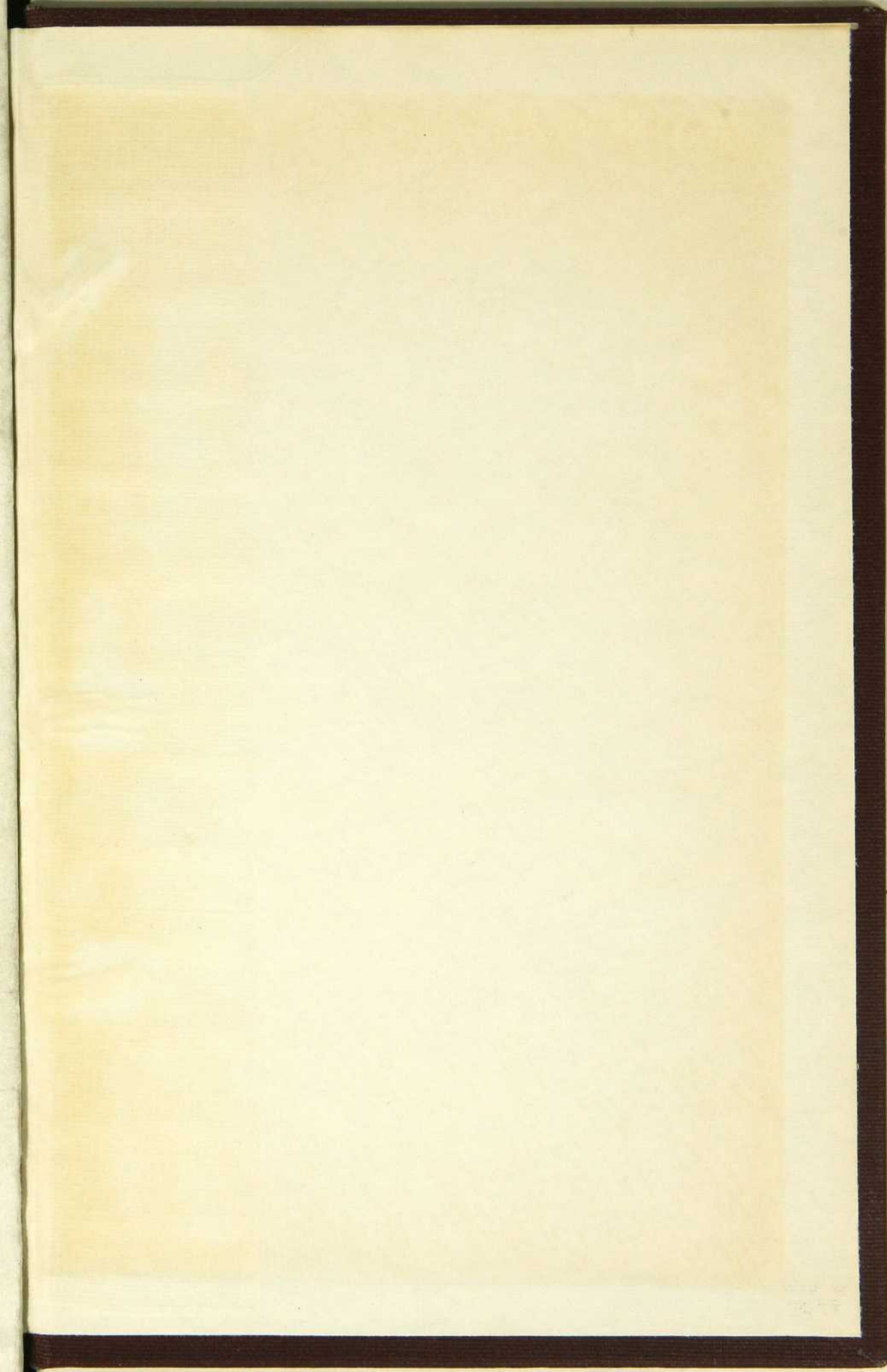
J'ay procuré aussy a votre fis la place de sous ingénieur qui estoit remplie par le S^r. du Gué: suivant les témoignages qui me reviendront de sa conduite, je pourray luy fair avoir d'autres graces.

MAUREPAS









BNQ



000 448 137